

Avril 2024

# **Revenu minimum de solidarité et lutte contre la pauvreté**

## **Les effets d'une augmentation du RSA sur les conditions de vie des allocataires en France**

Deliana Renou

Mémoire dirigé par Michaël Zemmour  
Second membre du jury : Muriel Pucci

Master Affaires européennes  
Spécialité Politiques de Santé

### Résumé

Alors que l'un de ses objectifs est d'assurer à ses allocataires des « moyens convenables d'existence », le montant du Revenu de Solidarité Active (RSA) est en-deçà des normes de niveau de vie décentes ou acceptables. Par ailleurs, en 2018, 68% des allocataires du RSA sont pauvres en conditions de vie, particulièrement sujets à des contraintes budgétaires et des restrictions de consommation. La pauvreté en conditions de vie se concentre directement sur la pauvreté matérielle et sociale des ménages, plutôt que sur les causes de la pauvreté tel que le manque de revenu. A partir de ces deux constats, nous cherchons à estimer 1) quel serait l'effet d'une augmentation du RSA sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires et 2) si cette augmentation du RSA affecterait de manière équivalente les différentes privations de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie. Nous utiliserons le cas d'une augmentation du RSA de 20% pour illustrer cette sensibilité. A partir des Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie de l'Insee, nous estimons qu'une augmentation de 20% du RSA réduirait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des allocataires. Les restrictions de consommation et contraintes budgétaires sont très sensible à une augmentation du niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian (tranches de revenus où se situent deux tiers des allocataires), tandis que les difficultés de logement ne le sont pas ou peu.

Mots clés : Minima sociaux, Économie politique, Pauvreté en conditions de vie, SRCV

## Remerciements

Je tiens avant tout à remercier Michaël Zemmour pour m'avoir accompagnée et éclairée de la définition du sujet à la rédaction de ce mémoire.

Mille mercis à Muriel Pucci de bien vouloir prendre le temps de lire ce travail.

Je remercie vivement Pierre Concialdi et Julien Blasco d'avoir accepté d'échanger avec moi sur ce travail. Nos discussions m'ont réellement permis de consolider la compréhension théorique et méthodologique du sujet.

Les présentations du groupe de travail « trajectoires de pauvreté » de l'axe socio-fiscal du Laboratoire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) ont également toutes été des sources de découverte des méthodes et outils d'étude de la pauvreté – j'en remercie les auteurs et autrices.

Toute ma gratitude va également à mon ami Luis Sattelmayer, pour m'avoir soutenue dans l'apprentissage des outils d'analyse économétrique. Il n'aurait pas été possible de conduire cette analyse sans ses cours d'utilisation de RStudio.

Finalement, je remercie chaleureusement mes parents et mes proches pour leurs relectures, conseils et soutien.

# Table des matières

Table des matières .....	3
Quels sont les principaux apports de cette recherche ? .....	6
Introduction .....	7
1. Les montants du RMI puis du RSA fixés en ciblant davantage le risque de désincitation à l'activité rémunérée plutôt que le risque de pauvreté .....	9
a) En 1988, un montant de RMI fixé symboliquement par rapport au Smic.....	9
b) En 2008, un montant du RSA activité pensé pour lutter contre la « trappe à l'inactivité ».....	10
c) Une indexation du RSA à l'inflation appauvrissant les allocataires dans le temps .	11
2. Quels « moyens convenables d'existence » ? .....	15
a) La définition européenne du niveau de vie acceptable.....	15
b) Les budgets de référence assurant des conditions de vie décentes .....	15
c) Quels montants de minimas sociaux en Europe ? .....	17
3. Les conditions de vie des allocataires du RSA en 2018.....	18
Revue de littérature pluridisciplinaire .....	23
A. La pauvreté en conditions de vie, une approche absolue des conditions de vie décentes	23
a) La pauvreté en conditions de vie s'intéresse directement aux conditions d'existence plutôt qu'à la cause de la pauvreté .....	23
b) Des conditions de vie décentes permettant de participer pleinement à la vie de la société.....	23
c) La pauvreté en conditions de vie : une approche absolue reposant sur une définition sociale des besoins essentiels .....	25
B. La relation entre les conditions de vie et le revenu .....	28
a) La pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie ne ciblent pas les mêmes populations .....	28
b) Le revenu : principal mais pas unique facteur de la pauvreté .....	29
c) Quel effet du revenu sur les privations ?.....	31
Analyse.....	33
Données et méthode .....	33
Les items de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie français dans SRCV .....	34
Échantillon représentatif des ménages potentiellement allocataires du RSA .....	35
Illustrer la sensibilité des conditions de vie au revenu en comparant la part moyenne de ménages en privation à 55% et 61% du niveau de vie médian .....	35
Méthode générale de l'analyse .....	36
Première partie : Sensibilité des conditions de vie au revenu entre 40% et 80% du niveau de vie médian .....	37
A. Méthode : statistiques descriptives.....	37

B. La part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie corrélée au niveau de vie entre 50% et 80% du niveau de vie médian .....	37
C. Des restrictions de consommation et contraintes budgétaires plus fréquentes et plus sensibles au revenu que les difficultés de logement.....	39
Deuxième partie : Effet moyen d'une augmentation de 20% du RSA sur le risque de pauvreté en conditions de vie, toutes choses égales par ailleurs .....	47
A. Méthode : modèle de régression logistique avec variables sociodémographiques de contrôle.....	47
B. Les courbes de probabilités prédites confirment les résultats descriptifs .....	48
C. Une augmentation du RSA de 20% diminuerait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des ménages.....	51
Conclusion et recommandations de politiques publiques .....	55
Déterminer des objectifs d'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres plutôt que de définir <i>a priori</i> un revenu minimum.....	55
Homogénéiser les règles de revalorisation du RSA sur celles du Smic afin d'éviter un appauvrissement relatif des allocataires du RSA .....	56
Augmenter le RSA pour réduire le risque de restrictions de consommation et de contraintes budgétaires des allocataires .....	56
Coupler l'augmentation du RSA à un dispositif ciblant les locataires de différentes tailles urbaines pour améliorer les conditions de logement.....	57
Bibliographie.....	58
Annexes.....	63
Tableau 3 : Liste des 21 variables dépendantes utilisées après exclusions des variables contenant trop de valeurs manquantes et codage .....	63
Tableau 4 : Pourcentage moyen des ménages déclarant les différentes privations autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian) .....	65
Graphiques 22 à 65 : Courbes de Townsend et graphiques de probabilités prédites en fonction du niveau de vie, par privation.....	66
Tableau 5 : Table de régression du risque de pauvreté en conditions de vie (8/27 privations) pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	77
Tableau 6 : Table de régression du risque d'avoir un logement dont l'environnement est bruyant pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	78
Tableau 7 : Table de régression du risque d'avoir un logement trop petit ou manquant de pièces pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	79
Tableau 8 : Table de régression du risque d'avoir un logement humide pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	80
Tableau 9 : Table de régression du risque d'avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	81

Tableau 10 : Table de régression du risque de ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian .....	82
---	----

## Quels sont les principaux apports de cette recherche ?

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est né en 2008 d'une réforme du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), lui-même instauré en 1988. L'un comme l'autre sont des minima sociaux, assurant un revenu minimum à leurs bénéficiaires. Selon les termes de la loi<sup>1</sup>, le RSA a « pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté [...] ». Pourtant, le montant du RSA se situe en deçà des normes de niveau de vie décentes (budgets de référence de l'ONPES) ou acceptable (Union européenne, Insee). A partir de ce constat, nous nous demanderons : 1) quel serait l'effet d'une augmentation du RSA sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires et 2) est-ce qu'une augmentation du RSA affecterait de manière équivalente les différentes privations de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie. L'approche en conditions de vie de la pauvreté permet de se libérer de l'équivalence supposée entre les moyens et les conditions d'existence, et de cibler directement les besoins matériels et sociaux qui ne sont pas satisfaits. Ce mémoire appliquera cette approche en conditions de vie au dispositif monétaire du RSA, afin d'estimer les effets réels qu'aurait une augmentation de l'allocation. Notre analyse empirique s'inscrit dans la littérature portant sur la relation entre niveau de vie et conditions de vie, à partir de l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie. Un ménage est considéré pauvre en conditions de vie dès qu'il rencontre 8 des 27 privations. Seulement, si la relation entre le revenu et la pauvreté en conditions de vie a déjà été étudiée, le détail de l'effet du revenu sur les différentes privations de l'indicateur est moins analysé. Ainsi, il est difficile en l'état d'estimer *quelles* conditions de vie au sein de l'indicateur seraient améliorées par une augmentation du RSA. A partir de la littérature sur la relation entre le revenu et la pauvreté en conditions de vie nous émettons les hypothèses qu'une augmentation du RSA aurait un effet significatif sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires (H1) et que toutes les privations n'auront pas la même sensibilité au revenu (H2).

A partir des données Statistiques de Revenus et Conditions de Vie de l'Insee, nous estimerons la sensibilité des items de la pauvreté en conditions de vie pour un échantillon représentatif des potentiels allocataires du RSA. La distribution des niveaux de vie des allocataires nous indique qu'ils sont compris entre 25% et 150% du niveau de vie médian, et que deux-tiers des allocataires ont un niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian - tranche de revenu sur laquelle nous concentrerons l'analyse. Notre méthode d'analyse s'inspire d'abord de la méthode descriptive de Townsend (1979) puis économétrique de Nolan & Whelan (1996). Nos résultats descriptifs montrent que la pauvreté en conditions de vie est particulièrement sensible entre 50% et 75% du niveau de vie médian. En contrôlant des potentiels effets de structure, notre partie économétrique confirme ces résultats et estime qu'une augmentation du RSA de 20% réduirait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie. Les restrictions de consommation et les contraintes budgétaires sont sensibles à une augmentation de revenu entre 40% et 80% du niveau de vie médian, tandis que les difficultés de logement ne le sont pas ou peu.

---

<sup>1</sup> Loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, article 1

## Introduction

Le Revenu de Solidarité Active est un minimum social assurant aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu. Il est né d'une réforme du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) en 2008, fusionnant le revenu minimum d'insertion (renommé RSA socle), l'Allocation Parent Isolé (renommé RSA majoré) et un volet « RSA activité ». En 2015, le volet « activité » du RSA (prime pour l'emploi et RSA activité) ont été remplacé par la Prime d'Activité. Le RSA est né d'une crainte reposant sur l'idée que procurer un minimum de ressources en difficultés pourrait entraîner des comportements de renoncement au travail. En 2008, le RSA devait assurer que le travail rémunère plus que l'assistance en toutes circonstances (Cour des comptes, 2022). Ainsi, le RSA conservait le revenu minimal de ressources et l'accompagnement personnalisé du RMI, mais y ajoutait un objectif de préservation des incitations à l'activité professionnelle. En ce sens, il fait partie des dispositifs d'activation des dépenses sociales qui ont été mis en place dans de nombreux pays de l'OCDE à partir de la fin des années 1990 (Cour des comptes, 2022). Ces trois objectifs se traduisent dans la loi<sup>2</sup> généralisant le RSA, précisant que ce dernier a « *pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires [...]* ».

Depuis sa création, le RSA a davantage été évalué au regard de son effet sur les incitations à la reprise d'emploi (notamment Anne & L'Horty, 2008) que sur son objectif de réduction de la pauvreté (Gadrey, 2009). L'exposé des motifs ne fait pas de la lutte contre la pauvreté ne fait pas une priorité *en soi*, mais précise que l'ambition du RSA est de faire des revenus du travail « *le principal rempart contre la pauvreté* »<sup>3</sup>. La lutte contre la pauvreté est inscrite dans le même exposé des motifs, mais une fois encore dans le cadre des personnes en activité rémunérée : « *lutter contre la pauvreté au travail et inciter au retour à l'emploi en complétant les revenus du travail par le RSA* ». A la lecture de l'exposé des motifs et de la loi instaurant le RSA, il semble clair que l'objectif majeur du RSA est de lutter contre la pauvreté *par l'emploi* et non par l'assistance. Et cela a généré des impacts directs sur la fixation du montant du RSA et du barème du RSA activité, pensé pour inciter à la reprise d'activité rémunérée plutôt que pour assurer des conditions décentes d'existence. L'introduction de ce mémoire reviendra sur cette tension entre, d'une part, l'objectif « *d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté* » et, d'autre part, la réalité du montant du RSA, qui se situe bien loin de toute définition de niveau de vie décent, et laisse 68% de ses allocataires pauvres en conditions de vie en 2018 (Drees, 2023). Le cadre de ce mémoire ne porte que sur l'objectif de lutte contre la pauvreté par une approche de la pauvreté en conditions de vie. Par conséquent, nous ne traiterons pas les deux autres objectifs du RSA, l'incitation à la reprise d'emploi et l'accompagnement social et professionnel.

---

<sup>2</sup> Loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, article 1

<sup>3</sup> *Cf ibid*, exposé des motifs

## Le dispositif du Revenu de Solidarité Active

Le RSA est le principal minimum social français. C'est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent un niveau forfaitaire dont le montant varie selon la structure familiale. En 2021, le RSA pour une personne seule est de 565€ et de 848€ pour un couple sans enfant. Le montant forfaitaire applicable pour un foyer d'une personne seule est majoré de 50% lorsque le ménage comporte deux personnes et ensuite majorée de 30% pour chaque personne supplémentaire présente au foyer et à la charge de l'intéressé. A partir du troisième enfant à charge, cette majoration est portée à 40%<sup>4</sup>.

Dans le cas des personnes isolées<sup>5</sup>, le montant forfaitaire pour une personne seule est majoré à hauteur de 128%, auquel s'ajoute 42% du montant forfaitaire applicable à une personne seule pour chaque enfant à charge.

Le *RSA socle* garantit au ménage d'atteindre un montant forfaitaire, sous la forme d'une allocation différentielle classique – pour un euro de ressource supplémentaire, le RSA diminue d'un euro. Pour le *RSA activité* (devenu Prime d'Activité en 2015), un euro d'activité supplémentaire augmente le revenu garanti de 62 centimes d'euro, par la formule  $\text{RSA} = (\text{Montant forfaitaire} + 62\% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - (\text{Ressources du foyer} + \text{Forfait d'aide au logement})$ <sup>6</sup>.

Si le bénéficiaire du RSA est sans emploi ou si ses revenus d'activité professionnelle au cours des trois derniers mois sont inférieurs à 500 euros par mois, il est soumis à un accompagnement d'insertion professionnelle. Cet accompagnement établit un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE, réalisé par Pôle Emploi) ou un contrat d'engagement réciproque (CER, par un autre organisme que Pôle Emploi).

La dynamique globale de la part de la population française allocataire du RSA est en augmentation depuis sa création. Depuis 2020, le nombre d'allocataires est en baisse ; mais cette baisse fait suite à une forte augmentation en 2020, consécutive à la crise sanitaire. Au 31 décembre 2021, le RSA comptait 1,93 millions de foyers bénéficiaires. Cela représente 3,87 millions de personnes en comptant conjoint.e.s et enfants à charge (Drees, 2023).

Il est important de noter que le taux de non-recours pour le RSA est élevé. La Drees (Hannafi & al., 2022) estime que 34% des foyers éligibles sont en non-recours par trimestre, et 20% de manière pérenne (3 trimestres consécutifs).

Nous commencerons l'introduction par revenir sur le processus décisionnel qui a amené la fixation du montant et des règles d'indexation du RMI en 1988, puis du RSA en 2008 (1). Nous montrons dans cette première partie que l'attention était davantage portée sur le contrôle des dépenses et sur l'évitement de toute « trappe à l'inactivité » plutôt qu'à assurer que ce montant permette des conditions convenables d'existence. A partir de ce constat, il est légitime

<sup>4</sup> Code de l'action sociale et des familles, Chapitre II : Revenu de solidarité active, Article R.262-1

<sup>5</sup> Au sens de l'article L. 262-9 du code de l'action sociale et des familles

<sup>6</sup> Formule dans Méda & Gomel (2014), pp. 4.

de se questionner sur la nature des « moyens convenables d'existence » que le RSA est censé assurer. L'objet de la deuxième partie de l'introduction sera de rapidement revenir sur ce qui peut être considéré comme des « conditions convenables d'existence » (2) – termes fortement normatifs et non définis dans la loi. Nous comparerons notamment les niveaux de RSA aux estimations de budgets de vie décents, concluant que les montant du RSA ne permettent pas d'assurer des conditions décentes d'existence au sens du budget de référence. Finalement, à partir de l'enquête Bénéficiaires de Minimas Sociaux de la Drees, nous détaillerons les conditions de vie des allocataires du RSA (3). L'ensemble des apports de cette introduction nous permettra d'émettre **l'hypothèse qui fonde notre question de recherche, selon laquelle une augmentation du montant du RSA permettrait d'améliorer les conditions de vie des allocataires du RSA.**

## 1. Les montants du RMI puis du RSA fixés en ciblant davantage le risque de désincitation à l'activité rémunérée plutôt que le risque de pauvreté

### a) En 1988, un montant de RMI fixé symboliquement par rapport au Smic

Le RMI, ancêtre du RSA, a été adopté à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale en 1988. La France comblait ainsi un retard par rapport aux autres pays européens en termes de revenu minimum (Paugam, 1999). La création du RMI découlait du rapport sur la Grande pauvreté et précarité économique et sociale présenté en 1987 par le père Joseph Wresinski au Conseil économique et social. Le chômage de masse entraînait le développement de nouveaux pauvres : les adultes valide d'âge actif (Duvoux, 2018). Dans sa *Lettre à tous les Français*, lors de sa campagne de réélection de 1988, François Mitterrand s'engageait pour l'instauration du revenu minimum d'insertion :

*« Peu importe le nom qui lui sera donné, revenu minimum d'insertion, revenu minimum garanti... L'important est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale. »*<sup>7</sup>

Ce RMI était innovant par sa quasi-universalité, puisque son obtention n'était pas conditionnée à un statut familial, administratif ou au fait d'avoir travaillé auparavant. Les seules conditions étaient de revenu et d'âge, afin de faire jouer la solidarité familiale jusqu'à 25 ans et de ne pas inciter au départ des jeunes adultes de leurs familles (Cytermann & Dindar, 2008). Le RMI, comme le RSA par la suite, est une allocation différentielle. Le montant versé aux allocataires est égal à la différence entre le montant maximal du RSA de base et les ressources du foyer. Pour le RMI comme pour le RSA, on déduit un forfait logement aux sommes versées pour prendre en comptes les aides aux logements notamment.

Néanmoins, l'allocation n'était pas une fin en soi ; il s'agissait davantage de la « base d'un droit plus global, le droit à l'insertion qui a d'ailleurs pour corollaire un devoir d'insertion pour la collectivité nationale », comme l'analyse l'un des pères fondateurs du dispositif,

---

<sup>7</sup> François Mitterrand, 1988, *Lettre à tous les Français*, p. 39, consulté sur [https://www.mitterrand.org/wp-content/uploads/2011/03/pdf\\_lettre\\_a\\_tous\\_les\\_francais\\_f-mitterrand1988.pdf](https://www.mitterrand.org/wp-content/uploads/2011/03/pdf_lettre_a_tous_les_francais_f-mitterrand1988.pdf) [consulté le 10/4/24]

Bertrand Fragonard (1989, p. 573). Le RMI tel qu'il a été adopté en 1988 est le fruit de négociations politiques aboutissant à un compromis entre les vues « libérales » (le RMI comme engagement individuel à s'insérer) et « sociale » (le RMI comme un droit inconditionnel) (Duvoux, 2018). Bien que le montant du RMI ne relève pas du domaine de la loi mais du domaine réglementaire, les parlementaires ont débattu sur le sujet. L'enjeu central, déjà à l'époque, était de ne pas voir un bénéficiaire du RMI jouir de revenu plus importants qu'un salarié au Smic. Un consensus a été trouvé : fixer le RMI au « chiffre symbolique » (Cyermann & Dindar, 2008, p. 29) de 2 000 francs, soit 41% du Smic brut de l'époque (qui était à 4860 FF par mois). Le Smic était ainsi le référentiel central de la fixation du RMI en 1988, et non pas les cibles de conditions de vie.

*b) En 2008, un montant du RSA activité pensé pour lutter contre la « trappe à l'inactivité »*

La proposition initiale du RSA en 2005, émise par le rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté prévoyait de garantir aux travailleurs pauvres, dès qu'ils travaillent à quart temps ou plus, de vivre au-dessus du seuil de pauvreté (Gadrey, 2008). La deuxième des quinze résolutions de la Commission était en effet intitulée « *La nouvelle équation sociale : un Revenu de Solidarité Active pour franchir le seuil de pauvreté* »<sup>8</sup>. Une revalorisation du montant du revenu minimum lui permettant de dépasser le seuil de pauvreté monétaire a ainsi été considéré. Seulement, plus les débats autour du RSA avançaient, plus la loi est devenue vague sur le montant du revenu garanti. Finalement, le texte de loi final a abandonné toute référence à un objectif de dépassement du seuil de pauvreté.

Une enquête de Bessis et Cotton (publication à venir) revient sur cette transformation du projet du RSA entre 2005 et 2009. Elle s'intéresse aux choix que les administrations ont fait entre différents modèles de microsimulations du RSA, et à partir de quels objectifs. Leurs résultats indiquent que l'élément décisif de choix de modèle de réforme a avant tout été la maîtrise des dépenses, plutôt que l'effet sur le taux de pauvreté ou le nombre de ménages perdants. Entre 2005 et 2009, le budget alloué au projet proposé par le Haut Conseil en 2005 a été revu à la baisse. En 2005, M. Hirsch, membre de la Commission Famille, obtient un engagement du Président Sarkozy pour un budget de 2 à 3 Mds€, tandis que le ministre du Budget maintenait l'idée d'une réforme à coût constant et le Premier Ministre acceptait un coût de 1,5 Mds€ (Bessis & Cotton, à venir, p.20 ; Chelle, 2019). Les administrations ont ainsi utilisé différents modèles de microsimulations, afin de réduire au maximum les coûts de la réforme. Les travaux de Bessis & Cotton montrent que les négociations entre les ministères portaient sur la pente (ou barème) de la réforme, donc l'intéressement (taux d'augmentation du RSA avec un euro supplémentaire de revenu d'activité, finalement 62%). A partir des travaux (Bessis & Cotton, publication à venir ; Chelle, 2019) sur les négociations (principalement entre administrations), il semble que la baisse du taux de pauvreté monétaire permis par la réforme n'ai pas été le moteur principal du choix de modèle de réforme.

---

<sup>8</sup> Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, « Au possible, nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale : 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants », avril 2005, p. 1

Ainsi, les objectifs généraux de l'action publique lors de la fixation du montant du RSA en 2008 semblent davantage avoir été la lutte contre ladite « trappe à l'inactivité » et à la gestion des dépenses que la réduction de la pauvreté (Méda & Gomel, 2014). La logique derrière est assez simple : si l'assistance assurait des conditions d'existence « trop » confortables, les allocataires seraient désincités à travailler. La logique d'activation des politiques sociales provient initialement plutôt du monde anglo-saxon (Dang & Zajdela, 2009), tandis que la France avait une vision plus collective de la responsabilité du besoin de protection sociale. Au Royaume Uni, la protection sociale était traditionnellement très individuelle et le principe de conditionnalité était central (Dwyer, 2004). Par contraste, lors de la mise en place du RMI en 1988, cette responsabilité collective de l'insertion sociale et professionnelle est soulignée, étant qualifié d'« impératif national »<sup>9</sup>. Il est intéressant de noter que l'insertion tel que mentionné dans la loi instaurant le RMI n'équivaut pas au « *workfare* » britannique. En effet, « *à la différence du workfare, elle ne se résume pas à l'intégration sur le marché du travail. (...) [L'insertion] n'entraîne aucune obligation de recherche d'emploi, mais l'engagement dans un processus bien plus large de participation à la société* » (Barbier, 2002, p. 7). C'est à partir des années 1990 que la notion de « trappe à l'inactivité » apparaît dans les documents préparatoires français (rapport Pisani-Ferry en 2000 notamment). La responsabilité de la protection sociale, initialement imputée à la société en France, se déplace vers les individus (Dang & Zajdela, 2009). Cette théorie d'activation des minimas sociaux a été remise en question. Pucci & Zajdela (2006) montrent notamment que la lutte contre la pauvreté ne s'accompagne pas nécessairement d'effets désincitatif sur le travail à partir d'une analyse des comportements effectifs des allocataires du RMI.

### *c) Une indexation du RSA à l'inflation appauvrissant les allocataires dans le temps*

La priorité donnée au contrôle des dépenses semble également avoir nourri la décision d'indexer le montant du RSA à l'évolution annuelle des prix à la consommation. Le montant forfaitaire du RSA pour une personne seule est fixé par décret annuellement ; il est revalorisé sur la base de l'inflation constatée de l'année écoulée<sup>10</sup>. Ce mode d'indexation sur l'inflation constatée sur 12 mois tend à appauvrir les allocataires en période de forte inflation. En avril 2022 par exemple, le RSA a été revalorisé de 1,8%, tandis que l'inflation du mois de mars était de 4,5%<sup>11</sup>. Ce mode d'indexation a également des effets sur la position relative des allocataires par rapport au niveau de vie médian de la société (graphique 2), le niveau du RSA ne suivant pas l'enrichissement moyen de la population.

La perte cumulée de pouvoir d'achat des allocataires est visible sur le moyen terme en comparant l'évolution du RSA avec celle du Smic, dont les règles d'indexation prévoient une revalorisation anticipée en cas d'accélération de la hausse des prix<sup>12</sup>. Le graphique 1 présente les évolutions du niveau de RMI/RSA et du Smic depuis 2002, en euros constants (2023). La

---

<sup>9</sup> Art. 1 de la loi n°88-1088 du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion

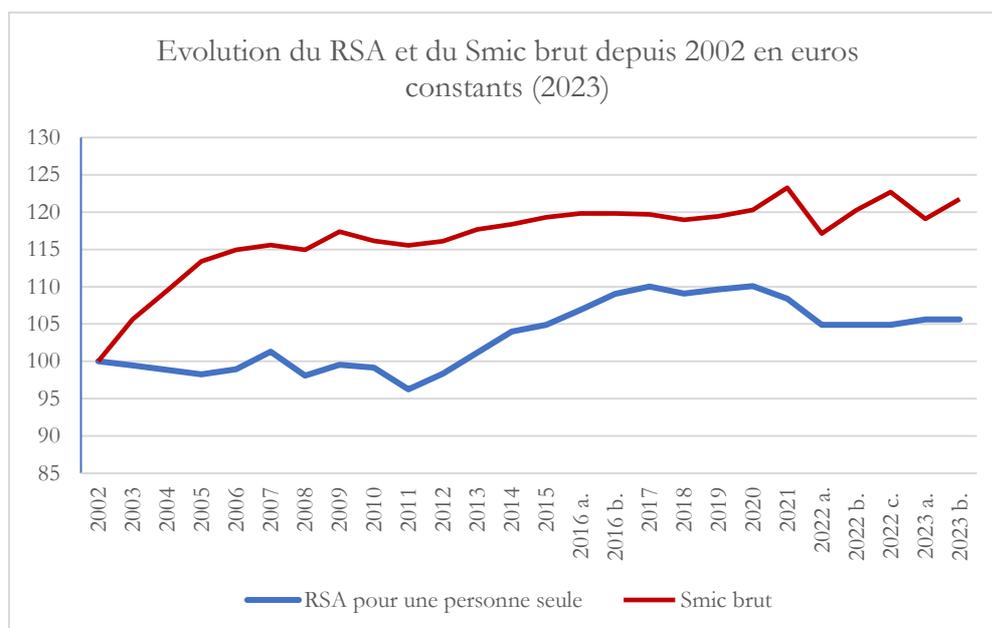
<sup>10</sup> Article L.262-3 du *Code de l'action sociale et des familles*, Dalloz, 2024

<sup>11</sup> Honoré Renaud, « La revalorisation des prestations sociales à la remorque de l'inflation », *Les Echos*, 1 avril 2022

<sup>12</sup> Mathieu Plane, dans « La revalorisation des prestations sociales à la remorque de l'inflation », Renaud Honoré, *Les Echos*, octobre 2022.

base 100 en 2002 nous permet d'observer les évolutions dans le temps du rapport RMI-RSA/niveau de vie médian, et l'euro fixe 2021 nous permet de contrôler pour l'inflation annuelle. Plusieurs éléments sont intéressants à noter à partir de ce graphique. D'abord, alors que le Smic a été en presque constante évolution depuis 2002, le RSA n'augmente que sur certaines périodes, de manière discontinue. Il semble ainsi que l'on laisse le RSA diminuer avant de l'augmenter ponctuellement. Entre 2002 et 2011, le RSA est resté quasiment stable alors que le Smic a augmenté de 20 points. Entre 2011 et 2019 a eu lieu un rattrapage du RSA par rapport au Smic, ne rejoignant néanmoins pas le niveau de ce dernier. Les années 2021-2023 sont intéressantes à étudier, puisque sur cette période, l'inflation était très forte et volatile. Le graphique 1 montre que le Smic a connu plusieurs revalorisations sur la période afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des travailleurs au Smic, tandis que le RSA est resté stable en euros constants sur la période.

De manière générale, cette tendance à l'augmentation continue du Smic par rapport au RMI/RSA s'inscrit dans la logique que le travail paie plus que l'assistance. En effet, plus le Smic est élevé et le RSA est bas, plus l'incitation à la reprise d'emploi ou à l'augmentation du temps de travail est forte. En France, le niveau du RSA est bas comparé aux autres pays de l'OCDE, alors que le Smic est parmi les plus élevés (Allègre, 2024). Mathieu Plane, notamment, plaide pour que les règles de revalorisation du RSA se rapprochent de celle du Smic, afin d'éviter un appauvrissement relatif des allocataires en période de forte inflation comme c'est le cas depuis 2022.



**Graphique 1** : Évolution du RMI/RSA pour une personne seule et du Smic brut mensuel depuis 2002, en euros constants

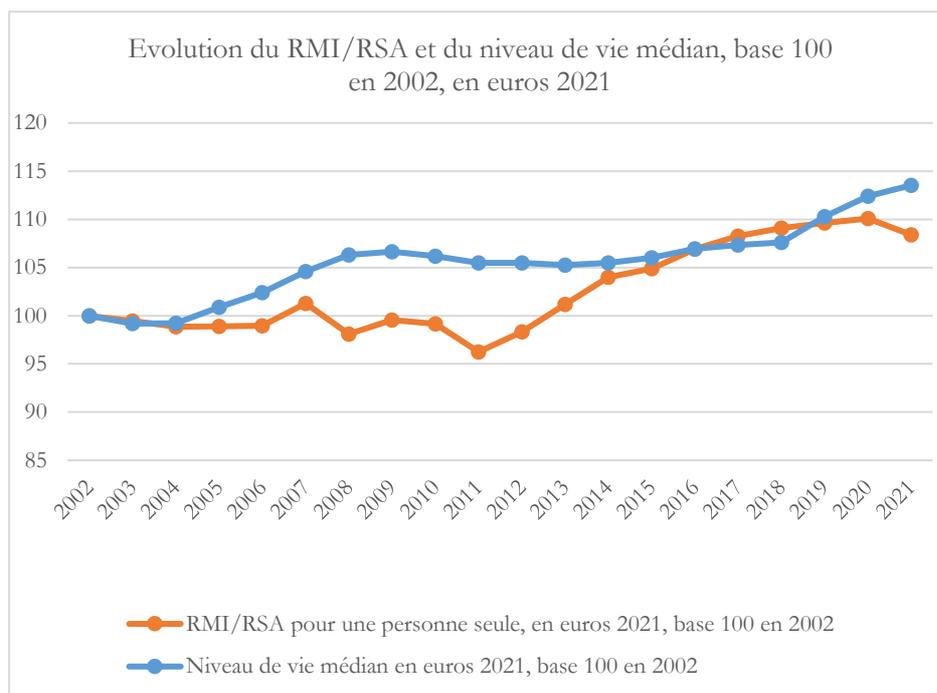
**Sources** : Montants de RMI/RSA par journal officiel et calcul des revalorisations prévues à l'article R.262-1 du code de l'action sociale et des familles. Smic brut source IPP<sup>13</sup> et Insee. Convertisseur de monnaie de l'Insee.

**Note de lecture** : En 2011, le montant du RSA correspondait à 96% du montant du RMI de 2002 en euros constants. La même année, le montant du Smic correspondait à 115,5% du Smic de 2002 en euros constants.

**Note** : En 2016, 2022 et 2023, le Smic a été revalorisé plusieurs fois. Les années 2016 a. puis 2016 b. permettent de rendre compte de ces évolutions infra-annuelles.

Ce mode de revalorisation ne permet pas non plus de prendre en compte l'élévation générale des niveaux de vie. Au fur et à mesure de l'augmentation du niveau de vie, le seuil de RSA « immuable » (au sens où il correspond au pouvoir d'achat d'il y a 15 ans) sera de plus en plus faible par rapport à la moyenne (Gadrey, 2008). A ce sujet, le graphique 2 présente l'évolution du RSA et du niveau de vie médian en euros constants (2021). Le décrochage est particulièrement visible entre 2004 et 2011, dates entre lesquelles le niveau de vie médian croît et RSA stagne voire diminue en tendance. Depuis 2014, le RSA semble avoir rattrapé son retard d'évolution par rapport au niveau de vie médian, ce dernier stagnant depuis 2008 en euros constants. Depuis 2018, le niveau de vie médian augmente à nouveau et le RSA stagne voire commence à diminuer.

<sup>13</sup> Données disponibles à l'adresse suivante : [https://www.ipp.eu/baremes-ipp/marche-du-travail/salaire\\_minimum/smic/](https://www.ipp.eu/baremes-ipp/marche-du-travail/salaire_minimum/smic/) [consultée le 10.02.2023]



**Graphique 2 :** Évolution du RMI/RSA pour une personne seule et du niveau de vie médian depuis 2002, en euros constants (2021)

**Sources :** Montants de RMI/RSA par journal officiel et calcul des revalorisations prévues à l'article R.262-1 du code de l'action sociale et des familles. Niveau de vie source Insee. Convertisseur de monnaie de l'Insee.

**Note de lecture :** En 2016, le montant du RSA et du niveau de vie médian correspondait tous les deux à 106% de leur niveau de 2002, en euros constants.

Si on admet que la pauvreté monétaire est une situation qui s'évalue de manière relative au niveau de vie du reste de la population, toute politique publique qui n'assure pas une indexation des minima sociaux sur le revenu médian appauvrit relativement les pauvres (Gadrey, 2008). La définition de la pauvreté varie en effet dans le temps et dans l'espace, les standards de vie évoluant dans le temps. Une fois encore, il est probable que ce mode d'indexation ait été choisi selon des buts d'économie budgétaire. En 2008, l'économiste Jean Gadrey estimait que ne pas indexer le RMI sur le revenu médian avait fait réaliser à l'Etat 400 millions d'euros d'économies entre 2002 et 2007 (Gadrey, 2008).

Il ressort de cette partie que la crainte de la trappe à l'inactivité et la maîtrise des dépenses ont davantage été les arguments de fixation du montant, barème et revalorisation du RSA que des objectifs précis de lutte contre la pauvreté. Pourtant, la loi généralisant le RSA précise en son article 1 que le RSA a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté ». Comment ces dits « moyens convenables d'existence » sont donc définis ?

## 2. Quels « moyens convenables d'existence » ?

L'un des objectifs du RSA est ainsi d'assurer des « moyens convenables d'existence » à ses allocataires. Pourtant, les processus de fixation du montant du RMI puis du RSA ne semblent pas avoir été basés sur des discussions et recherche de consensus de ce que la société française pourrait définir comme moyens « convenables » d'existence. Selon les théoriciens de la pauvreté en conditions de vie, les *besoins* essentiels sont ceux dont la satisfaction permet de garantir des capacités (notamment socioéconomique) pour pleinement participer à la vie sociale (Townsend, 1979 ; Sen, 1999). En considérant cette définition, le terme d'exclusion sociale plutôt que de pauvreté fait tout son sens. Ces moyens convenables d'existence pourraient ainsi être considérés comme les moyens assurant de pouvoir pleinement participer à la vie sociale. Ils varient dans le temps et l'espace : les conditions d'existence permettant de pleinement participer à la vie de la société n'étant pas les mêmes dans la France des années 1950 que la France de 2024.

### a) La définition européenne du niveau de vie acceptable

Cette variabilité de la notion de niveau de vie « décent » rend sa définition difficile. A l'échelle européenne, il existe néanmoins une définition assez précise du niveau de vie considéré comme décent.

*« Une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle il vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières : chômage, faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès, ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les personnes, et son accès aux droits fondamentaux peut être restreint. »<sup>14</sup>*

Cette définition renvoie elle aussi à des normes sociales et relatives au niveau de vie de la société donnée (comme l'indique le passage que nous avons souligné). Elle a néanmoins l'avantage d'indiquer des biens considérés comme nécessaires, dont ce « niveau de vie acceptable » permettrait l'accès. Cette définition inclut l'accès à la culture, les activités, le sport, les loisirs, le confort de logement en plus des besoins plus vitaux (santé, alimentation notamment). Nous retrouverons la plupart de ces aspects dans l'indicateur de pauvreté en conditions de vie que nous utiliserons dans l'analyse empirique de cette recherche.

### b) Les budgets de référence assurant des conditions de vie décentes

En France, certaines études définissent les budgets de référence par ménage à partir d'une budgétisation des biens nécessaires pour mener une vie décente. L'approche part donc

---

<sup>14</sup> Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur l'inclusion sociale, Conseil de l'Union Européenne, mars 2004, p. 10. [https://ec.europa.eu/employment\\_social/soc-prot/soc-incl/final\\_joint\\_inclusion\\_report\\_2003\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf) [consulté le 10.04.24]

des besoins matériels et sociaux pour définir le « revenu minimum décent » (Concialdi & al. 2014, pp. 6) plutôt que de le définir *a priori*. Les études des « budgets de références » ne sont pas propres à la France (ils existent également en Belgique, aux Pays-Bas ou au Royaume Uni), mais nous nous concentrerons sur le cas français. En 2014, l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, créé en 1988) publie un premier rapport sur les budgets de référence. Les paniers de biens nécessaires pour mener une vie décente sont déterminés par groupes de discussions de citoyens, puis valorisés par des experts. Le tableau 1 présente les résultats de budget de référence en fonction du type de logement de la personne (parc social ou parc privé).

	Parc social	Parc privé
Actif isolé	1 424	1 571
Couple d'actifs sans enfant	1 985	2 133
Couple d'actifs avec 2 enfants <sup>15</sup>	3 284	3 515
Famille monoparentale avec 2 enfants <sup>16</sup>	2 599	2 830
Retraité isolé	1 569	1 816
Couple de retraité	2 188	2 437

*En euros/mois*

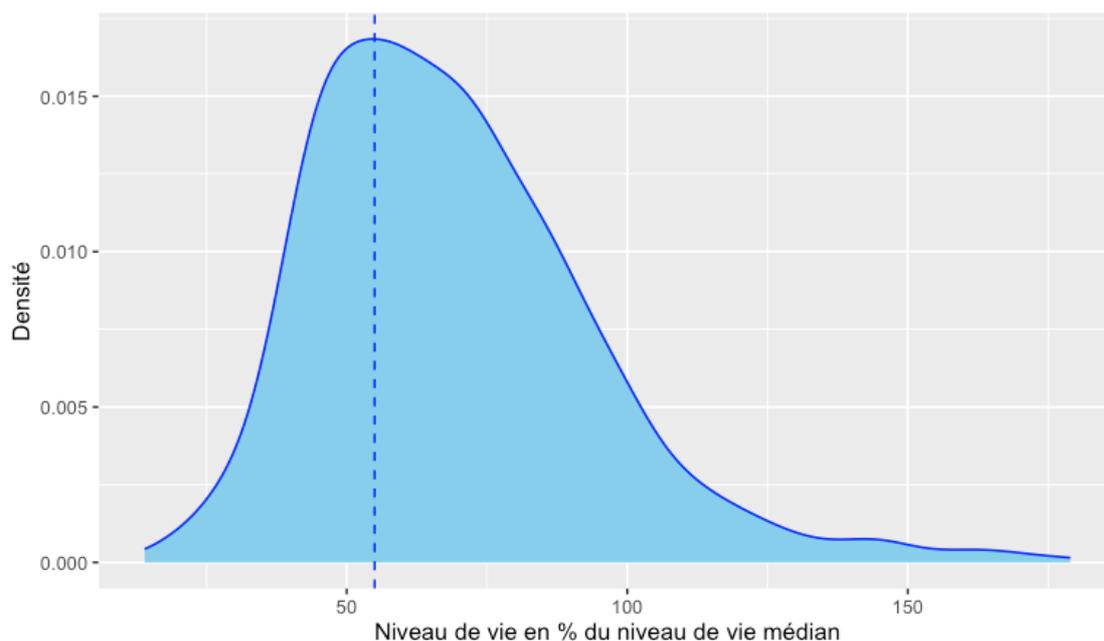
Tableau 1 : Budgets de référence pour différentes familles type par type de logement (fin 2013)

Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014

Le budget de référence pour une personne seule dans le parc social correspond à 85% du niveau de vie médian, et celui d'une personne seule dans le parc privé à 94% du niveau de vie médian (en 2013). Comparons maintenant les niveaux de vie des allocataires du RSA, afin d'estimer s'ils permettent un niveau de vie décent. Le graphique 3 présente la distribution des niveaux de vie des allocataires du RSA, à partir des données Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie (SRCV) d'Eurostat. Afin d'estimer si le RSA permet à majorité des allocataires un niveau de vie décent, nous nous intéresserons au niveau de vie modal (ou à la classe modale) des allocataires. Le niveau de vie modal des allocataires correspond au niveau de revenu le plus représenté parmi les allocataires (le pic de la courbe du graphique 3). Le niveau de vie modal se situe à 55% du niveau de vie médian. Pour élargir aux classes modales, donc aux tranches de revenus les plus représentées parmi les allocataires du RSA, nous nous intéresserons particulièrement aux ménages dont les niveaux de vie sont compris entre 40% et 80% du niveau de vie médian. Deux tiers des allocataires ont un niveau de vie compris dans cette classe modale. **Ainsi, *a minima* 2/3 des allocataires du RSA ont un niveau de vie en dessous du budget décent calculé par l'ONPES (autour de 80% du niveau de vie médian).**

<sup>15</sup> Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.

<sup>16</sup> Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans.



Graphique 3 : Distribution des niveaux de vie des allocataires du RSA en 2018

Sources : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, Insee, 2018

Note de lecture : Le pic de densité des niveaux de vie des allocataires est situé autour de 55% du niveau de vie médian.

Légende : ligne pointillée bleue correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian)

### c) *Quels montants de minimas sociaux en Europe ?*

Le cas du RSA, dont le montant est en deçà des revenus minimums définis comme « décents », n'est pas isolé en Europe. Au contraire, c'est une tendance qui se retrouve dans presque tous les pays de l'Union européenne (Collombet & al., 2020). Le montant des minimas sociaux en part du seuil de pauvreté de la France se situe en effet dans la moyenne européenne. De manière générale, les minimas sociaux des pays d'Europe du Nord ou centrale sont plus généreux qu'en France, en Europe de l'Est et du Sud. En Irlande et aux Pays-Bas, le niveau des prestations pour les personnes seules dépasse le seuil de pauvreté monétaire à 60% du niveau de vie médian.

En revanche, en termes de barème pour les couples, enfants et familles monoparentales, la France se situe dans les pays dont la part supplémentaire pour le deuxième, enfant, personne isolée est la plus faible. Avec 1,5 part pour un couple et 30% de la part d'un adulte pour un enfant, la France se situe respectivement 15<sup>e</sup> sur 20 et 9<sup>e</sup> sur 14 pays ayant transmis leurs informations à la Commission en 2020. En Allemagne, la part d'un enfant correspond à 76% de la part d'un adulte. En termes de limite d'âge également, la France fait partie des quatre seuls pays où l'âge minimum pour accéder au revenu minimum est plus élevé que la majorité (avec le Danemark, Irlande et Pays-Bas). A partir des travaux de la CNAF (Collombet & al., 2020), il est intéressant de noter que les pays dont le montant des prestations sociales est le plus généreux semblent être ceux dont les barèmes familiaux et minimum d'âge le sont le moins, et *vice versa*.

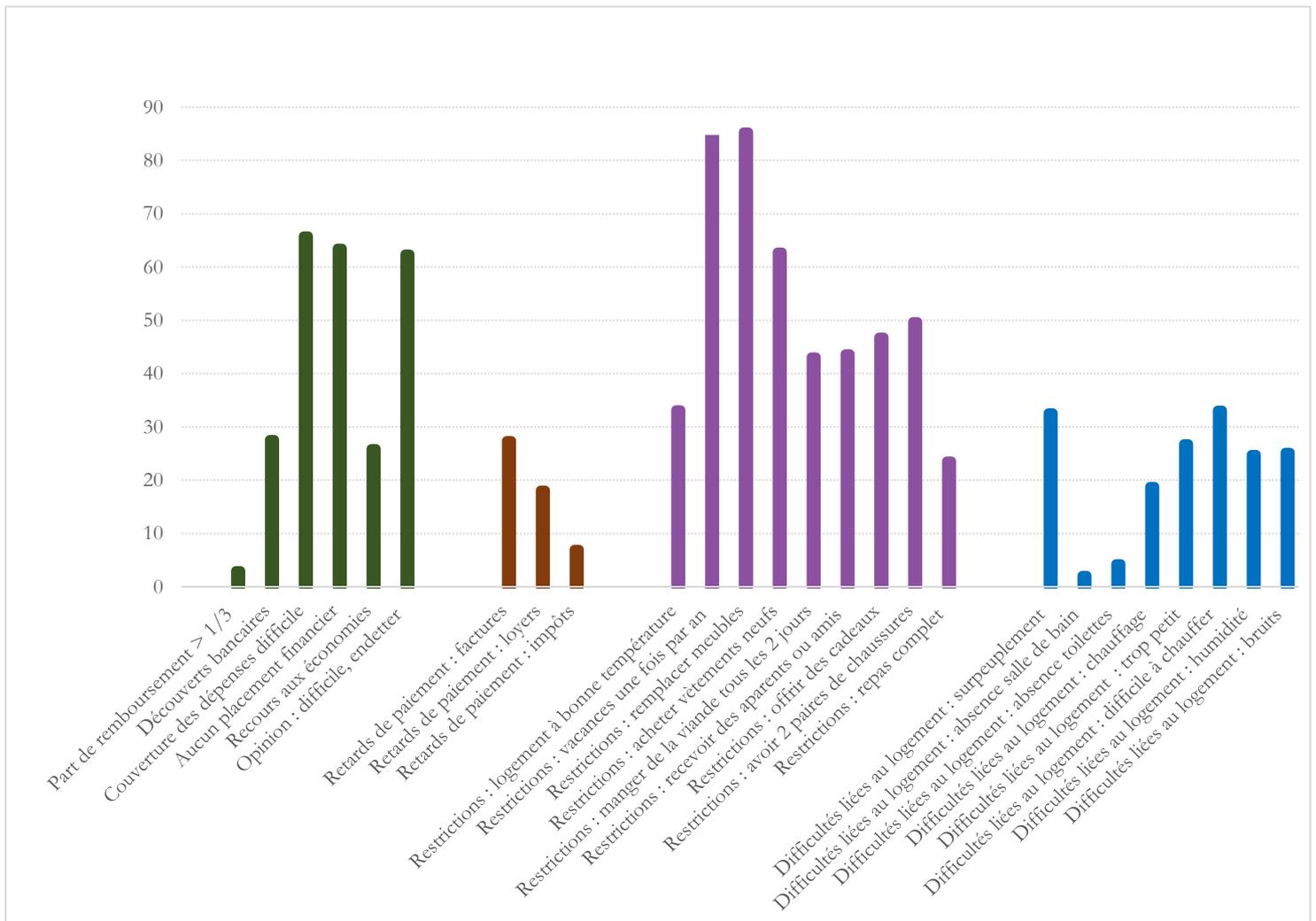
### 3. Les conditions de vie des allocataires du RSA en 2018

Les conditions de vie des allocataires sont principalement appréhendées par l'enquête « Bénéficiaires de minimas sociaux » (BMS) de la Drees, dont la dernière édition date de 2018. L'édition de 2018 interroge en face-à-face 12 180 personnes bénéficiaires d'un minimum social ou de la prime d'activité au 31 décembre 2017, dont 3 720 allocataires du RSA. L'enquête BMS utilise l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie que nous utiliserons dans l'analyse empirique. Selon l'Insee, cet indicateur « mesure la part de la population incapable de couvrir des dépenses liées à au moins huit éléments de la vie courante sur 27 considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un **niveau de vie acceptable** »<sup>17</sup>.

A partir des résultats de cette enquête, nous avons produit le graphique 3, présentant la part des allocataires du RSA déclarant des privations. Les 27 privations constituent la liste de biens et services compris dans l'indicateur de pauvreté en conditions de vie français. Un ménage est considéré pauvre en conditions de vie lorsqu'il déclare 8 de ces 27 privations. Ces difficultés sont regroupées en quatre dimensions : les contraintes budgétaires (en vertes sur le graphique 3), les retards de paiement (en brun sur le graphique), les restrictions de consommation (en violet) ainsi que les difficultés liées au logement (en bleu). Les quatre groupes de barres dans l'histogramme correspondent à ces quatre groupes de difficultés distinctes.

---

<sup>17</sup> Insee, Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2019, 12/05/2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232141#:~:text=Il%20est%20calcul%C3%A9%20par%20Eurostat,un%20niveau%20de%20vie%20acceptable> [consulté le 9.04.24]



**Graphique 4** : Part des allocataires du RSA expérimentant des privations, en % des allocataires du RSA en 2018.

**Note de lecture** : 83% des ménages allocataires du RSA n’ont pas les moyens de partir une semaine en vacances hors de chez eux par an en 2018.

**Source** : Drees, enquête après des bénéficiaires de minimas sociaux (BMS), 2018.

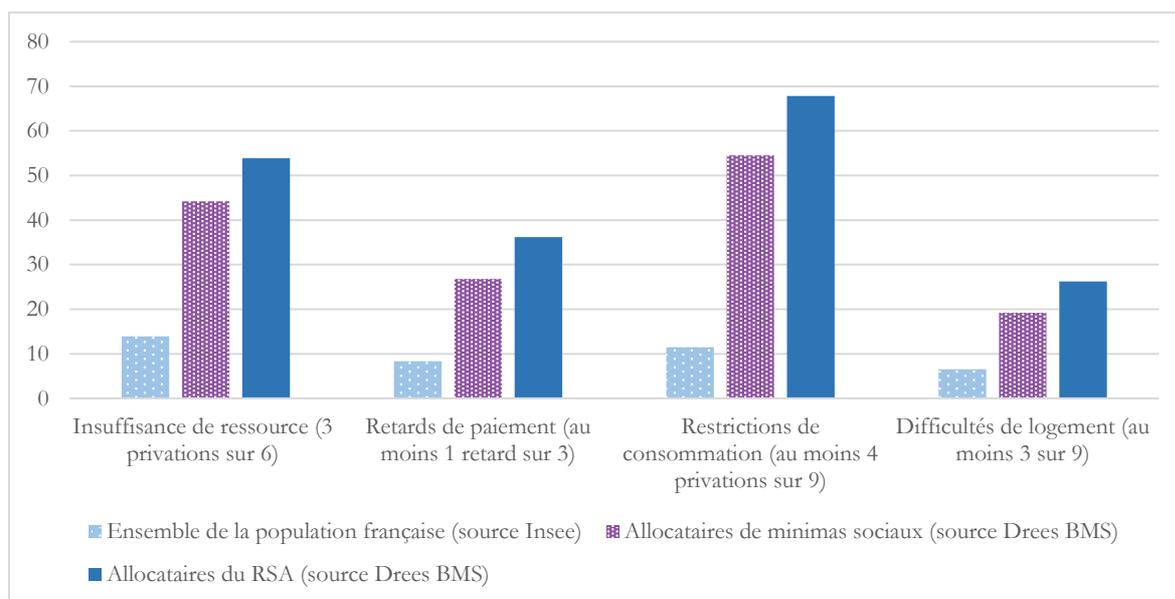
De manière générale, on y observe que les privations les plus répandues sont les restrictions de consommation, notamment le manque de moyens pour partir en vacances en dehors de chez soi une fois par an (83,90% des bénéficiaires), pour remplacer les meubles hors d’usage (85,30%) et pour acheter des vêtements neufs (63,80%). En termes d’alimentation, 43,10% des bénéficiaires n’ont pas les moyens d’acheter de la viande, du poisson (ou équivalent) au moins tous les deux jours. Une proportion de 23,6% des allocataires répondent « oui » à la question « au cours des 2 dernières semaines, vous est-il arrivé, à vous ou à un autre membre de votre ménage, de passer une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d’argent ? ». Les contraintes budgétaires sont également fréquentes : 65,8% des bénéficiaires ont du mal à couvrir les dépenses courantes du ménage, 62,40% des bénéficiaires estiment leur

situation financière comme insoutenable sans s'endetter et 63,5% des bénéficiaires n'ont aucun placement financier.

En comparaison avec les autres items de privations, la faible part des ménages allocataires déclarant des difficultés liées au logement est marquante. Il faut néanmoins noter l'aspect subjectif de l'appréciation de certaines conditions de logement, tel que la taille du logement et l'environnement bruyant – normes étant sujettes à variations selon le référentiel de l'individu. Cela limite l'interprétation que l'on peut faire de ces résultats.

Pour interpréter ces résultats, nous devons les comparer à la part de ménages dans toute la population française qui déclare des privations en 2018. Le graphique 4 compare les parts de la population en privation pour l'ensemble de la population, l'ensemble des allocataires de minima sociaux et les allocataires du RSA, en 2018. Pour simplicité, nous ne comparerons pas les privations individuellement mais leur sous-groupe par thématiques : insuffisance de ressources (sont comptabilisés les ménages ayant déclaré au moins 3 privations sur 6), retards de paiements (au moins 1 retard sur 3), les restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9) et les difficultés de logement (au moins 3 sur 9). L'histogramme ci-dessous présente les parts de ménage déclarant ces privations dans la population française globale, dans l'ensemble des allocataires de minima sociaux et dans les ménages allocataires du RSA. Ainsi, en 2018, 13,9% de la population globale déclarait des insuffisances de ressources contre 53,9% des ménages allocataires du RSA (soit une part 3,9 fois plus élevée), 8,3% de la population globale déclarait des retards de paiement contre 36,2% des allocataires du RSA (soit 4,3 fois plus), 11,5% de la population globale déclarait des restrictions de consommations contre 67,8% des allocataires du RSA (soit une part 5,9 fois plus élevé) et 6,5% de la population globale déclarait des difficultés de logement contre 26,2% des allocataires du RSA (soit 4 fois plus).

Les graphiques indiquent que la différence est la plus importante pour les restrictions à la consommation, pour lesquelles la part des ménages en privation est près de six fois plus élevée que dans la population générale. Pour les autres items de privations, la population allocataire du RSA se déclarait globalement 4 fois plus en situation de privation que la population générale.



**Graphique 5 : Part des ménages déclarant des privations par population en 2018**

**Sources :** Insee pour la population globale, Drees enquête BMS pour les allocataires de minimas sociaux.

**Note de lecture :** 67,8% des allocataires du RSA subissent des restrictions de consommation (au moins 4 privations sur 9). C'est le cas de 54,5% de tous les allocataires de minimas sociaux et de 11,5% de la population française.

Le constat est donc le suivant : si le RSA a comme objectif légal d'assurer à ses allocataires des moyens convenables d'existences, les moyens et conditions de vie des allocataires sont bien en-deçà de toutes normes de niveau de vie décentes (budgets de référence de l'ONPES) ou acceptable (Union européenne, Insee). Par ailleurs, 68% des allocataires du RSA sont pauvres en conditions de vie, particulièrement sujets à des contraintes budgétaires et des restrictions de consommation. **A partir de ce constat, notre question de recherche est double. Nous chercherons à estimer 1) quel serait l'effet d'une augmentation du RSA sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires et 2) est-ce qu'elle affecterait de manière équivalente les différentes privations de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie.** D'un point de vue purement monétaire, une augmentation du niveau de vie permet *mécaniquement* une baisse de la pauvreté monétaire. Néanmoins, cela ne permet pas d'appréhender les besoins matériels et sociaux que ce montant permet de satisfaire. Nous utiliserons donc l'approche de la pauvreté en conditions de vie pour estimer les effets réels d'une augmentation monétaire du RSA.

Dans la première partie (1) de la revue de littérature, nous développerons les particularités de l'approche en conditions de vie de la pauvreté. D'abord, comme son nom l'indique, elle cible directement les conditions de vie plutôt que leur proxy, le revenu. Ce faisant, elle permet de prendre en compte les besoins de ressources différenciés des individus pour satisfaire un même besoin (a). L'approche en conditions de vie de la pauvreté se distingue également des approches « vitalistes » (au sens de Canguilhem, 1965) de la pauvreté, qui considèrent que la

pauvreté est le manque de biens de subsistance. Au contraire, elle définit les besoins essentiels non pas en termes de subsistance, mais en ce qu'ils permettent de pleinement participer à la vie de la société (b). Elle est considérée comme une approche absolue de la pauvreté, puisqu'elle ne repose pas sur un seuil statistique conventionnel mais sur des normes sociales de besoins matériels et sociaux essentiels à satisfaire (c).

Dans un deuxième temps (2), nous nous intéresserons à la littérature portant sur les relations entre les conditions de vie et le revenu. L'approche monétaire et l'approche en conditions de vie de la pauvreté ciblent des populations différentes, indiquant une équivalence imparfaite entre le revenu et les conditions de vie (A). De plus, des sociologues et économistes de la pauvreté ont montré que, si le revenu était le principal déterminant de la pauvreté, il n'en est pas le seul. Les caractéristiques sociodémographiques du ménage peuvent également impacter le risque de pauvreté d'un ménage (B). Finalement, nous présenterons les travaux de Townsend (1979) repris par Blasco (2023), indiquant la distribution des ménages pauvres en conditions de vie en fonction de leur niveau de vie (C).

Pour déterminer la mesure dans laquelle une augmentation du RSA permettrait une amélioration des conditions de vie des allocataires, nous chercherons à tester les deux hypothèses : en quantifiant l'effet moyen d'une augmentation du niveau de vie sur le risque de privation pour les ménages aux niveaux de vie proches de ceux des allocataires (tester H1), ainsi qu'en reproduisant des courbes de Townsend pour la vingtaine de privations de l'indicateur afin d'en étudier la sensibilité au niveau de vie (tester H2). Notre analyse se fera en deux temps : d'abord, l'analyse descriptive (donc à partir des courbes de Townsend), puis l'analyse économétrique, qui vérifiera et précisera nos résultats descriptifs avec un modèle de régression logistique. L'utilisation d'un modèle de régression nous permettra d'isoler l'effet du seul revenu, en tenant constant les variables socioéconomiques de contrôle (sexe, âge, situation de logement, type de ménage, taille de l'unité urbaine).

Nos résultats indiquent que la pauvreté en conditions de vie est particulièrement sensible au niveau de vie entre 50% et 75% du niveau de vie médian, bien que la part moyenne de ménage en privation diminue pour chaque euro supplémentaire de 40% à 115% du niveau de vie médian. En détaillant pour les différentes privations, il ressort que les restrictions de consommations et les difficultés financières sont les conditions de vie les plus sensibles au niveau de vie. Les difficultés de logement sont dans l'ensemble nettement moins sensibles au revenu. Ce sont également les difficultés les moins fréquentes. Les difficultés de chauffage font exception, puisqu'elles sont relativement fréquentes et peu sensibles au revenu. Ces résultats descriptifs sont confirmés par l'analyse économétrique, contrôlant pour des potentiels effets de structure. Les courbes de probabilités prédites (risque de privation prédit à partir d'une régression logistique) ont en effet la même allure que les courbes de Townsend descriptives. Les coefficients de régression logistique nous permettent d'estimer qu'une augmentation de 20% du RSA permettrait en moyenne une diminution de plus de 18% du risque de privation des ménages allocataires.

## Revue de littérature pluridisciplinaire

### A. La pauvreté en conditions de vie, une approche absolue des conditions de vie décentes

#### *a) La pauvreté en conditions de vie s'intéresse directement aux conditions d'existence plutôt qu'à la cause de la pauvreté*

En l'absence de définition claire et universelle d'une situation dans laquelle un ménage peut être considéré comme pauvre, certains mesurent la pauvreté par ses causes, souvent le revenu, aisément quantifiable, mais d'autres préfèrent s'intéresser aux conditions mêmes d'existence qui révélerait une exclusion de la vie sociale. L'approche monétaire de la pauvreté identifie ainsi des ressources considérées comme permettant d'atteindre un certain niveau de vie, alors que l'approche en conditions de vie cible directement le résultat, les conditions effectives plutôt que les moyens entrepris pour les atteindre. C'est pour cette raison que l'approche en condition de vie est parfois qualifiée de « directe » (Guio, 2009, Ringen, 1998). L'approche en conditions de vie permet de directement cibler les difficultés ou restrictions d'un ménage ou individu, se libérant du proxy du revenu comme moyen d'approcher cette exclusion sociale.

En se concentrant sur les conditions de vie plutôt que sur les ressources, cette approche de la pauvreté permet de prendre en compte les besoins de ressources différenciés des individus pour atteindre un même état ou condition, notamment en termes de besoins de santé (Concialdi, 2015). Une approche de la pauvreté purement monétaire ne permettrait ainsi pas d'assurer équitablement les mêmes conditions de vie aux individus.

#### *b) Des conditions de vie décentes permettant de participer pleinement à la vie de la société*

La définition de la pauvreté varie fortement selon les normes et les ambitions d'équité d'une société. La définition du seuil de pauvreté aux Etats-Unis suit une logique proche du courant intellectuel du « vitalisme » canguilhemien. Le minimum vital, dans ce courant de pensée, correspond aux ressources nécessaires pour survivre – à proprement dit, ne pas mourir. Le seuil de pauvreté étatsunien est ainsi fixé à partir d'une estimation monétaire d'un panier de bien et selon la composition familiale, en étant réactualisé tous les ans pour prendre en compte l'inflation (Blasco, 2023). C'est également la conception de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui définit les besoins caloriques minimaux à 1800 calories par jour et par personnes, ou la Banque mondiale pour qui toute personne vivant avec moins de deux dollars par jour est pauvre. Les défenseurs de cette approche la considèrent comme plus « absolue » que les approches relatives ou en conditions de vie, avançant que les besoins de survie peuvent être définis précisément par des médecins ou nutritionnistes sans biais normatifs. Cet avis n'est pas partagé par tous. Townsend (1979) et plus récemment Concialdi (2015), soutiennent l'idée que la notion de survie est également relative, ne précisant pas à quel horizon ou dans quelles conditions ce minimum vital permet la survie, et reposant forcément sur des constructions

sociales de la subsistance. Cette approche suppose également une homogénéité de besoins de ressources pour les mêmes conséquences (en l'occurrence, la survie).

A l'opposé de l'approche vitaliste (voire énergétique) de la pauvreté se trouvent les théories sociopolitiques de la pauvreté développées par l'économiste indien Amartya Sen. Il centre son analyse sur la notion de *capability* (Sen, 1994). Les capacités renvoient à ce que les individus sont réellement en état de faire. Il les définit comme la « liberté réelle – les capacités – de choisir une vie que l'on a des raisons de valoriser » (Sen 1999, p. 74). La pauvreté n'est pas uniquement une absence de revenus ou de ressources (de manière générale, de *moyens*), mais une absence de *capacité*, le fait de ne pas avoir le choix d'accéder ou non à quelque chose. Trois termes distincts sont utilisés par Sen, qui facilitent la compréhension de cet argument : les *commodities* (ressources) permettent d'accomplir des *functionnings*, et les *capabilities* constituent la liberté de choisir de réaliser cette *functionning* ou non. Les *functionnings*, traduits « réalisations » ou « fonctionnements » en français, constituent les activités qu'un individu peut mener, ou des états qu'il peut atteindre, comme un niveau de nutrition, d'éducation, d'implication dans la cité, etc (Fleurbaey & al. 1998). Les ressources permettant d'accomplir les réalisations ne sont pas forcément uniquement matérielles, mais elles peuvent aussi être relationnelles ou intellectuelles. Selon leur âge, leur état de santé, leur genre, les individus n'auront pas besoin des mêmes ressources pour atteindre la même réalisation, ce qui implique un décentrage de la notion de *moyens* pour recentrer sur le champ des réalisations possibles. Il ne s'agit ainsi pas d'assurer un niveau de vie en particulier, mais d'assurer « l'opportunité réelle d'y accéder » (Fleurbaey & al., 1998 p. 24). Dans cette démarche, l'accent doit être mis sur les fins potentielles plutôt que sur les moyens, tout en laissant à l'individu la liberté d'accéder à ces fins ou pas. Si les opérationnalisations de la notion de *capability* ne sont pas aisées, il apparaît l'approche de la pauvreté en termes de conditions de vie se rapproche des objectifs scientifiques de la démarche d'Amartya Sen. Elle se situe en effet son analyse au niveau des réalisations plutôt que des ressources à disposition, en se libérant des présupposés d'équivalence absolue entre le niveau de revenu et le niveau de vie inhérents aux approches monétaires. Ces deux approches présentent également toutes les deux l'avantage de prendre en compte les quantités de ressources différenciées dont les individus ont besoins pour atteindre la même réalisation, selon leur pouvoir d'achat ou leur état de santé.

Les questionnaires de l'enquête que nous utiliserons en analyse (Statistiques Revenus et Conditions de Vie) sont formulés d'une manière qui permet de se rapprocher la notion de capacité. Il n'est en effet pas demandé aux ménages *s'ils* partent effectivement en vacances, par exemple, mais *s'ils ont les moyens* de partir en vacances. La réalisation n'est pas directement l'objet de la question, mais la possibilité d'accéder au *functionning* en question. Les autres ressources que le revenu ne sont néanmoins pas réellement prises en compte dans l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, et il n'inclue pas de *functionnings* complexes ou sociaux, comme l'estime de soi (« *self-esteem* »), par exemple.

L'apport de Doyal et Gough (1991) à cette littérature consiste à chercher à opérationnaliser la théorie de Sen en proposant une liste de besoins dont la réalisation permet de mener une vie décente. La satisfaction de ces besoins a pour objectif de permettre la pleine participation à la vie sociale, « *to fully participate in the society* », et non uniquement de survivre. Ces derniers considèrent que les deux besoins fondamentaux sont la santé et l'autonomie, et que la satisfaction de onze besoins intermédiaires à un optimum (donc pas

forcément un maximum) permet à la réalisation de ces deux besoins fondamentaux. Ils identifient comme besoins intermédiaires le fait de vivre dans un environnement sain (absence de pollution de l'air, par exemple) et sécurisé (absence de violences entre les personnes). Or ce sont des besoins dont la satisfaction ne repose pas sur les seules ressources de l'individu. Cela va dans le sens de l'idée selon laquelle le revenu minimum décent ne garantit pas la satisfaction de tous les besoins essentiels. Doyal et Gough font également la distinction entre la notion de besoin et de désir : les besoins peuvent être satisfaits à partir d'une diversité de ressources, en fonction des préférences (Concialdi, 2015).

*c) La pauvreté en conditions de vie : une approche absolue reposant sur une définition sociale des besoins essentiels*

En suivant la définition de Fleurbaey & al. (1998), les approches *absolues* de la pauvreté se réfèrent à l'établissement d'un seuil par des informations extérieures, qu'elles soient celles d'un biologiste, d'une administration ou de l'opinion publique, tandis que les approches *relatives* ciblent les ménages les plus mal lotis, plutôt que ceux dont les conditions de vie ne sont pas décentes. Monétairement, les indicateurs de pauvreté fixant un niveau de ressources essentielles permettant la survie (telle que la méthode étasunienne) sont un exemple d'une approche absolue de la pauvreté, tandis que l'indicateur de pauvreté européen au seuil de 60% du niveau de vie médian est un exemple d'indicateur relatif. Les approches relatives font dépendre le seuil de pauvreté selon la distribution d'une variable explicative (le souvent, il s'agit du revenu), le seuil de pauvreté étant fixé à une distance arbitraire du niveau de vie médian. L'approche relative cible ainsi comme pauvres les ménages les moins bien lotis, « même si leurs conditions de vie sont décentes au sens du sociologue, du philosophe de l'éthique, voire des représentations sociales, et ne comportent par exemple aucun signe de malnutrition : leur handicap tient uniquement à leur rang » (Fleurbaey & al. 1998, p. 29). Le caractère conventionnel du seuil retenu en fait également un sujet de discussion : jusqu'en 2007, la France utilisait le seuil de 50% du niveau de vie médian avant de s'homogénéiser avec le niveau standard de l'Union Européenne au seuil de 60% du niveau de vie médian. Néanmoins, certains organismes d'observation sociale tel que l'Observatoire des inégalités, continuent d'utiliser le seuil de 50% du niveau de vie médian dans leur analyse, le seuil de 60% englobant une population selon eux trop hétérogène (Brunner & Maurin, 2022).

Au contraire, l'approche en conditions de vie de la pauvreté est considérée comme une approche absolue, puisqu'elle est définie à partir d'un seuil établi par des informations extérieures, en l'occurrence les normes sociales de la société étudiée. Il y a là une subtilité intéressante. Comme Fleurbaey & al. (1998), nous considérerons la pauvreté en conditions de vie, comme une mesure absolue de la pauvreté (car ciblant l'état même des individus et non leur position relative dans la société). Mais cette mesure est également *normative*, car le processus de définition des conditions ou moyens de vie décents requiert une décision normative et politique : fixer un niveau de vie permettant de pleinement participer à la vie de la société. La définition sociale de ce minimum, contingente à la situation temporelle et géographique, ainsi qu'aux cultures de la société dans laquelle elle se situe, n'en fait **pas moins**

**une mesure absolue, « un vrai minimum, [et non] un seuil statistique arbitraire »** (Fleurbaey & al. 1998, p. 27).

La définition de Fleurbaey & alii (1998) n'a pas été partagée de tout temps par tous les chercheurs et chercheuses sur la pauvreté. Dans son ouvrage *Poverty in United Kingdom* (1979), Peter Townsend qualifia justement son indicateur de pauvreté en condition de vie comme indicateur de privation relative. Cette utilisation du terme « *relative privation* » correspond à ce que nous appellerons son caractère normatif. En effet, il part du postulat que les échelles de pauvreté « absolues » sont inappropriées puisque les besoins des ménages sont conditionnés par la période et l'endroit où ils vivent, rendant nécessaire de définir la pauvreté relativement à une société donnée. Il décrit donc la privation relative comme l'« *absence ou l'inadéquation des régimes alimentaires, des équipements, des normes, des services et des activités qui sont courants ou habituels dans la société. Les personnes sont privées des conditions de vie qui définissent normalement l'appartenance à la société. Si elles manquent ou sont privées des ressources leur permettant d'accéder à ces conditions de vie et donc d'appartenir à la société, elles sont en situation de pauvreté.* » (p. 915). Il semble donc que la relativité que mentionne Townsend soit liée au caractère normatif, social et sensible aux époques historiques de son indicateur, plutôt qu'à la définition d'un seuil statistique et du calcul de l'éloignement à ce seuil de l'individu. Dans ce mémoire, nous considérerons donc l'approche de pauvreté en conditions de vie comme absolue, en comparaison aux seuils de pauvreté monétaire relatifs (au seuil de 50% ou 60% du niveau de vie médian).

La définition normative des besoins nécessaires pour participer pleinement à la vie d'une société donnée peut se faire par différents moyens. Les données d'enquête sont l'un des moyens permettant d'estimer les conditions de vie considérées par la population comme essentielles pour participer pleinement à la vie de la société (Lollivier & Verger, 1998, Nolan & Whelan, 1998). A partir d'une enquête d'opinion de 1987 en Irlande, Nolan & Whelan (1996) distinguent trois types d'items : les items basiques (consensus sur leur nécessité) sont principalement des privations à la consommation (chauffage, repas complet, deux paires de chaussures solides, vêtements neufs) ainsi que les retards de paiement, loyer et autres dettes. Les privations secondaires sont celles qui sont généralement moins possédés, et donc considérées comme moins nécessaires (par exemple, avoir les moyens de partir en vacances en dehors de chez soi ou posséder un téléphone). Ils séparent les items correspondant aux restrictions liées au logement dans une troisième catégorie. Les listes d'items sont très sensibles aux périodes historiques, puisque les items secondaires (tels que le téléphone) des années 1980 ne seraient pas forcément pertinents aujourd'hui (où téléphone n'est plus dans l'indicateur tant c'est un bien communément possédé). Espinasse & Sautory (2008) notent néanmoins une limite à l'utilisation des enquêtes d'opinion, liée au fait que les représentations sociales de la pauvreté évoluent très lentement. A partir du Baromètre d'opinion de la Drees, elles montrent en effet qu'une image de la pauvreté associée « aux privations concernant davantage les pays pauvres que la France du XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas très surprenant, dans la mesure où cette image est toujours largement véhiculée par les médias » (Espinasse & Sautory, 2008, pp. 257). En effet, les résultats de leur analyse des représentations de la pauvreté en France entre 2000 et 2006 indiquent que les trois caractéristiques de la pauvreté avancées par les Français sont : de ne pas manger à sa faim, de ne pas avoir de logement et de ne pas pouvoir se soigner. Ces privations

concernent en réalité une très petite part de la population et caractérise davantage la grande pauvreté.

Afin d'éviter les écueils d'une conception normative et caricaturée du pauvre par les autres classes sociales, d'autres auteurs (Doyal & Gough, 1991 ; Concialdi, 2015) sont d'avis qu'il faudrait définir des paniers de biens essentiels à partir du savoir et de l'expérience des personnes concernées directement. La démarche des budgets de référence de l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale), notamment, définissent « ressources nécessaires pour atteindre un mode de vie que la politique sociale doit pouvoir permettre à chaque citoyen d'atteindre » par la participation citoyenne (Concialdi & al, 2014, p. 6). Des groupes de citoyens élaborent un consensus sur le contenu du panier de biens et services nécessaires en France en 2013. Les résultats des groupes de discussions sont par la suite soumis aux avis des experts, avant d'être re-analysé par les groupes de citoyens. Les discussions de groupes de citoyens ne portent pas sur le *montant* nécessaire mais bien sur un panier de biens et services défini en termes quantitatif (nombre et durée) et qualitatif (qualité et lieux d'achat). La valorisation de ce panier de biens en budget a été fait *ex post*. C'est le premier élément qui distingue cette méthode d'une enquête statistique classique sur le revenu minimum. Le deuxième est que le consensus qui a été construit est un consensus argumenté, résultant de discussions entre les participant.e.s, ce qui était une première en France. Cette étude a été réactualisée en 2022 par le CNLE (suite à sa fusion avec ONPES en 2020) pour une plus grande diversité de ville. La construction des groupes de discussion est une étape essentielle de la méthode. L'objectif de cette étude étant de définir un *budget minimum pour participer à la vie sociale* selon des cas-types de structures familiales et états de santé, ce ne sont pas uniquement les personnes défavorisées qui participent mais une grande variété de situations sociales et de niveaux de vie. En revanche, les groupes de discussions sont homogènes du point de vue de leur expérience concernant les besoins dont ils doivent débattre ; ils correspondent au cas-type étudié. Autrement dit, « ce sont les femmes en couple retraitées qui discutent des besoins des femmes en couple retraitées, les hommes célibataires qui discutent des besoins des hommes célibataires etc » (Concialdi, 2015, pp. 18). Comme l'avance Concialdi (2015, p. 17), cette méthode a l'avantage de prendre en compte la dimension sociale et culturelle toujours mouvante des paniers de biens. Au contraire, aux Pays-Bas, les groupes de discussions des budgets de référence sont hétérogènes de telle manière que des personnes retraitées participent à la constitution du budget de référence pour un homme célibataire, par exemple. La démarche des Pays-Bas a comme objectif de faire valider par l'ensemble du corps social les budgets minima considérés comme nécessaires, d'obtenir une validation politique. Ces démarches distinctes traduisent d'un objectif distinct entre ces deux budgets de références : définir un budget que la société définit collectivement comme un minimum *vs* définir un budget permettant à un type de ménage donné d'avoir des conditions décentes d'existence. L'un des désavantages des méthodes comme celle menée au Pays-Bas est que la distance entre la situation des participants et le cas-type favorise des jugements, « qui se fondent davantage sur la représentation que se font les participants de ce dont *devraient* disposer – ou *mériteraient* de disposer – ces individus ou ces ménages » (Concialdi, 2015, p. 20).

La méthode participative des budgets de référence pour établir les paniers de biens montre l'importance des « citoyens experts » ; ils permettent d'aider à situer les paniers de biens dans des besoins sociaux et culturels propres à une zone géographique et à une période temporelle.

Cela se rapproche de la méthode préconisée par Doyal & Gough (1991), à savoir qu'il est nécessaire, pour définir un panier de bien, de combiner le savoir codifié des experts et le savoir pratique des personnes concernées (Concialdi, 2015). Ces budgets de références sont globalement très éloignés des montants de *minima* sociaux, confirmant une inadéquation entre le terme de « moyens convenables d'existence » qu'aspire à assurer le RSA, et les revenus minimums décents élaborés par les citoyens.

L'argument selon lequel les personnes concernées ont un savoir pratique nécessaire à l'élaboration de politiques sociales irait dans le sens d'une augmentation du montant du RSA. En effet, quand on demande aux bénéficiaires de revenus minima garantis quel type d'action leur semble le plus nécessaire aujourd'hui dans le cadre de la politique sociale, la majorité des bénéficiaires de revenus minima garantis (54%) mentionnent une augmentation du montant des prestations, alors que seulement 27% de l'ensemble de la population mentionne cette priorité.

Afin d'appliquer l'approche en conditions de vie de la pauvreté à la définition du montant du RSA, nous devons étudier la relation entre le revenu et les conditions de vie. En effet, l'équivalence supposée absolue par les indicateurs de pauvreté monétaire entre le revenu et la condition de pauvreté cache une réalité moins systématique. En observant les populations pauvres monétairement et pauvres en conditions de vie, il est *a priori* visible que ces deux indicateurs ne ciblent pas les mêmes populations. Plusieurs études montrent, de plus, que le revenu n'est pas le seul facteur de pauvreté en conditions de vie ; cela suggère que d'autres politiques plus ciblées que le seul RSA pourraient compléter l'effet du transfert monétaire sur la pauvreté en conditions de vie. Finalement, les travaux de Townsend (1979) et Blasco (2023) indiquent que la pauvreté en conditions de vie n'est pas sensible au revenu de la même manière sur toute la distribution des niveaux de vie.

## B. La relation entre les conditions de vie et le revenu

### a) *La pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie ne ciblent pas les mêmes populations*

Plusieurs travaux montrent que les populations pauvres en condition de vie et les populations pauvres monétairement ne suivent pas les mêmes contours. En 1998 notamment, les travaux de Lollivier & Verger ont montré que les populations pauvres monétairement, subjectivement ou en conditions de vie (« d'existence ») ne se recouvrent que partiellement. Ils montraient que 17,4% des ménages ordinaires en 1994 ne correspondent qu'à l'une des trois mesures de la pauvreté, 6,3% des ménages ordinaires présentent 2 des 3 symptômes de pauvreté et seulement 1,7% des ménages ordinaires sont caractérisés comme pauvres cumulant les trois mesures. Blasco et Gleizes (2019) ont étudié les populations catégorisées comme pauvres selon les différents indicateurs et montrent qu'en 2016, « seulement » 6% de la population française est pauvre à la fois monétairement et en conditions de vie, alors que 12,7% de la population est pauvre en conditions de vie et 13,6% monétairement. Ainsi, 35% des pauvres ne le sont qu'en

conditions de vie, 39% ne le sont que monétairement et 27% sont pauvres en conditions de vie et monétairement. L'écart est donc assez significatif.

Ce rapport n'est pas le même pour tous les pays d'Europe, notamment en Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Grèce, où la majorité de la population pauvre l'est en conditions de vie (autrement dit, seulement autour de 5% de la population pauvre de ces pays ne l'est que monétairement). La distribution des niveaux de vie des ménages pauvres en conditions de vie est néanmoins assez homogène à travers l'Europe. Dans la majorité des pays européens, plus de 80% de la population pauvre en conditions de vie possède un niveau de vie en dessous de la médiane, et une majorité de ménages se situe autour du seuil de pauvreté monétaire (60% du niveau de vie) (Blasco & Gleizes, 2019). Ils représentent également la distribution du niveau de vie de la population pauvre en condition de vie. Le seuil de pauvreté monétaire se situe en effet au pic de la distribution du niveau de vie de la population pauvre en conditions de vie, suggérant une corrélation imparfaite entre ces deux indicateurs. Certains profils sont plus affectés par la pauvreté monétaire (les jeunes, les travailleurs indépendants) tandis que d'autres sont plus fréquemment pauvres en conditions de vie. C'est notamment le cas des personnes retraitées (Blasco, 2023 ; Blasco & Gleizes, 2019).

Puisque les populations pauvres monétairement et en conditions de vie ne sont pas les mêmes, Blasco (2023) a cherché à définir un indicateur de grande pauvreté. Dans le bas de la distribution, le niveau de vie n'est pas corrélé au niveau de privation, rendant la seule pauvreté monétaire insuffisante pour cibler une population en grande pauvreté. Il développe donc un indicateur de grande pauvreté en combinant les indicateurs monétaires et en conditions de vie. Les ménages en grande pauvreté sont ainsi ceux qui sont pauvres monétairement au seuil de 50% du niveau de vie médian et qui déclarent au moins 7 privations sur 13 (selon l'indicateur de privation européen). Les personnes en grandes pauvreté sont fréquemment au chômage, dans une famille monoparentale, ils sont plus souvent ouvriers que managers (Blasco, 2023).

#### *b) Le revenu : principal mais pas unique facteur de la pauvreté*

De plus, si le revenu est un facteur significatif de la pauvreté, il n'est pas le seul. Les travaux de Nolan & Whelan (1996) montrent que le seul revenu n'est pas suffisant pour expliquer les variations de privations. Comme ils le soulignent, cela questionne sur la capacité des analyses fondées sur un seuil monétaire de pauvreté à repérer les ménages atteints de privation matérielle et sociale (Nolan & Whelan, 1996). A partir de données d'enquête sur la pauvreté en Irlande, ils explorent davantage la relation entre le niveau de revenu et l'indicateur de privation. Ils mettent en avant l'importance de distinguer les différentes dimensions de la privation, comme nous le ferons dans notre analyse. Leurs résultats montrent que les coefficients de corrélation entre les items et le revenu disponible sont tous négatifs, entre  $-0.06$  et  $-0.23$ , avec une moyenne sur les 20 items de  $-0.15$ . **Le fait que les coefficients de régressions des différentes variables soient si variés soutient notre deuxième hypothèse d'analyse (H2), selon laquelle une augmentation du niveau de vie n'aurait pas le même effet sur toutes les conditions de vie.**

Leur analyse indique également que l'ajustement des niveaux de revenus en niveau de vie (en prenant en compte le nombre de personnes dans le foyer ainsi que leur âge) ne change pas les coefficients de corrélation. En étendant les variables explicatives, Nolan & Whelan montrent

que si le revenu est une variable qui explique significativement le niveau de privation, d'autres variables liées à la situation des ménages ont également un effet sur la privation. D'après leurs résultats, le contexte sociodémographique semble être pertinent pour expliquer les privations (appartenir à une classe sociale manuelle et peu qualifiée, avoir été longtemps au chômage, être séparé au plan conjugal, avoir été élevé dans un ménage ayant rencontré des difficultés financières, ne pas avoir de qualifications scolaires). Le nombre d'enfants a un impact négatif significatif pour les items primaires et secondaires, mais pas pour les items d'habitation. Souffrir d'une maladie chronique et être urbain plutôt que rural a un effet positif significatif sur le nombre de privations basiques, mais pas pour les autres groupes d'items. Ces résultats mettent en perspective l'importance du contexte sociologique pour expliquer les privations (appartenance aux classes populaires, responsabilités d'enfants, problèmes de santé, historique de chômage, manque d'économies) que le seul niveau revenu ne peut pas prédire.

La littérature sur la « pauvreté subjective » met également en avant les autres facteurs que le revenu dans le sentiment de pauvreté. La pauvreté subjective permet d'identifier les personnes qui s'affirment « pauvres », et apparaît être un indicateur d'insécurité sociale (Duvoux & Papuchon, 2018). Cet indicateur est relatif, puisque la subjectivité est appréhendée comme le résultat d'intériorisation des rapports entre groupes dans la société (Bourdieu, 2001, p. 300). Duvoux & Papuchon étudient les facteurs de cette pauvreté subjective à partir des données du Baromètre de la Drees (2015-2017). Leurs résultats indiquent que, contrôlant pour le niveau de vie et les variables de contrôle sociodémographiques classiques<sup>18</sup>, avoir perçu le RSA ou être chômeur et se classer parmi « sans activité » plutôt qu'en CDI à temps plein augmente significativement la probabilité de se sentir pauvre. Toutes choses égales par ailleurs, un ménage ayant bénéficié du RSA a deux fois plus de risque de se sentir pauvre qu'un ménage n'ayant pas reçu le RSA. Cela va dans le sens de la thèse classique émise par le sociologue allemand Georg Simmel (1998), selon laquelle l'entrée dans la condition d'assisté conduit à l'identification au statut de « pauvre » (voir aussi Paugam, 2005). Néanmoins, les situations d'assistance constituent un aspect minoritaire de la pauvreté ressentie, puisqu'au moins la moitié des personnes se déclarant pauvres ne sont pas bénéficiaires de l'Etat social (Duvoux, Papuchon, 2018, p. 621). En effet, les salariés en emploi à durée déterminée ou à temps partiels sont aussi nombreux que les chômeurs (19% et 22%) parmi les personnes qui se sentent pauvres. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui disposent d'un emploi précaire ou à temps partiel connaissent un risque significativement plus élevé que les autres de se sentir pauvre. Finalement, la structure familiale semble également jouer un rôle dans les facteurs du sentiment de pauvreté. La vie en couple semble être protectrice contre le sentiment de pauvreté, par rapport aux personnes vivant seule (avec ou sans enfants). Les familles monoparentales sont notamment très surreprésentées parmi les personnes qui sont à la fois en pauvreté monétaire et subjective. Leurs résultats vont dans le sens des variations de population pauvres selon les indicateurs utilisés (la pauvreté subjective indiquant une forte représentation de personnes en emploi par rapport aux autres indicateurs de pauvreté).

Le revenu est ainsi une variable explicative significative mais imparfaite pour appréhender la pauvreté au sens large, et ne constitue qu'une partie de sa cause. Les résultats de Nolan &

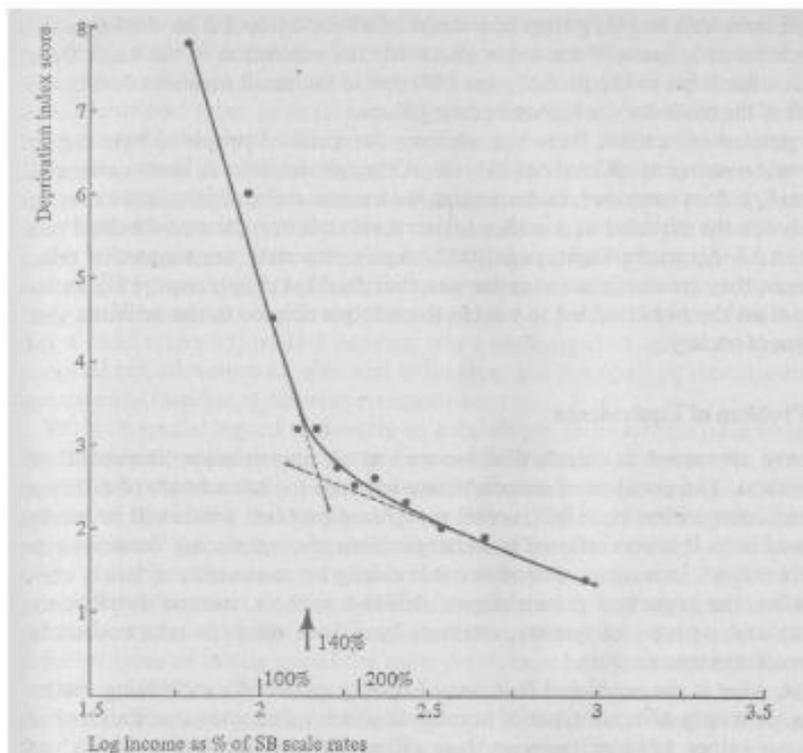
---

<sup>18</sup> Niveau de diplôme, âge et situation familiale et statut de logement

Whelan suggèrent que cibler des variables sociodémographiques facteurs de pauvreté en conditions de vie pourraient également participer à la réduire. Cela encourage l'introduction de variables sociodémographiques de contrôle dans la partie économétrique de l'analyse empirique. Cela permettra, d'une part, isoler le seul effet du revenu sur le risque de privation, ainsi que, d'autre part, de proposer des pistes sur les autres facteurs de pauvreté en condition de vie. Le revenu reste néanmoins le principal déterminant de la privation (Blasco, 2023).

### c) *Quel effet du revenu sur les privations ?*

L'un des premiers chercheurs à avoir étudié la relation entre le niveau de revenu et les conditions de vie est le sociologue Peter Townsend (1928-2009). A partir de données d'enquêtes, il a cherché à améliorer la connaissance de la pauvreté au Royaume Uni dans les années 1970, sous l'angle des privations, dans un ouvrage novateur (Townsend 1979). L'enquête sur laquelle il construit son analyse l'informe sur une liste de 60 indicateurs des conditions de vie des ménages, avant de les compiler en 12 items de l'index de deprivation. Dans son analyse, Townsend produit ce qui sera qualifié de « courbe de Townsend » (cf. ci-dessous) : une relation entre le niveau de vie (*adjusted income*) et le niveau du *deprivation index*. Le proxy du niveau de vie qu'il utilise est la part du *Supplementary Benefit scale* (minima social britannique de l'époque), et le *deprivation index score* est calculé par sa valeur modale, donc une estimation du nombre de privation le plus récurrent à un niveau de vie donné. Ses résultats montrent que le niveau de privation diminue avec la hausse du niveau de vie de manière continue, mais qu'en dessous de 150% du *Supplementary benefit standard*, l'index de privation diminue plus rapidement. Autrement dit, une unité de revenu supplémentaire en dessous de 150% du *Supplementary benefit scale* aurait plus d'effet sur les privations qu'au-dessus de ce seuil, même si cette unité de revenu supplémentaire aurait un effet négatif sur le nombre de privation sur l'ensemble de la distribution. Townsend conclue que ce coude dans la distribution des privations correspond à un seuil de privation relatif.



**Graphique 6 :** Courbe de Townsend, Privation modale en fonction du logarithme du revenu sous forme de pourcentage du *supplementary benefits scale rates*

**Source:** Townsend, P., *Poverty in the United Kingdom*, Londres, Penguin Books, 1979, p. 261

En 2023, Blasco reproduit la méthode de Townsend avec l'indicateur de privation européen pour tous les pays européens, à partir des données de Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie de l'Insee. Ses résultats indiquent **que l'index de privation est fortement corrélé au niveau de vie entre 50% et 130% du niveau de vie médian, zone où une chute de 20 points de pourcentage du niveau de vie entraîne une privation supplémentaire en moyenne.** Néanmoins, cette relation n'est plus linéaire au-dessus de 130% du niveau de vie médian, où il n'y a plus de relation entre le revenu et les privations. Elle ne l'est également plus en dessous de 50%, où il n'y a plus de corrélation entre le niveau de vie et les privations. A partir du graphique 3 présentant la distribution des niveaux de vie des allocataires du RSA, les résultats de Blasco (2023) soutiennent notre première hypothèse (H1) selon laquelle une augmentation du RSA aurait des effets sur les conditions de vie des allocataires. En effet, trois quarts des allocataires ont un niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian, donc proche de la zone où le revenu et les conditions de vie sont corrélés.

La contribution de notre analyse empirique, sur le cas français, à ce corpus de littérature internationale nous amène donc à détailler la sensibilité des différentes conditions de vie au revenu, afin de déterminer les conditions de vie qui pourraient être améliorées par une augmentation du RSA et celle qui semblent peu sensibles au revenu.

## Analyse

Le RSA tel qu'il est défini aujourd'hui correspond à une approche purement monétaire de la pauvreté. A partir de la littérature de la pauvreté, il nous semble que l'approche de la pauvreté en conditions de vie permet au mieux d'estimer les effets réels d'une politique de lutte contre la pauvreté tel que le RSA. Cette littérature met l'accent sur des éléments de vie essentiels pour pleinement participer à la vie sociale plutôt que sur des niveaux de revenu, fixés plus ou moins arbitrairement, à atteindre. L'objet de ce mémoire est d'appliquer l'approche en conditions de vie de la pauvreté au minima social du RSA. La question de recherche de cette analyse est double : **d'une part, estimer l'effet d'une augmentation du RSA sur les conditions de vie des allocataires et d'autre part, déterminer quelles conditions de vie au sein de l'indicateur seraient plus ou moins sensibles à une augmentation de revenu.**

Selon les résultats de Blasco (2023), l'index de privation est corrélé au revenu entre 50% et 130% du niveau de vie médian. Ces résultats soutiennent une hypothèse 1 (H1) forte, selon laquelle une augmentation du RSA aurait un effet négatif sur le nombre de privation déclaré par les ménages ayant 50% et 130% du revenu médian. En ce qui concerne notre deuxième hypothèse, les travaux de Nolan & Whelan (1996) suggèrent que les différentes conditions de vie n'ont pas la même sensibilité au niveau de vie (H2). Néanmoins, leur analyse est relativement ancienne et utilise une enquête irlandaise. Notre deuxième partie d'analyse utilisera la même méthode que Nolan & Whelan (le modèle régression logistique) pour mesurer la potentielle corrélation du revenu avec les différentes privations.

## Données et méthode

Pour notre analyse, nous utiliserons les données Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee, qui constituent le volet français du *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Ce sont des données d'enquête, permettant d'analyser les conditions de vie des ménages et des individus. Nous travaillons uniquement avec les données des ménages, échelle souvent utilisée pour l'analyse des conditions de vie. Depuis 2008, les données SRCV sont appariées avec les fichiers fiscaux, permettant de disposer de sources administratives pour les revenus des ménages. Le niveau de vie est ensuite calculé en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine. Cela exclut donc de l'analyse les ménages vivant en collectivités (foyers, prisons, hôpitaux etc) ainsi que les personnes vivant dans des habitations mobiles et les personnes sans-domicile. C'est l'une des limites de ces données, rendant l'analyse de la grande pauvreté plus compliquée.

L'enquête SRCV est une enquête annuelle de panels dans laquelle où les individus enquêtés sont suivis d'une année sur l'autre pendant 9 ans. Ce dispositif permet donc de recueillir des données transversales ou longitudinales sous forme de panel. Notre analyse sera transversale,

en se concentrant sur l'année 2018. Nous avons choisi l'année 2018 pour des raisons pratiques : afin d'éviter le biais de la pandémie du Covid-19 impactant les années 2019 et 2020 (questionnaires réduits et effectués au téléphone, potentiel impact sur les conditions de vie) et l'année 2021 ne comprenait pas les variables de l'indicateur de pauvreté en condition de vie français. De plus, l'année 2018 a l'avantage de coïncider avec l'année de l'enquête Drees Bénéficiaires de minimas sociaux.

### *Les items de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie français dans SRCV*

Il existe deux indicateurs de pauvreté en conditions de vie ou de privation : l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie et l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. Le premier se mesure à l'échelle du ménage et le deuxième à l'échelle individuelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous utilisons l'indicateur français dans cette analyse, le RSA étant alloué à l'échelle du foyer. Il comprend de plus les difficultés de logement et la difficulté subjective de « considérer sa condition financière comme difficile » que l'indicateur européen ne comprend pas. Des travaux montrent l'importance de la qualité du logement dans la pauvreté en conditions de vie et dans la perception de sa pauvreté (Marpsat, 2008 ; Duvoux & Papuchon, 2018). L'indicateur français a l'avantage d'être l'indicateur utilisé par la Drees, ce qui est utile afin de pouvoir comparer les résultats et construire l'analyse à partir des résultats descriptifs de l'enquête BMS. La définition du panier d'items de privations étant forcément lié à une norme sociale de conditions de vie décentes de la société de référence, il semble plus pertinent de choisir un indicateur propre aux conditions de vie française plutôt qu'à l'échelle européenne, forcément plus générique. L'indicateur français ne prend en revanche pas en compte la variable « ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant proche du seuil de pauvreté mensuel » ni une variable permettant de mesurer une vulnérabilité similaire.

La base de données SRCV contient une variable déjà agrégée binaire pauvreté en condition de vie. Par convention, nous avons recodé toutes les variables afin que 0 = ménage ne déclarant pas la privation / ménage non pauvre et 1 = ménage déclarant la privation / ménage pauvre. La plupart des items de privations constituant l'indicateur de pauvreté en conditions de vie sont présents dans la base de données. Néanmoins, les privations consistant en ne disposer d'aucune épargne ou dans le fait d'habiter dans un logement surpeuplé n'ont pas de variables équivalentes dans SRCV. Nous avons également dû exclure les variables contenant un trop grand nombre de valeurs manquantes (plus de la moitié des observations). Nous étudions finalement 21 privations en détail sur les 27.

Nous rajouterons à l'analyse une variable : celle de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale consistant à « ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant proche du seuil mensuel de pauvreté (environ 1 000 euros pour la France en 2018) » à l'analyse. En effet, cette dernière mesure les réserves patrimoniales de l'individu, lui permettant de faire face (ou pas) aux chocs économiques imprévus (Duvoux, Yang, 2022). L'OCDE a défini la pauvreté patrimoniale par la détention de réserves patrimoniales immédiatement disponibles insuffisantes pour assurer un niveau de vie correspondant au seuil de pauvreté pendant au moins trois mois (Balestra & Tonkin, 2018). La privation de dépense imprévue de l'indicateur de privation européen ne prend pas en compte l'aspect temporel de 3 mois retenue par l'OCDE, mais constitue un proxy de la pauvreté patrimoniale essentielle, surtout

considérant que l'items « ne disposer d'aucune épargne » n'a pas d'équivalence dans la base de données SRCV 2018.

### *Échantillon représentatif des ménages potentiellement allocataires du RSA*

Nous focaliserons notre analyse sur les ménages potentiellement allocataires du RSA plutôt que les ménages déjà allocataires. D'abord, le nombre d'allocataires dans la base de données SRCV aurait été trop faibles pour conduire cette analyse avec une significativité statistique (708 ménages sur 10876 observations au total). De plus, considérant que le taux de non-recours au RSA est élevé (34% des foyers éligibles), il est sensé d'étudier l'ensemble de la population *potentiellement* allocataire. Afin de cibler les ménages potentiellement allocataires du RSA, nous reprenons les deux conditions d'éligibilité : l'âge et le revenu. Afin d'étudier des ménages potentiellement allocataires, nous excluons de notre analyse les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans ou plus de 65 ans. Pour la représentativité du niveau de vie, nous nous basons sur le graphique 3 présentant la distribution des revenus des allocataires du RSA afin de concentrer l'analyse sur les niveaux de vie les plus représentés parmi les allocataires. A partir du graphique 3, nous ciblons notre échantillon d'analyse aux ménages dont les niveaux de vie sont inférieurs à 150% du niveau de vie médian. Notre échantillon final, constitué des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans et dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian, représente 5 770 observations.

La distribution de l'échantillon se distingue néanmoins de celle des allocataires du RSA, puis le niveau de vie modal de l'échantillon est autour du niveau de vie médian tandis que celui des allocataires est autour de 55% (graphique 3) du niveau de vie médian. Afin de cibler les ménages potentiellement allocataires, nous étudierons la sensibilité des privations au niveau de vie dans les classes de niveau de vie modales des allocataires du RSA, c'est-à-dire les tranches de revenus les plus représentées parmi les allocataires. **Deux tiers des allocataires ont un niveau de vie compris entre 40% et 80% du niveau de vie médian, tranches de revenus sur lesquelles nous concentrerons notre analyse.**

### *Illustrer la sensibilité des conditions de vie au revenu en comparant la part moyenne de ménages en privation à 55% et 61% du niveau de vie médian*

L'objet de la recherche vise à observer graphiquement la sensibilité moyenne des conditions de vie au revenu pour les ménages dont les niveaux de vie sont compris entre 40% et 80% du niveau de vie médian. Néanmoins, afin d'illustrer et de quantifier cette sensibilité, nous utiliserons le cas d'une hypothétique augmentation du RSA. Dans son ouvrage *Comment verser de l'argent aux pauvres*, Guillaume Allègre (2024) propose un alignement du RSA sur le minimum vieillesse, soit à 900 euros par mois. Cela constituerait une augmentation de près de 50% du montant du RSA. Considérant les travaux sur les budgets de vie décents, il paraît certain qu'une augmentation du RSA de 50% permettrait une amélioration des conditions de vie des allocataires. Afin de tester la sensibilité des conditions de vie à une plus faible augmentation du niveau de vie, ainsi que de rendre la potentielle augmentation plus réaliste politiquement (les réformes étant, nous l'avons vu, motivée par la réduction des coûts), nous

utiliserons une augmentation hypothétique de 20% du RSA. Une augmentation de 20% du RSA correspondrait à une augmentation de 110 € du niveau de vie des allocataires au RSA socle. Elle permettrait au niveau de vie modal du RSA de dépasser le seuil de pauvreté monétaire, passant potentiellement de 55% du niveau de vie médian à 61% du niveau de vie médian. Afin d'illustrer la sensibilité des privations à une augmentation du niveau de vie, nous comparerons la part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie à 55% puis à 61% du niveau de vie médian. Ces estimations de niveaux de vie modaux simplifient le système complexe de barème du montant de la prime d'activité, puisqu'elles supposent que tous les ménages verraient leur niveau de vie augmenter de 110 €.

### *Méthode générale de l'analyse*

Nous cherchons donc à estimer 1) l'effet d'une augmentation du RSA sur les conditions de vie des allocataires et 2) si cet effet serait homogène à travers les différentes conditions de vie. Nous répondrons à ces questions de recherche en deux temps. D'abord, nous étudierons la sensibilité des conditions de vie au revenu d'abord de manière descriptive, présentant empiriquement la part de ménages pauvres en conditions de vie selon leur niveau de vie. Cette première partie nous permettra d'estimer les privations les plus sensibles aux évolutions de niveaux de vie sur la tranche de revenu de 40% à 80% du niveau de vie médian. Dans un deuxième temps, à partir d'un modèle de régression logistique, nous isolerons le seul effet du revenu sur le risque de pauvreté en conditions de vie, afin de vérifier que nos résultats descriptifs ne sont pas dû à des effets de structures. A partir des coefficients de régression, nous pourrions estimer l'effet moyen d'une augmentation du niveau de vie de 110 € sur les ménages dont les niveaux de vie sont inférieurs à 150% du niveau de vie médian. A partir de ces résultats, nous obtenons une estimation de l'effet moyen d'une augmentation du RSA de 20% sur le risque de privation des ménages sur la tranche de revenu étudiée.

L'un des apports de notre recherche est de désagréger l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, et d'étudier individuellement la sensibilité des différentes conditions de vie au revenu. En effet, il est difficile de déterminer sur quels fondements socio-économiques reposent la convention statistique consistant à déclarer un ménage « pauvre en condition de vie » s'il déclare 8 sur 27 privations repose.

Nos résultats reposent sur l'hypothèse que la sensibilité du risque de privation est homogène pour deux ménages aux mêmes niveaux de revenus. Si le *niveau* de la privation peut être impacté par les caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon, nous faisons l'hypothèse qu'elles ne sont pas facteurs de changement dans la sensibilité des privations au niveau de vie. Par exemple, si une famille monoparentale se situant à 55% du niveau de vie médian est soumise à un risque d'être pauvre en conditions de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants au même niveau de revenu, nous supposons qu'une augmentation de revenu aura le même effet sur la *diminution de leur risque* de pauvreté en conditions de vie.

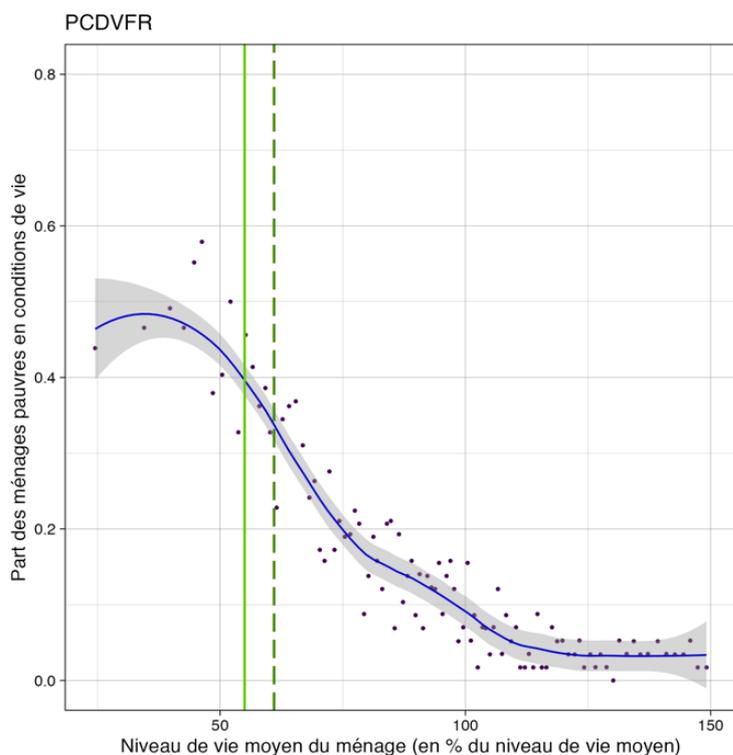
## Première partie : Sensibilité des conditions de vie au revenu entre 40% et 80% du niveau de vie médian

### A. Méthode : statistiques descriptives

Dans cette première partie de l'analyse, nous reproduisons la méthode de Townsend (1979) pour présenter la part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie en fonction de leur niveau de vie. A partir des courbes de Townsend, nous pourrions déterminer les privations qui semblent les plus sensibles au niveau de vie. Nous comparerons également la part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie à 55% du niveau de vie médian et à 61% du niveau de vie médian. Le premier niveau représente le niveau de vie modal des allocataires du RSA aujourd'hui, et le deuxième le niveau de vie modal potentiel des allocataires du RSA après augmentation de 20% de l'allocation. Cette comparaison nous permettra d'estimer l'effet d'une telle augmentation sur la part moyenne de ménages en privation. Étudier la part *moyenne* de ménages pauvres en conditions de vie nous permet de prendre en compte les besoins de ressources différenciés des ménages pour atteindre la même condition de vie (au sens du *functionning* de Sen, 1999).

### B. La part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie corrélée au niveau de vie entre 50% et 80% du niveau de vie médian

Afin de calculer les parts moyennes de populations pauvres en conditions de vie, nous scindons la population en 100 groupes (centiles) aux niveaux de vie croissants, au sein desquels nous calculons la part de ménages pauvres en conditions de vie. Nous reproduirons cette même méthode pour les 21 privations dans la deuxième sous partie. A partir des centiles de la population, le graphique 7 présente la part des ménages des centiles pauvres en conditions de vie en fonction du niveau de vie moyen des ménages du centile. La courbe bleue correspond à la courbe de tendance du nuage de point, et l'intervalle de confiance est fixé à 95% (ce paramètre restera vrai dans les courbes de Townsend individuelles par restriction).



**Graphique 7 :** Part des ménages pauvres en conditions de vie en fonction de leur niveau de vie  
**Sources :** SRCV, Insee, 2018

**Légende :** La ligne vert clair pleine correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA, soit 55% du niveau de vie médian. La ligne vert foncé pointillée correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA dans le cas d'une augmentation de 20% de l'allocation, soit 61% du niveau de vie médian.

Le graphique 7 indique que la part de ménage pauvres en conditions de vie décroît avec l'augmentation du niveau de vie de 40% à 115% du niveau de vie médian. Il indique aussi que la corrélation semble la plus importante entre 50% et 80% du niveau de vie médian. Si le coude de la courbe de Townsend est moins visible, il y a bien un ralentissement de la baisse de la part moyenne de ménages pauvres en conditions de vie à partir de 80% du niveau de vie médian. Les résultats semblent indiquer qu'une augmentation du RSA aurait un effet important sur la réduction de la part de ménages pauvres en conditions de vie, puisque deux tiers des allocataires ont un niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian (soit la tranche de revenu où la pauvreté en conditions de vie est la plus sensible au revenu). A 55% du niveau de vie médian (ligne vert clair pleine), en moyenne 40% des ménages sont pauvres en conditions de vie. C'est le cas d'en moyenne 35% des ménages autour de 60% du niveau de vie médian (ligne vert foncé pointillée). Ainsi, une augmentation du RSA de 20% pourrait baisser d'en moyenne 5 points de pourcentage la part de ménages allocataires du RSA pauvres en conditions de vie.

En ce qui concerne les extrémités de la distribution, le graphique 7 va dans le sens des travaux de Blasco (2023), indiquant qu'il n'y a pas de corrélation entre le niveau de vie et l'index de privation en dessous de 50% du niveau de vie médian et au-dessus de 130% du niveau de vie médian. Dans notre échantillon, il y a peu d'observation en dessous de 50% du niveau de vie médian, rendant l'analyse de cette tranche de revenu difficile. Cela n'est pas étonnant, puisque le RSA socle est fixé autour de 31% du niveau de vie médian, assurant

normalement ce montant comme niveau de vie minimum. De plus, nous avons ôté de l'échantillon les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans (n'ayant pas droit au RSA) et pouvant avoir un niveau de vie inférieur. Comme le suggèrent les résultats de Blasco, il semble en effet n'y avoir aucune corrélation entre le niveau de vie et la pauvreté en conditions de vie des ménages à partir d'environ 110% du niveau de vie médian, le taux de pauvreté en conditions de vie étant très proche de zéro.

Ces résultats semblent confirmer notre hypothèse H1, selon laquelle une hausse du RSA de 20% permettrait de baisser la pauvreté en conditions de vie des allocataires. **La pauvreté en conditions de vie semble ainsi sensible aux évolutions de niveaux de vie autour des niveaux de vie les plus fréquents des allocataires du RSA (entre 50% et 75% du niveau de vie médian). Une augmentation de 20% du RSA permettrait une baisse potentielle de la part des ménages pauvres en conditions de vie autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA d'en moyenne 5 points de pourcentage.**

### *C. Des restrictions de consommation et contraintes budgétaires plus fréquentes et plus sensibles au revenu que les difficultés de logement*

Nous reproduisons maintenant cette même méthode pour les 21 privations de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, afin d'estimer quelles privations sont plus ou moins sensibles aux évolutions de niveaux de vie sur la tranche de revenus qui nous intéressent.

La méthode a été la même que dans la partie précédente : à partir des observations rangées par ordre croissant, nous avons créé 100 sous-populations (centiles) d'en moyenne 80 observations chacune. Chaque point des graphiques correspond à la part moyenne des personnes ayant déclaré la privation sur le nombre total de ménages au sein du centile. Le niveau de vie du centile correspond à la moyenne des niveaux de vie des ménages le constituant. Cette méthode nous permet d'obtenir des « courbes de Townsend » pour chaque privation retenue comme composante de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie. A partir de ces graphiques, nous pouvons estimer la fréquence des privations à différent niveau de revenu, ainsi que leur sensibilité aux changements de niveau de vie.

### *La prévalence des privations*

Le tableau 4 (en annexe) présente les résultats de la part moyenne de ménage en restriction autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA. Ces résultats nous permettent déjà de cibler dans l'analyse les privations les plus fréquentes, mais également de tester la représentativité de notre échantillon en termes de conditions de vie en comparant les résultats à ceux de l'enquête BMS de la Drees (qui se concentrent sur les allocataires du RSA).

Autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian), les privations les plus fréquentes sont les mêmes que dans l'enquête BMS de la Drees (graphique 4) : plus de la moitié des allocataires n'ont pas les moyens de partir une semaine en vacances par an en dehors de chez eux, de remplacer des meubles hors d'usage, ou encore de faire face par leurs propres moyens à une dépenses imprévue essentielle de 1000 euros. La fréquence du découvert bancaire est en revanche plus importante dans nos résultats que dans ceux de la Drees, où 28% des allocataires du RSA déclarent cette difficulté financière

(contre 55% au niveau de vie modal des allocataires du RSA dans notre analyse). Ce décalage peut être dû au fait que la variable « découvert bancaire » comporte 4 niveaux, « jamais », « une fois dans l'année », « deux ou trois fois » ou « plus de trois fois », et nous avons recodé en binaire absence de restriction = « jamais » et en restriction = à partir de 1 fois en découvert dans l'année. L'enquête BMS de la Drees peut avoir mis le curseur à une récurrence de découvert plus élevée, expliquant l'écart. Enfin, autour de 45% des ménages autour de 55% du niveau de vie médian déclarent ne pas avoir les moyens pour équilibrer leur budget, ou considèrent leurs conditions comme difficile. Ces résultats correspondent également à ceux de l'enquête BMS de la Drees. Les restrictions les plus fréquentes sont ainsi principalement des restrictions à la consommation et des difficultés financières.

Les restrictions liées à l'hygiène (accès à de l'eau chaude, salle de bain, toilette, système de chauffage) sont quasiment inexistantes chez les ménages ordinaires. La fréquence des difficultés de logement est globalement plus basse que celle des restrictions de consommation : moins de 20% des ménages autour de 55% du niveau de vie médian déclarent avoir un logement trop petit, de ne pas avoir les moyens de chauffer leur logement à la bonne température, et respectivement 24% et 28% des ménages déclarent avoir un logement humide ou bruyant. Si ces résultats ne sont pas surprenants en soi (la Drees indiquant également les restrictions de logement comme étant globalement les moins fréquentes), il est intéressant de noter que ces quatre difficultés sont également parmi les plus subjectives. Elles se basent sur une norme culturelle intégrée de ce qu'est un logement « bruyant » ou « petit ». La part des ménages déclarant avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer est la difficulté de logement la plus fréquentes, atteignant les 36% des ménages en moyenne autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA. Ces résultats en une fois encore en ligne consonante avec ceux de la Drees. Ces fréquences de privations aux niveaux semblables de celles de l'enquête BMS est encourageante quant à la représentativité de notre échantillon par rapport aux allocataires du RSA.

La comparaison nos résultats en termes de fréquence de privation par rapport aux résultats de la Drees nous permet de confirmer que les niveaux de privations autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA sont proches de celles effectivement expérimentées par les allocataires du RSA. Les restrictions de consommation et difficultés financières sont en moyenne plus fréquentes que les difficultés de logement au niveau de vie modal des allocataires du RSA.

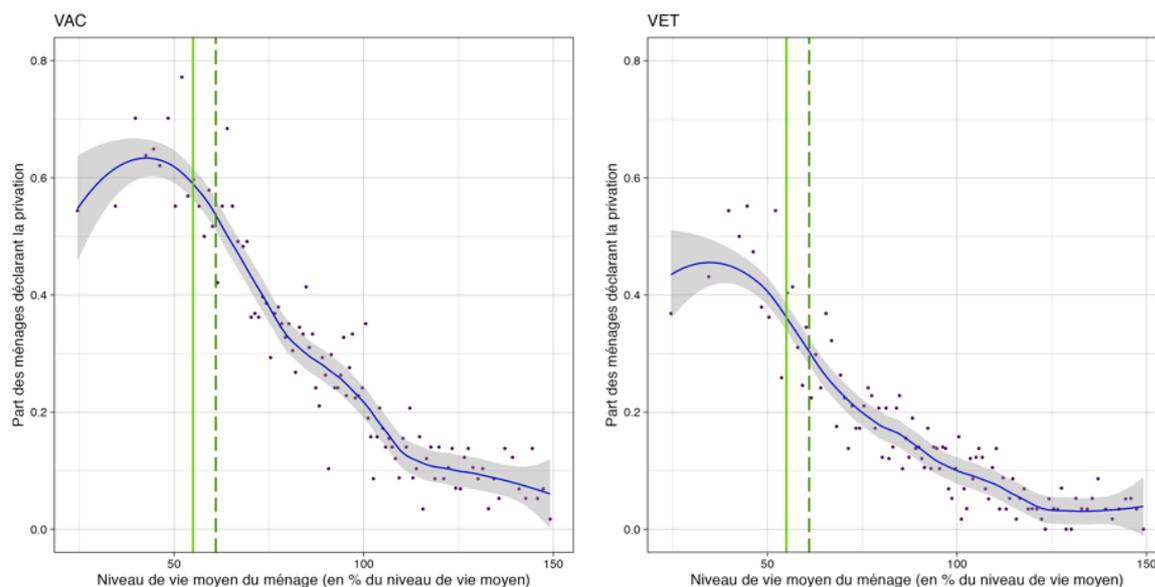
*Les restrictions de consommation et contraintes budgétaires sont plus sensibles au niveau de vie que les difficultés de logement*

A partir des 21 courbes de Townsend reproduites selon la même méthode que précédemment, nous pouvons estimer quelles conditions de vie sont les plus sensibles au niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian. Plus la courbe est raide sur cette tranche de revenu, plus une augmentation du niveau de vie tel qu'une augmentation du RSA permettrait d'améliorer la restriction en question pour les allocataires du RSA. Nous illustrons cette sensibilité en comparant la part moyenne de ménages en privation à 55% du niveau de vie médian (niveau de vie modal des allocataires du RSA) et à 61% du niveau de vie médian (niveau de vie modal des allocataires du RSA en cas d'augmentation de 20% de l'allocation).

Les graphiques 8 à 19 présentent les courbes de Townsend des privations analysés. Pour toutes les restrictions de consommations, la relation entre la part de ménages en privation et le niveau de vie est strictement décroissant entre 40% et 80% du niveau de vie médian. La part de ménages n'ayant pas les moyens de partir en vacances, de remplacer leurs meubles ou de s'acheter des vêtements neufs diminue de manière presque linéaire entre 50% et 80% du niveau de vie médian, niveaux de revenus où se concentrent plus de deux tiers des allocataires du RSA. **Pour ces trois privations les plus fréquentes, la part moyenne de ménages en privation à 61% du niveau de vie médian est 5 points de pourcentage inférieur à la part moyenne de ménage en privation à 55% du niveau de vie médian.**

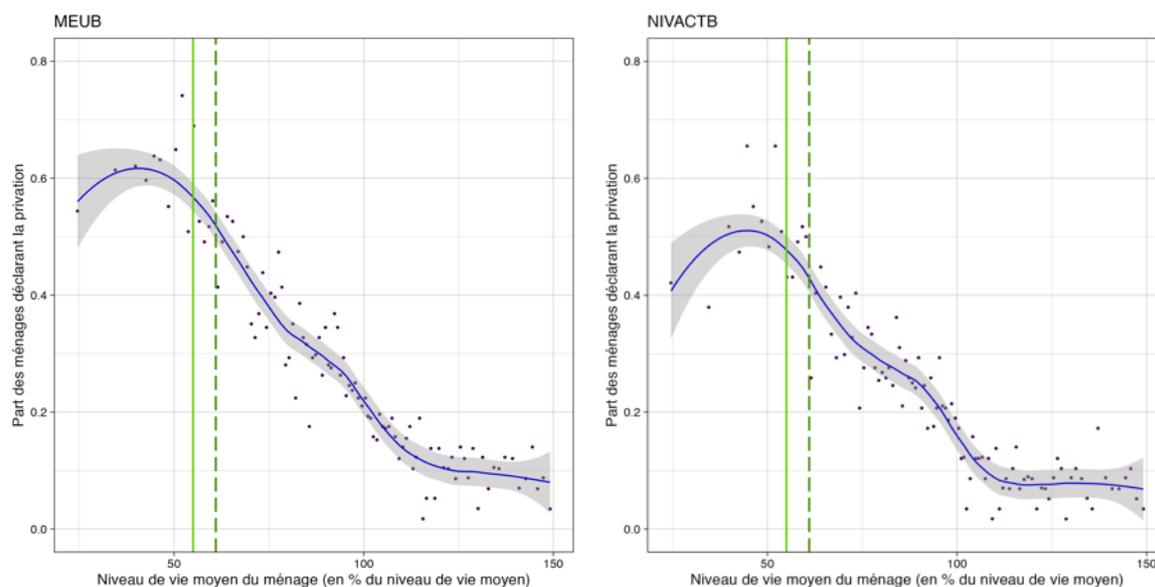
Pour les contraintes budgétaires de « percevoir sa situation financière comme difficile », de « ne pas avoir les moyens de faire face à une dépense imprévue essentielle de 1000 euros » et de « ne pas avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le revenu du ménage », la part moyenne des ménages en privation entre 55% et 61% du niveau de vie médian diminue également de 5 points de pourcentage. Ces six privations sont les plus fréquentes. Pour les six, la part moyenne de ménages en privation semble être corrélé au niveau de vie jusqu'à 115% du niveau de vie médian. Ainsi, les privations les plus fréquentes semblent être sensibles au niveau de vie entre 40% et 115% du niveau de vie médian, tranche de revenu où se situent plus de deux-tiers des allocataires du RSA. Nous pouvons estimer qu'une augmentation du RSA de 20% permettrait en moyenne une baisse de la part de ménage en privation au niveau de vie modal des allocataires d'environ 10%.

La part des ménages ayant été en découvert bancaire au moins une fois dans l'année semble être l'exception, puisque c'est l'une des privations les plus fréquentes mais qui est très peu sensible à une augmentation du niveau de vie autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA. En revanche, elle semble plus sensible au niveau de vie entre 60 et 80% du niveau de vie, niveaux de vie qu'atteindraient une grande partie des allocataires du RSA si le niveau de vie modal était à 61% du niveau de vie médian. Néanmoins, les points de cette courbe sont très dispersés, comme l'indique l'intervalle de confiance d'estimation de la moyenne relativement large.



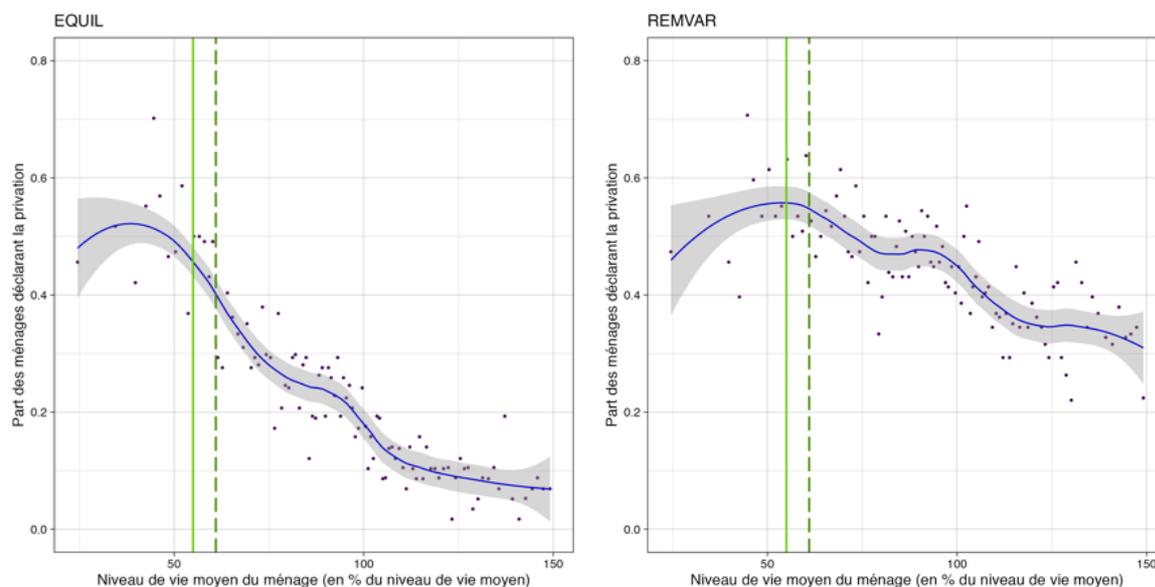
Graphique 8 (à gauche) : part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens de partir en vacances une semaine par an en dehors de chez eux en fonction de leur niveau de vie

Graphique 9 (à droite) : part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens de s'acheter des vêtements neufs en fonction de leur niveau de vie



Graphique 10 (à gauche) : part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens de changer des meubles hors d'usage en fonction de leur niveau de vie

Graphique 11 (à droite) : part moyenne des ménages considérant leur situation financière comme difficile en fonction de leur niveau de vie



Graphique 12 (à gauche) : part moyenne des ménages n’ayant pas assez de revenus pour équilibrer leur budget en fonction de leur niveau de vie

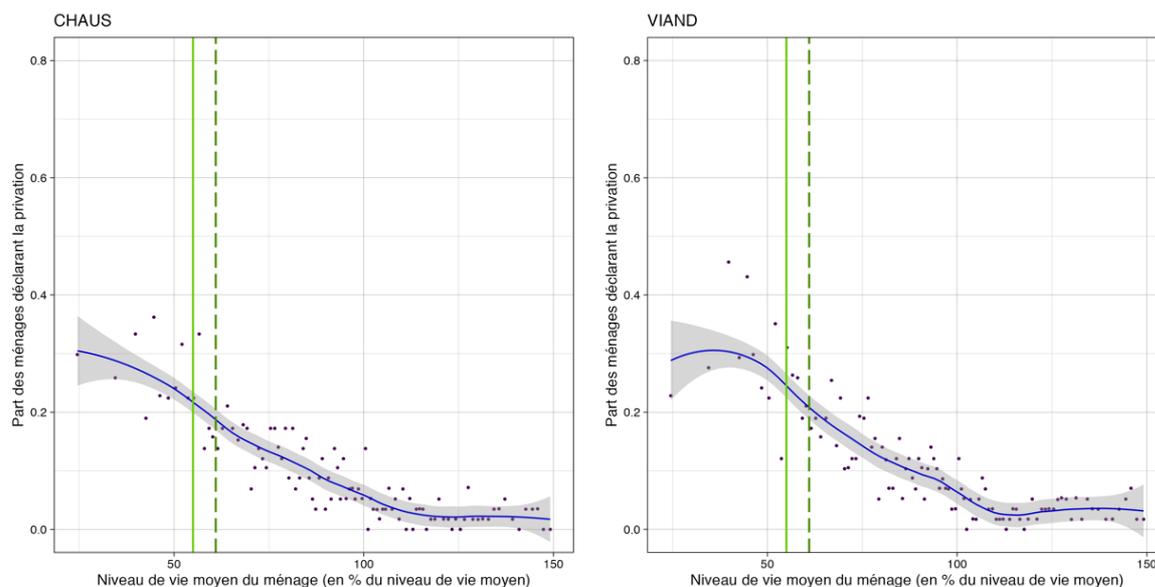
Graphique 13 (à droite) : part moyenne des ménages ayant été en découvert plus d’une fois dans l’année en fonction de leur niveau de vie

Sources des graphiques : SRCV, Insee 2018

Légendes : Les lignes vert clair pleines correspondent au niveau de vie modal des allocataires du RSA, soit 55% du niveau de vie médian. Les lignes vert foncé pointillées correspondent au niveau de vie modal des allocataires du RSA dans le cas d’une augmentation de 20% de l’allocation, soit 61% du niveau de vie médian.

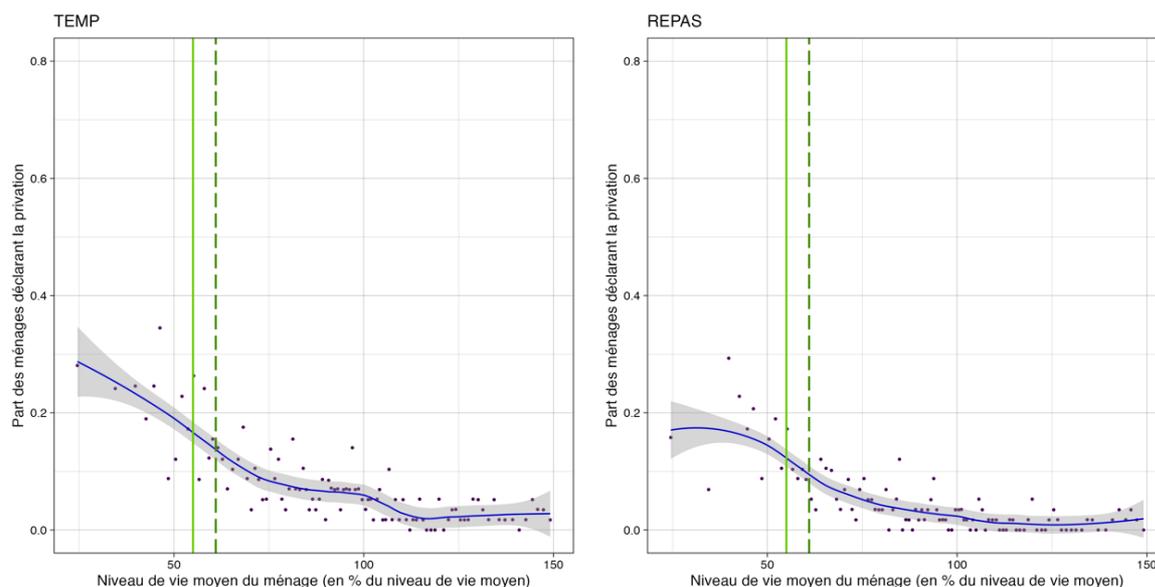
Les restrictions de consommation les moins fréquentes sont également sensibles au niveau de vie. La part moyenne de ménages « n’ayant pas les moyens de recevoir parents ou amis une fois par mois » ou « d’acheter de la viande ou équivalent tous les deux jours » ou « d’avoir deux bonnes paires de chaussures par adulte » diminue d’environ 3 à 4 points de pourcentage entre 55% et 61% du niveau de vie médian. Pour ces trois privations, il semble y avoir une corrélation entre la part de ménage en privation et le niveau de vie entre 50% et 115% du niveau de vie. La part de ménage ayant passé une journée sans repas complet par manque d’argent dans les deux semaines diminue également en moyenne d’environ 3 points de pourcentage entre 55% et 61% du niveau de vie médian. Si la part moyenne de ménage se privant de repas est basse, il semble qu’elle soit sensible au niveau de vie de 50% à 75% du niveau de vie médian.

La variable « ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température » est considérée par l’indicateur comme une restriction de consommation et non de logement. La part moyenne de ménages déclarant cette privation diminue également de 3 points de pourcentage entre 55% et 61% du niveau de vie médian, et semble corrélé au niveau de vie jusqu’à 75% du niveau de vie médian.



Graphique 14 (à gauche) : part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens d'avoir deux bonnes chaussures par adultes en fonction de leur niveau de vie

Graphique 15 (à droite) : part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens d'acheter de la viande ou équivalent tous les deux jours en fonction de leur niveau de vie



Graphique 16 (à gauche) : Part moyenne des ménages n'ayant pas les moyens d'acheter de chauffer leur logement à la bonne température en fonction de leur niveau de vie

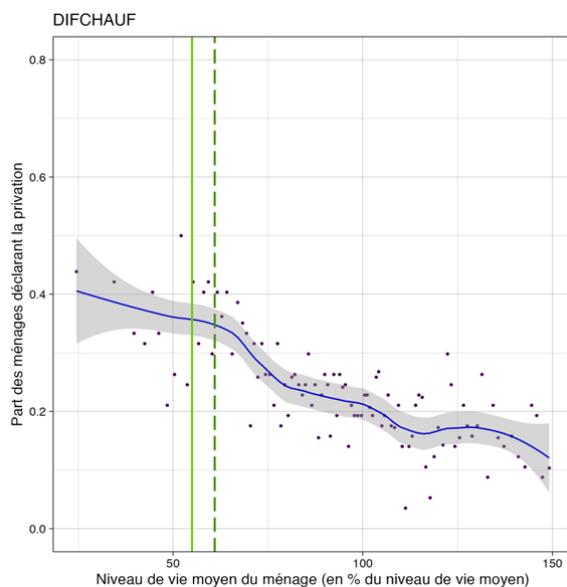
Graphique 17 (à droite) : Part moyenne des ménages dont l'un des membres a passé une journée sans repas complet dans les deux semaines par manque d'argent, en fonction de leur niveau de vie

Source des graphiques : SRCV, Insee 2018

Légende : La ligne vert clair pleine correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA, soit 55% du niveau de vie médian. La ligne vert foncé pointillée correspond au niveau de vie

modal des allocataires du RSA dans le cas d'une augmentation de 20% de l'allocation, soit 61% du niveau de vie médian.

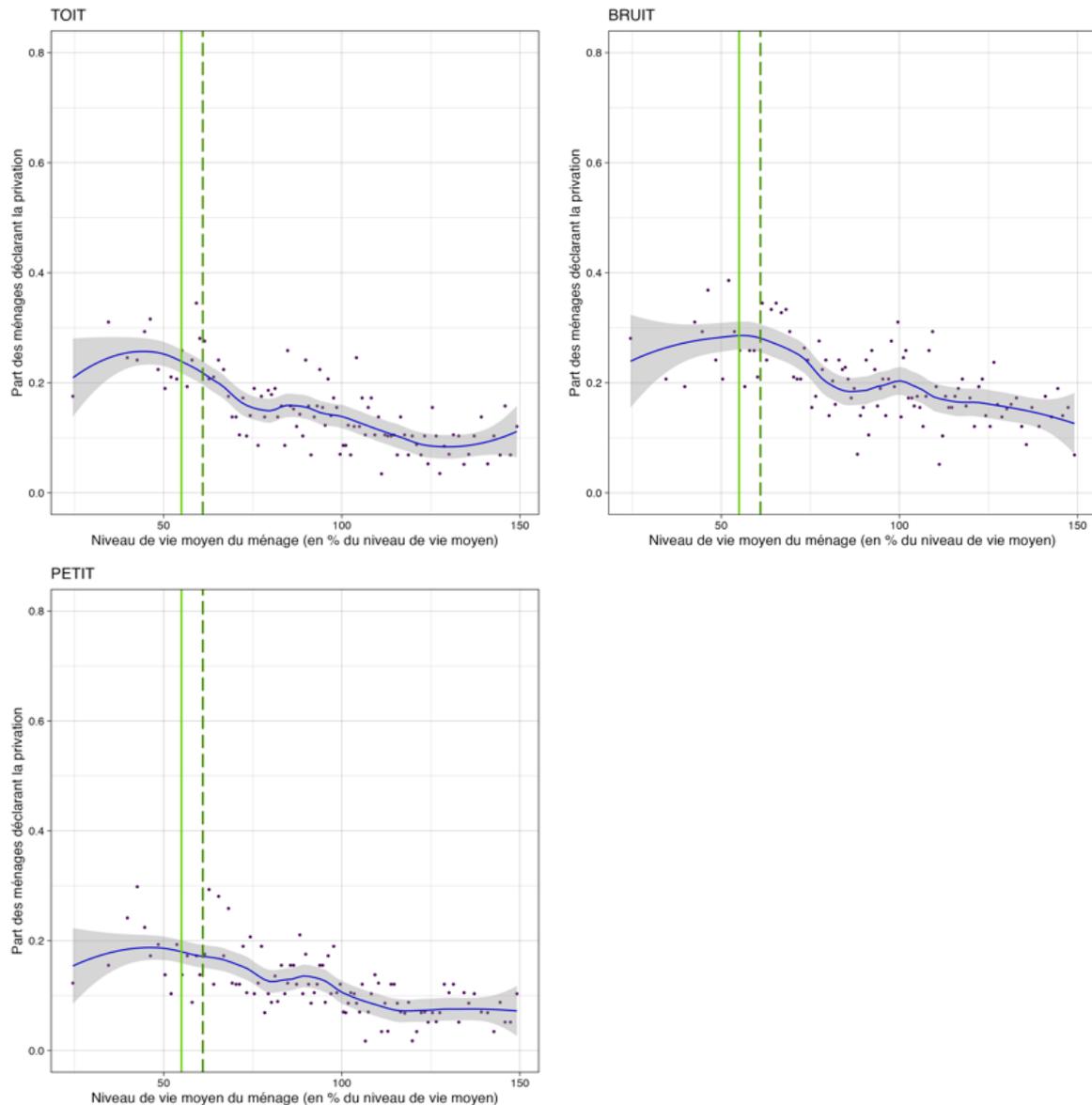
La difficulté de logement la plus fréquente (« avoir un logement difficile ou trop coûteux »), est sensible au niveau de vie, mais uniquement pour les ménages aux niveaux de vie supérieurs à 65% du niveau de vie médian. En effet, la part des ménages déclarant cette privation ne varie pas entre 55% et 61% du niveau de vie médian, mais diminue fortement à partir d'un revenu correspondant à 65-70% du niveau de vie médian. Le coude entre 65 et 70% du niveau de vie médian est très visible sur la courbe. La part des ménages déclarant la privation diminue ensuite entre 65% et 80% du niveau de vie médian. Considérant que deux tiers des allocataires ont un niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian aujourd'hui et que la distribution des niveaux de vie se décaleraient vers la droite avec une augmentation du RSA, une partie significative des ménages allocataires se situeraient entre 65% et 80% du niveau de vie médian et leur risque d'avoir des difficultés à chauffer leur logement diminuerait significativement.



Graphique 16 : part moyenne des ménages ayant un logement difficile ou trop coûteux à chauffer en fonction de leur niveau de vie

La part moyenne des ménages déclarant les autres difficultés de logement n'est pas très sensible à une variation de niveau de vie. La part des ménages ayant un logement humide ne semble que légèrement sensible au niveau de vie entre 50% et 75% du niveau de vie médian. En effet, la part moyenne de ménages déclarant la privation ne diminue que de 2 points de pourcentage entre 55% et 61% du niveau de vie médian. La part de ménages ayant un logement bruyant ou petit n'est pas corrélé au niveau de vie entre 50% et 75% du niveau de vie médian. Pour ces trois privations, la part moyenne des ménages déclarant la privation semble remonter légèrement autour de 80% du niveau de vie médian. Cela est particulièrement visible pour la part des ménages déclarant avoir un logement bruyant. L'une des explications peut être que le fait de considérer avoir un logement « bruyant » ou « petit » est une opinion sujette à des standards normatifs de ce qui est considéré comme « bruyant », standards pouvant augmenter

avec le niveau de vie. Ces difficultés de logement sont également celles pour lesquelles l'intervalle de confiance de la courbe de tendance est la plus importante (avec les découverts bancaires), indiquant une forte dispersion des observations. Cette forte dispersion peut indiquer une faible corrélation au revenu.



Graphique 17 (en haut à gauche) : part moyenne des ménages ayant un logement humide, avec un toit percé ou des moisissures en fonction de leur niveau de vie

Graphique 18 (en haut à droite) : part moyenne des ménages ayant un logement à l'environnement bruyant en fonction de leur niveau de vie

Graphique 19 (en bas à gauche) : part moyenne des ménages ayant un logement trop petit ou manquant de pièces en fonction de leur niveau de vie

Les résultats de cette première partie de l'analyse nous indiquent que les restrictions de consommation et contraintes budgétaires sont les plus fréquentes et les plus sensibles au niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian. Les difficultés de logement sont en moyenne moins sensibles au niveau de vie, bien qu'il soit plus difficile d'établir une réelle tendance pour ces conditions de logement. Les résultats indiquent que pour les difficultés de logement les plus fréquentes et sensibles au niveau de vie (logement bruyant et difficile à chauffer), la part de ménages déclarant la privation est corrélée au niveau de vie à partir de 65-70% du niveau de vie médian. Considérant qu'une augmentation du RSA de 20% déplacerait la distribution des niveaux de vie des allocataires et que le niveau de vie modal serait à 61% du niveau de vie médian, les conditions de vie d'une partie des allocataires au niveau de vie supérieur au mode seraient améliorées par l'augmentation.

## Deuxième partie : Effet moyen d'une augmentation de 20% du RSA sur le risque de pauvreté en conditions de vie, toutes choses égales par ailleurs

En l'état, notre méthode descriptive ne permet pas d'exclure la possibilité que ces résultats soient liés à des effets de structures. On peut concevoir, par exemple, qu'il y ait principalement des familles monoparentales autour de 50% du niveau de vie médian, et principalement des couples avec deux enfants au niveau de 60% du niveau de vie médian. Ainsi, la structure familiale expliquerait les variations de ménages en privation et non le niveau de vie. Ces effets de structures pourraient également être liées à d'autres variables telles que le sexe de la personne de référence ou le statut de logement du ménage par exemple. Pour isoler le seul effet du niveau de vie, nous utilisons une régression logistique en introduisant des variables de contrôle. Cette deuxième partie d'analyse reprend la méthode de Nolan & Whelan (1996) en la réactualisant et l'adaptant pour la France et l'indicateur de pauvreté en conditions de vie français. D'abord, en comparant les graphiques de probabilités prédites moyennes obtenues par le modèle de régression logistique et les parts moyennes de ménages en privation des courbes de Townsend, nous pouvons estimer l'impact de l'introduction des variables de contrôles sur la sensibilité des privations au niveau de vie. Les probabilités prédites indiquent le risque prédit de privation en fonction du niveau de vie, en tenant les variables de contrôles constantes. Dans un deuxième temps, les coefficients de régression nous permettront de déterminer l'effet moyen d'une augmentation d'un euro sur le risque des différentes privations. En multipliant ce résultat par 110, nous obtenons l'effet moyen d'une augmentation de 110€ (soit 20% du RSA) sur le risque des différentes privations.

### *A. Méthode : modèle de régression logistique avec variables sociodémographiques de contrôle*

Afin de pouvoir isoler l'effet du revenu sur le risque de privation, nous utiliserons un modèle de régression logistique auquel nous intégrerons des variables de contrôles. Nos variables d'intérêt étant binaires (0 = pas privation et 1 = privation) et leur distribution ne suivant pas la loi normale, nous utilisons un modèle de régression logistique. La régression logistique est un modèle permettant d'expliquer une variable binaire (dépendante) par une série

de variables explicatives (le niveau de vie et les variables de contrôle). C'est un modèle linéaire généralisé qui utilise une fonction logistique comme fonction de lien entre les variables explicatives et la variable dépendante.

La variable explicative dont nous cherchons à mesurer l'effet est le niveau de vie. Dans la base de données, le niveau de vie est exprimé annuellement. Dans cette partie, nous le convertissons en niveau de vie mensuel afin de plus aisément mesurer l'effet d'une hausse de 20% du RSA mensuel sur les conditions de vie. Nous supposons ainsi que les revenus sont équitablement répartis sur l'année – ce qui n'est souvent pas le cas. Le choix de variables de contrôle s'est fait à la lumière de la littérature scientifique récente (Blasco, 2023, Richard, 2022, Duvoux & Papuchon, 2018), ainsi que par l'analyse des statistiques descriptives des conditions de vie des allocataires de minima sociaux (BMS, Drees). Ce sont le sexe de la personne de référence, l'âge de la personne de référence, le type de ménage, le statut du logement (propriétaire, locataire, logé gratuitement) et la situation vis-à-vis du marché du travail. L'une des limites de notre modèle est qu'il n'inclut pas les variables « niveau de santé » ou « niveau de diplôme », ces dernières étant mentionnées dans le questionnaire individuel. Il serait utile d'approfondir cette analyse en vérifiant si les résultats varient en rajoutant ces deux variables de contrôle.

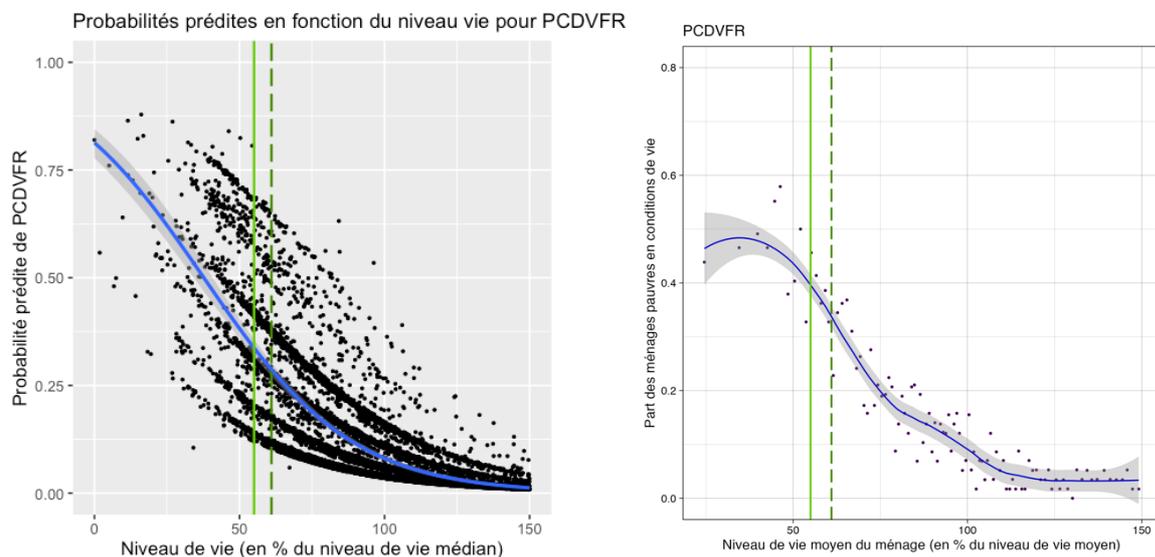
Les coefficients des régressions logistiques nous permettent de quantifier la sensibilité moyenne des différentes privations à une augmentation de niveau de vie. Les coefficients d'une régression logistique représentent initialement des changements en *log-odds* de la variable dépendante (par exemple, le fait que le ménage soit pauvre en conditions de vie) pour une variation d'une unité dans la variable explicative (ici, 1€ de niveau de vie mensuel supplémentaire). En d'autres termes, les *log-odds* correspondent au log des chances que Y (la pauvreté en conditions de vie) soit 1 plutôt que 0. Le signe du coefficient indique la direction de la relation : positif si les « chances » (*odds*) que le ménage soit pauvre en conditions de vie augmente avec le revenu, et négatif si elles diminuent quand le revenu augmente. La valeur des coefficients ne peut néanmoins pas être facilement interprétée en l'état, puisqu'en mesure logarithmique. Pour ce faire, nous calculons leur fonction exponentielle et obtenons les *odds ratio*. Les *odds ratio* ont 1 fixé comme norme, et non 0, ce qui rend leur interprétation toujours difficile. En leur retirant 1 et en les multipliant par 100, nous obtenons le coefficient de la régression en termes de pourcentage. C'est ce coefficient que nous présenterons et interpréterons. Les coefficients que nous présenterons correspondent au calcul suivant :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$ .

### *B. Les courbes de probabilités prédites confirment les résultats descriptifs*

A partir des coefficients de régressions, le modèle logistique permet de prédire la probabilité qu'un événement arrive en tenant les variables de contrôles constantes. Ce sont les probabilités prédites qui estiment la probabilité que la variable de privation prenne la valeur 1 (ménage en privation) plutôt que la valeur 0 (ménage pas en privation) à partir des variables explicatives (niveau de vie et variables sociodémographiques). Le graphique ci-dessous représentent les probabilités prédites qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie en fonction de son niveau de vie et autres variables explicatives de contrôle. La courbe de tendances indique le risque moyen qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie selon son revenu, en tenant

constant les variables de contrôle. Afin de vérifier si nos résultats descriptifs de la première partie ne sont pas dû à des effets de structures, nous comparons les allures des courbes avec et sans variables de contrôles. Des courbes de même allure indiqueraient que les variables de contrôle n'impactent pas la sensibilité des privations au niveau de vie.

Le graphique 20 présente les probabilités prédites qu'un ménage soit pauvre en condition de vie selon leur revenu. Les graphiques présentant les probabilités prédites des 21 privations sont présentées en annexes côte à côte avec les courbes de Townsend pour en faciliter la comparaison (graphiques 22 à 65). Nous analyserons ici en détail l'allure des probabilités prédites pour l'indicateur de pauvreté en condition de vie sans détailler pour les 21, mais la méthode est reproductible sur l'ensemble des privations. La courbe de tendance en couleur bleue correspond au risque prédit *moyen* qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie en fonction de son niveau de vie, et les points noirs correspondent aux probabilités prédites pour chaque observation.



Graphiques 20 (gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie en fonction de son niveau de vie

Graphique 21 (droite) : Part des ménages du centile de revenu pauvres en conditions de vie selon leur niveau de vie

Légende : La ligne vert clair pleine correspond au mode du niveau de vie des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian). La ligne vert foncé pointillée correspond au niveau de vie potentiels des allocataires du RSA si leur niveau de vie était augmenté de 110€ (61% du niveau de vie médian)

La courbe de probabilités prédites moyennes de la pauvreté en conditions de vie en fonction du niveau de vie a une allure similaire à la courbe de Townsend présentant la part de ménages pauvres en conditions de vie en fonction de leur niveau de vie. Les diminutions du risque de pauvreté en conditions de vie et de la part de ménages pauvres en conditions de vie entre 55% et 61% du niveau de vie médian sont toutes les deux de l'ordre de 4 à 5 points de pourcentage. Les résultats suggèrent que la *sensibilité* de la pauvreté en conditions de vie est peu impactée par les variables sociodémographiques, donc que la sensibilité (ou l'absence de

sensibilité) au niveau de vie indiquée par l'analyse descriptive n'est pas due à un effet de structure. Les courbes de tendance des probabilités prédites confirment les résultats de notre analyse descriptive pour toutes les privations en ce qui concerne la sensibilité des privations au niveau de vie. Les restrictions de consommations et difficultés financières qui semblaient très sensibles au niveau de vie de manière descriptive restent négativement corrélées au niveau de vie avec introduction des variables de contrôle, et les difficultés de logement restent peu sensibles et peu corrélées au niveau de vie.

Si la courbe présentant la sensibilité du risque de pauvreté en conditions de vie au revenu a la même allure que la courbe de Townsend correspondante, elle indique des risques en moyenne plus bas que les parts moyennes de ménages pauvres en conditions de vie. Cette diminution du niveau du risque de pauvreté est dû à l'introduction des variables de contrôles, les probabilités prédites isolant l'effet du seul revenu sur le risque de pauvreté en conditions de vie en gardant les autres variables de contrôles constantes. Il est également visible graphiquement que les nuages de points de probabilités prédites forment des sortes de courbes aux allures similaires, mais à des niveaux de privations différents. Une hypothèse serait que ces nuages de points représenteraient des ménages aux caractéristiques similaires, et que cette caractéristique engendre un effet sur le *niveau* du risque de pauvreté en conditions de vie. Néanmoins, la tendance de la *sensibilité* du risque de pauvreté en conditions de vie est la même pour tous les nuages de points ; elle indique une corrélation négative entre le revenu et la pauvreté en conditions de vie. Cette analyse est vraie pour toutes les privations. Une piste d'approfondissement de cette analyse serait d'estimer les *sensibilités* au niveau de vie des privations pour différents types de ménages, âge, sexe de la personne de référence, taille urbaine, statut par rapport au logement, etc., en produisant des courbes de probabilités prédites pour des cas-types de ménages. Cela nous permettrait de détailler l'effet moyen d'une augmentation du niveau de vie sur différents types de ménages.

Ainsi, pour l'ensemble des conditions de vie, la *sensibilité* moyenne au niveau de vie estimée dans la partie descriptive reste valable après l'introduction de variables de contrôle. En revanche, le *niveau* du risque de privation diminue avec l'introduction des variables de contrôle. Pour la plupart des conditions de vie, la variation de niveau de risque de privation est marginale, exceptée pour la variable « découvert bancaire » pour laquelle la diminution est relativement importante. Les résultats semblent ainsi indiquer qu'il y a peu de différence de sensibilité au niveau de vie des conditions de vie avec l'introduction des variables de contrôle. Une augmentation de niveau de vie permettrait donc en moyenne d'améliorer les conditions de vie de tous les types de ménage.

*C. Une augmentation du RSA de 20% diminuerait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des ménages*

L'analyse des courbes de Townsend dans la première partie de l'analyse nous a permis d'estimer la baisse moyenne de la part de ménages en privation au niveau de vie modal des allocataires du RSA. Les coefficients des régressions logistiques nous permettent maintenant de mesurer plus précisément l'effet moyen d'une augmentation du niveau de vie sur le risque des différentes privations sur l'ensemble de l'échantillon. Cela a l'avantage de prendre en compte les variables de contrôle sur le risque de pauvreté, mais sous-estime probablement l'effet du niveau de vie sur les allocataires du RSA. En effet, ces coefficients estiment l'effet *moyen* du niveau de vie sur les conditions de vie de tous les ménages aux niveaux de vie inférieur à 150% du niveau de vie médian, dont une grande partie se situent entre 90% et 150% du niveau de vie médian. Comme nous l'avons vu, à partir de 130% du niveau de vie médian, le niveau de vie et les conditions de vie ne sont plus corrélés. Les ménages entre 130% et 150% du niveau de vie médian sont toutefois pris en compte dans la régression, réduisant potentiellement l'effet d'une augmentation de niveau de vie sur les ménages entre 40% et 80% du niveau de vie médian.

Variable de privation	Coefficients de régression logistique de la variable explicative « niveau de vie mensuel » (en %)	McFadden adjusted R-square
Pauvreté en conditions de vie	-0.17 (***)	0.22
Découvert bancaire au moins une fois dans l'année	-0.05 (***)	0.13
Revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage	-0.12 (***)	0.12
Avoir été dans l'impossibilité de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone au cours des 12 derniers mois, à cause de problème d'argent	-0.14 (***)	0.35
Ne pas avoir les moyens de faire face par ses propres moyens à une dépense non prévue nécessaire de 1000 euros	-0.17 (***)	0.22
Considérer sa situation financière comme difficile	-0.14 (***)	0.15
Ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température	-0.12 (***)	0.10
Ne pas avoir les moyens de partir en vacances une semaine par an en dehors de chez soi	-0.16 (***)	0.17
Ne pas avoir les moyens de s'acheter des vêtements neufs	-0.15 (***)	0.18
Ne pas avoir les moyens de s'acheter de la viande ou équivalent tous les 2 jours	-0.13 (***)	0.15
Ne pas avoir les moyens de recevoir parents ou amis au moins une fois par mois	-0.14 (***)	0.14
Ne pas avoir la possibilité d'offrir des cadeaux à amis ou famille	-0.17 (***)	0.20
Ne pas avoir les moyens d'avoir deux bonnes paires de chaussures par adulte	-0.14 (***)	0.15
Qu'un membre du ménage ait passé une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent dans les deux dernières semaines	-0.13 (***)	0.16
Ne pas avoir les moyens de changer les meubles hors d'usage	-0.14 (***)	0.16
Ne pas avoir accès à une salle de bain dans le logement	-0.06 (*)	0.10
Ne pas avoir accès à des toilettes dans le logement	-0.07 (*)	0.10
Ne pas avoir accès à de l'eau chaude dans le logement	-0.13 (***)	0.15
Ne pas avoir de système de chauffage dans le logement	-0.09 (***)	0.07
Avoir un logement trop petit ou avec pas assez de pièces	-0.03 (**)	0.13
Avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer	-0.05 (***)	0.04
Avoir un logement humide, avec un toit percé ou avec des moisissures	-0.06 (***)	0.06
Avoir un logement dont l'environnement est bruyant	-0.02 (**)	0.06

**Tableau 2** : Coefficients de régression logistique (en %) de la variable niveau de vie mensuel selon les privations

**Note de lecture** : Une augmentation de 1€ du niveau de vie mensuel réduit en moyenne de 0.16% le risque de ne pas avoir les moyens de partir une semaine en vacances par an hors de chez soi, en tenant les variables de contrôles constantes.

**Note** : Signif. Codes : \*  $p < 0.1$  ; \*\*  $p < 0.05$  ; \*\*\*  $p < 0.01$

Note : les coefficients en % correspondent à l'exponentiel du log-odds, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu'ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$

Le tableau 2 présente les coefficients de régression logistique du niveau de vie sur les différentes privations. Ils nous indiquent l'effet moyen d'une augmentation de 1€ sur le risque de pauvreté en conditions de vie sur la population étudiée, en tenant les variables de contrôle constantes. L'effet du niveau de vie est statistiquement significatif sur presque toutes les privations au seuil de 0.001. Le tableau 2 nous indique qu'une augmentation du niveau de vie de 1€ diminue en moyenne de 0.17% le risque de pauvreté en conditions de vie pour les ménages aux niveaux de vie inférieur à 150% du niveau de vie médian, en prenant en compte l'effet des variables de contrôle. A partir de ce coefficient, nous pouvons estimer l'effet moyen d'une augmentation de 110 € du niveau de vie sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires, en multipliant les coefficients par 110. **Ainsi, une augmentation du niveau de vie de 110€ (20% du RSA) réduit en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie pour les ménages entre 0 et 150% du niveau de vie médian, toutes choses égales par ailleurs.**

En étudiant les coefficients, nous pouvons estimer les items de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie qui seraient les plus sensibles aux évolutions de niveau de vie. Les résultats présentés dans le tableau 2 nous indiquent que ne pas avoir les moyens de partir en vacances une semaine par an hors de chez soi, d'offrir des cadeaux et de faire face à une dépenses non prévue essentielle de 1000 euros sont les privations les plus sensibles aux variations de niveaux de vie. Ces résultats confirment nos estimations de l'analyse descriptive. Ainsi, une augmentation de 110€ du niveau de vie mensuel réduirait en moyenne de 17,6% le risque de ne pas avoir les moyens de partir en vacances, et de 18,7% de ne pas avoir les moyens d'offrir des cadeaux ou de faire face à une dépense non prévue essentielle de 1000 euros. Une augmentation de 110€ du niveau de vie mensuel diminuerait également en moyenne de 14,3% le risque de privation alimentaire (« qu'un membre du ménage ait passé une journée sans repas complet par manque d'argent dans les deux dernières semaines », « ne pas avoir les moyens d'acheter de la viande ou équivalent tous les 2 jours »), indiquant que les variables d'alimentation font partie des variables sensibles aux évolutions de niveaux de vie. **En moyenne sur l'échantillon analysé, une augmentation de 110€ du niveau de vie mensuel réduit le risque moyen de restrictions de consommation de 15,6%** L'effet d'une hausse de niveau de vie similaire pour les difficultés financières et retards de paiements, sauf pour la variable « avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois », peu sensible au niveau de vie. Cela est en accord avec nos résultats descriptifs.

Comme suggéré par les résultats descriptifs, les difficultés de logement sont dans l'ensemble peu sensibles aux évolutions de niveaux de vie sur la population étudiée. Le niveau de vie n'a pas d'effet significatif sur les variables liées à l'hygiène puisqu'elles sont, comme nous l'avons vu, quasiment inexistantes dans l'échantillon. En revanche, « avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer » est une difficulté relativement fréquente, et ne semble pas sensible au niveau de vie. Une augmentation de 110€ du niveau de vie mensuel réduit de « seulement » 5,5% le risque d'avoir un logement trop difficile ou coûteux à chauffer. De plus, l'effet du niveau de vie sur la baisse du risque de ces deux difficultés n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 0.05 (\*\*).

La comparaison des McFadden R2 indique également que les difficultés de logement et difficultés de chauffages sont relativement moins bien expliquées par les variables explicatives que les restrictions de consommation. Plus un McFadden R2 est proche de 1, plus cela signifie que le modèle explique efficacement la probabilité de la variable dépendante – ici la privation. Comme il est visible sur le tableau 3, les McFadden R2 des difficultés de logement et de chauffage sont proches voire inférieur à 0.10, score de R2 peu satisfaisant, indiquant que le modèle n'explique pas très efficacement la probabilité qu'un ménage soit en difficulté de logement, même avec les variables de contrôle. Une hypothèse est que les variations de prix de location et les coûts de l'énergie ont un effet important sur une grande partie de la distribution, expliquant le peu de variation au niveau de vie et le faible R2.

Une hypothèse pour expliquer cette faible corrélation de ces conditions de logement au niveau de vie serait les évolutions d'exigences de qualités de logement. Elles augmenteraient avec le niveau de vie. Il pourrait être intéressant de tester cette hypothèse à partir d'enquête d'opinion par exemple. Une autre hypothèse expliquant cette faible corrélation des difficultés de logement au revenu serait que les aides aux logements (compris dans les revenus des ménages dans l'enquête) réduisent d'ores et déjà la part moyenne de ménage en difficultés de logement, expliquant la faible sensibilité au niveau de vie de ces conditions de vie.

Afin d'affiner nos recommandations, nous observons pour ces difficultés de logement les autres facteurs de risque statistiquement significatifs dans le modèle de régression. Les tableaux 5 à 10 (en annexe) présentent les tables de régressions des différentes variables explicatives pour les difficultés de logement. En ce qui concerne les conditions de logement d'avoir un logement bruyant ou trop petit, le lieu d'habitation semble être un facteur de risque significatif. Les ménages de l'agglomération parisienne ont en moyenne plus de risque que les ménages de province d'habiter dans un logement trop petit ou bruyant. Les habitants de communes rurales ont en moyenne 70% moins de risque d'habiter dans un logement trop petit ou bruyant. Être propriétaire réduit également le risque moyen d'habiter dans un logement trop petit ou bruyant de manière significative. La tendance est la même pour le risque d'avoir un logement humide. Les propriétaires ont en moyenne 46% moins de risque d'avoir un logement humide que les locataires, et habiter dans l'agglomération parisienne (plutôt que dans un autre contexte urbain) semble également être un facteur de risque. Pour les difficultés de chauffer son logement également, être propriétaire réduit le risque de rencontrer des difficultés à chauffer son logement d'en moyenne 31% par rapport aux ménages locataires. Les propriétaires ont également en moyenne 33% moins de risques que les locataires de ne pas avoir les moyens de chauffer leur logement à la bonne température. Ces résultats peuvent être lié au fait que les locataires sont en moyenne moins enclins à rénover énergétiquement leur logement que les propriétaires, surtout lorsqu'ils occupent le logement et qu'ils paient les factures d'énergie (Charlier, 2013).

La taille de l'unité urbaine a également un effet sur les difficultés de chauffage, mais dans le sens inverse que pour la taille et le bruit du logement. Les ménages habitants dans une ville de moins de 20 000 habitants ou dans une ville de 50 000 à 100 000 habitants ont en moyenne plus de risque de rencontrer des difficultés à chauffer leur logement que les ménages habitant dans l'agglomération parisienne. L'effet est moindre pour les autres grandes villes. Habiter dans une commune rurale augmente en moyenne le risque de rencontrer des difficultés à chauffer

son logement de 66% par rapport aux ménages habitants de l'agglomération parisienne. Finalement, en tenant les autres variables de contrôle constantes, les chômeurs ont significativement plus de risques de ne pas pouvoir chauffer leur logement à la bonne température que les personnes en emploi.

Ainsi, une augmentation de 20% du RSA permettrait en moyenne de baisser de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des ménages de l'échantillon. Dans le détail des privations, l'effet serait le plus manifeste sur le risque moyen de restrictions de consommation ou de difficultés financières, dont le risque baisserait d'environ 15%. Une augmentation du RSA de 20% aurait moins d'effet sur les difficultés de logement des allocataires, pour lesquelles une telle augmentation du niveau de vie réduirait de moins de 10% le risque de privation. Même si cette baisse est relativement moins importante que pour les autres types de privations, elle reste statistiquement significative, notamment pour les difficultés de chauffage.

## Conclusion et recommandations de politiques publiques

Déterminer des objectifs d'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres plutôt que de définir *a priori* un revenu minimum

A partir de notre étude du processus de fixation du montant du RSA, nous recommanderions que le montant du RSA soit fixé à partir d'une budgétisation *a posteriori* de besoins matériels et sociaux dont la satisfaction est considérée comme nécessaire. Nous recommandons que les objectifs en termes de conditions de vie décentes qu'il importe d'assurer aux allocataires soient formulées collectivement et explicitement, sur le modèle de la méthode des budgets de référence de l'ONPES. En vue de nos résultats, la fixation d'objectifs en termes de *conditions de vie* plutôt que de *niveau de vie* est essentiel, considérant que toutes les conditions de vie n'ont pas la même sensibilité au revenu. En effet, nos résultats indiquent que si l'objectif est de réduire les restrictions de consommation des ménages pauvres, une augmentation du RSA serait une réforme appropriée. En revanche, si l'objectif vise à réduire les difficultés de logement, l'augmentation du RSA devrait être couplée avec des politiques de lutte contre la pauvreté non monétaire. De plus, cibler une satisfaction de besoins essentiels plutôt qu'un revenu minimum permettrait de prendre en compte les besoins différenciés pour satisfaire un même besoin. La budgétisation de ces paniers de biens prendra en compte les ressources *moyennes* et non *minimum* pour satisfaire ces besoins, afin de prendre au maximum en compte les besoins différenciés de ressources

## Homogénéiser les règles de revalorisation du RSA sur celles du Smic afin d'éviter un appauvrissement relatif des allocataires du RSA

Le caractère évolutif des besoins nécessaires pour participer à la vie de la société est central dans les approches théoriques de la pauvreté en conditions de vie et en *capabilities* (Townsend, 1979 ; Sen, 1999). Ainsi, afin que les allocataires du RSA ne s'appauvrissent pas dans le temps, nous préconisons que le montant du RSA soit indexé sur le modèle de revalorisation du Smic, tel que le préconise Mathieu Plane<sup>19</sup>. Il serait ainsi possible de revaloriser le RSA plusieurs fois par an, si l'inflation dépasse les 2%. Cela permettrait d'éviter le décrochage entre le pouvoir d'achat des allocataires du RSA et des travailleurs au Smic.

## Augmenter le RSA pour réduire le risque de restrictions de consommation et de contraintes budgétaires des allocataires

Les résultats de notre analyse indiquent qu'une augmentation du RSA de 20% diminuerait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des ménages dont les niveaux de vie sont inférieurs à 150% du niveau de vie médian. Dans le détail, cela correspond à une diminution d'en moyenne 15% du risque de restrictions de consommation et de contraintes budgétaires. L'effet est également significatif sur les difficultés de chauffage, pour lesquelles une augmentation du RSA de 20% diminuerait en moyenne entre 5% et 12% le risque de privation. De plus, en étudiant la baisse de part de ménages se déclarant en privation entre 40% et 80% du niveau de vie médian, il semble que cette tranche de revenus soit celle où les privations sont les plus sensibles aux évolutions de niveaux de vie. Une augmentation de niveau de vie sera donc la plus efficace autour de ces niveaux de vie. C'est sur cette tranche de revenus que se situent plus deux tiers des allocataires du RSA, faisant de ce dispositif une politique publique adaptée en vue d'améliorer les conditions de vie des ménages de cette tranche.

Les résultats concernant les difficultés de logement de manière générale sont plus mitigés. La difficulté de logement la plus fréquente est celle d'avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer. Le risque ne diminue que d'en moyenne de 5% avec une augmentation du RSA de 20%. L'augmentation du RSA de 20% diminuerait le risque moyen d'avoir un logement humide diminue en moyenne de 8%. Finalement, l'augmentation du RSA ne diminue le risque d'avoir un logement trop petit ou bruyant que de respectivement 3 et 4%, à un seuil de significativité moindre par rapport aux autres privations ( $p < 0.05$ ). Un dispositif ciblant les autres facteurs de risque de difficultés de logement permettrait de réduire la part de ménages les rencontrant.

---

<sup>19</sup> Mathieu Plane, dans « La revalorisation des prestations sociales à la remorque de l'inflation », Renaud Honoré, *Les Echos*, octobre 2022

## Coupler l'augmentation du RSA à un dispositif ciblant les locataires de différentes tailles urbaines pour améliorer les conditions de logement

Nous l'avons vu, une augmentation du RSA n'aurait que peu d'effets sur les conditions de logement des allocataires. Nous avons émis l'hypothèse que ce phénomène est en partie dû au fait que les aides au logement sont déjà comprises dans le niveau de vie, et que leur effet redistributif aplatisse la sensibilité des difficultés de logement au revenu. Il semble par ailleurs que d'autres facteurs aient un effet significatif sur le risque de rencontrer des difficultés de logement de type logement bruyant, petit, humide, etc. Nos résultats l'indiquent, les propriétaires ont en moyenne entre 33% et 55% moins de risque que les locataires de rencontrer des difficultés de logement ou de chauffage. Par ailleurs, les ménages habitant à Paris ont en moyenne plus de risque d'habiter dans un logement trop petit, bruyant ou humide que les ménages habitant hors de l'agglomération parisienne. Au contraire, les ménages habitant en milieu rural ou dans des villes secondaires ont en moyenne plus de risque de rencontrer des difficultés de chauffage que les habitants de la conurbation capitale. Il serait intéressant de formuler les questions de l'enquête de telle manière à différencier les ménages habitant dans un logement mal isolé des personnes habitant dans un espace grand et difficile à chauffer, afin d'affiner l'analyse.

Ainsi, un dispositif ciblé sur les locataires qui habitent en Ile-de-France, dans des villes moyennes et communes rurales (selon les objectifs) permettrait d'améliorer les conditions de logement des ménages les plus précaires. Il serait utile d'étudier l'effet des aides au logement sur les conditions de logement pour les locataires de différentes tailles d'unités urbaines, afin d'estimer par exemple si elles ont un effet plus limité sur les conditions de vie des locataires franciliens (parisiens et autres) que sur les locataires d'autres villes. Il serait également intéressant d'étudier si les personnes habitant dans un logement social ont en moyenne plus de risque de rencontrer des difficultés liées à la qualité de leur logement, afin de formuler des recommandations sur les politiques de logement.

## Bibliographie

- Allègre, G. (2014). *Les nouvelles lois sur les pauvres (1989-2023) : l'injonction au travail, au risque de la pauvreté ?*
- Allègre, G., & Ducoudré, B. (2018). Prime d'activité : quelle efficacité redistributive et incitative?. OFCE Policy Brief, (37), 1-10.
- Amar, É., Beffy, M., Marical, F., & Raynaud, É. (2008). *Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie.*
- André, M., Germain, J-M, & Sicsic, M. (2023). *La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57% des personnes*, Insee analyses, n°88.
- Anne, D., & L'Horty, Y. (2009). Les effets du revenu de Solidarité active sur les gains du retour à l'emploi. *Revue économique*, 60(3), 767-776. <https://doi.org/10.3917/reco.603.0767>
- Athari, E., Chevalier, M., & Richet-Mastain, L. (2023). *Les trois quarts des bénéficiaires du RSA sont pauvres monétairement* (Etudes et Résultats 1273). Drees.
- Balestra, C., & Tonkin, R. (2018). *Inequalities in household wealth across OECD countries : Evidence from the OECD Wealth Distribution Database.*
- Barbier, J.-C. (2002). Peut-on parler d'" activation " de la protection sociale en Europe? *Revue Française de Sociologie*, 43(2), 307. <https://doi.org/10.2307/3322508>
- Bargain, O., Carcillo, S., Lehmann, É., & L'Horty, Y. (2017). Mieux lutter contre la pauvreté par des aides monétaires: *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 41(5), 1-12. <https://doi.org/10.3917/ncae.041.0001>
- Basinski, C. (2007). Pauvreté au travail : L'emploi, un rempart pour préserver sa place et sa dignité ? : *Pensée plurielle*, n°16(3), 85-99. <https://doi.org/10.3917/pp.016.0085>
- Bessis, F., & Cotton, P. (*publication à venir*). Quantification néolibérale ou quantification des conflits de répartition ? La création du Revenu de solidarité au croisement de différentes formes d'expertise économique. *Working Paper LIEPP*.
- Blasco, J. (2023). Measuring deep poverty in developed countries. A cumulative indicator of income and material deprivation, *Working Paper LIEPP*.
- Blasco, J., & Gleizes, F. (2019). Who is poor in Europe ? Two different illustrations of poverty, using the monetary approach or the material and social deprivation approach. *France in the European Union*.
- Blasco, J., & Picard, S. (2019). *Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016)*.
- Blasco, J., & Picard, S. (2021). *Revenu et patrimoines des ménages, « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 »*. INSEE.
- Blasco, J., Carbonnier, C., Porte, M. P., Godinot, X., & Martin, H. (2022). Définitions et mesures de la pauvreté. *Débats du LIEPP*, 6.
- Bourdieu. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Le Seuil.
- Brunner, Maurin (2022) *Rapport sur la pauvreté en France, édition 2022-2023*, Observatoire des inégalités.
- Canguilhem G. (1965), *Connaissance de la vie*, Vrin.

- Cappellari, L., & Jenkins, S. P. (2007). Summarizing multiple deprivation indicators. In S. P. Jenkins & J. Micklewright (Éds.), *Inequality and Poverty Re-Examined* (p. 166-184). Oxford University Press Oxford. <https://doi.org/10.1093/oso/9780199218110.003.0008>
- Carbonnier, C. (2022). From the Main Determinants of Self-Declared Minimum Income to the Measure of Sub-National Purchasing Power Parity. *Review of Income and Wealth*, 68(3), 738-769. <https://doi.org/10.1111/roiw.12543>
- Charlier, D. (2013). La rénovation énergétique en France dans le secteur résidentiel privé: *Revue de l'OFCE*, N° 128(2), 395-419.
- Chelle, E. (2019). Gouverner les pauvres : politiques sociales et administration du mérite. Presses universitaires de Rennes.
- CNLE (2022). *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris : Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*.
- CNLE. (2021). *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE-DREES*.
- Collombet, C., Hiltunen, A., Leprince, F., & Ortalda, L. (2020). *Les minima sociaux au sein de l'Union européenne*. CNAF.
- Concialdi, P. (2003). Les seuils de pauvreté monétaire : Usages et mesures. *Santé, Société et Solidarité*, 2(1), 161-180. <https://doi.org/10.3406/oss.2003.929>
- Concialdi, P. (2005). Pauvreté, bas salaires et minima sociaux : Pour des réformes structurelles. *L Economie politique*, 26(2), 46. <https://doi.org/10.3917/leco.026.0046>
- Concialdi, P. (2009). Qu'importe le travail, pourvu qu'on ait le RSA. *Travail, genre et sociétés*, 22(2), 177-182. <https://doi.org/10.3917/tgs.022.0177>
- Concialdi, P., Alberola, E., Aldegui, I., & Math, A.. (2014). *Budgets de référence ONPES*.
- Concialdi, P. (2015). Les budgets de référence : Un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté: *La Revue de l'Ires*, n° 82(3), 3-36. <https://doi.org/10.3917/rqli.082.0003>
- Conseil d'Etat. (2021). *Les conditions de ressources dans les politiques sociales : Plus de simplicité, plus de cohérence*.
- Cour des Comptes. (2022). *Le revenu de solidarité active*. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-01/20220113-rapport-RSA.pdf>
- Cytermann, L., & Dindar, C. (2008). 1 Les grandes étapes de l'histoire du RMI. In *RMI, l'état des lieux* (p. 23-49). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lalie.2008.01.0023>
- Dang, A.-T., & Zajdela, H. (2009). Fondements normatifs des politiques d'activation : Un éclairage à partir des théories de la justice: *Recherches économiques de Louvain*, Vol. 75(3), 313-352. <https://doi.org/10.3917/rel.753.0313>
- Dang, A.-T., Outin, J.-L., & Zajdela, H. (2006). *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*.
- Drees. (2023). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/MS2023.pdf>
- Duvoux, N. (2007). « 22. Le RMI et les dérives de la contractualisation ». In *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. (PUF, p. 451-472). <https://www.cairn.info/repenser-la-solidarite--9782130544272-page-451.htm>
- Duvoux, N. (2008). Le RMI : Retour sur un tournant des politiques d'insertion: *Regards croisés sur l'économie*, n° 4(2), 182-192. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0182>

- Duvoux, N. (2010). Le RSA et le non-recours. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Le-RSA-et-le-non-recours>
- Duvoux, N. (2018). Trente ans de RMI. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Trente-ans-de-RMI>
- Duvoux, N. (2023). Pauvreté, santé. Le subjectif comme révélateur de la dureté des rapports sociaux: *Empan*, n° 129(1), 21-27. <https://doi.org/10.3917/empa.129.0021>
- Duvoux, N., & Lelièvre, M. (2021). *CNLE, Drees, Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*.
- Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? : Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, Vol. 59(4), 607-647. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0607>
- Duvoux, Yang. (2022, septembre 13). *Des classes dépossédées : Pauvreté en patrimoine et vulnérabilité économique*. La vie des idées. [https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20220913\\_duvoux\\_yang-3.pdf](https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20220913_duvoux_yang-3.pdf)
- Dwyer, P. (2004). *Creeping Conditionality in the UK: From Welfare Rights to Conditional Entitlements?*
- Espinasse, M.-T., & Sautory, O. (2008). 1 Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI. In *RMI, l'état des lieux* (p. 251-270). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lerie.2008.01.0251>
- Fleurbaey, M., Herpin, N., Martinez, M., & Verger, D. (1998). Mesurer la pauvreté ? *Economie et statistique*, 308(1), 23-33. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2588>
- Fragonard, B. (1989), Le revenu minimum d'insertion : une grande ambition, *Droit social*, n°7-8, juillet-août.
- Fusco, A. (2020). *The relationship between income and multiple deprivation in Luxembourg : A longitudinal analysis*.
- Gadrey, J. (2008). La pauvreté ne reculera pas d'ici 2012, en dépit du RSA. *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), 205-212. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0205>
- Gadrey. (2013, mai 31). *22 ans de décrochage scandaleux du RMI/RSA en trois graphiques*. Alternatives Économiques. <http://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2013/05/31/22-ans-de-decrochage-scandaleux-du-rmirsa-en-trois-graphiques>
- Gazier, B. (2011). « Marchés transitionnels du travail », emploi durable et économie sociale. In *Repenser la solidarité* (p. 491-511). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2011.01.0491>
- Gomel, B., Méda, D., & Serverin, E. (s. d.). *Le pari perdu de la réduction de la pauvreté par le RSA*.
- Guio, A.-C & al. (2016). Improving the measurement of material deprivation at the European Union level. *Journal of European Social Policy*, 26(3), 219-333. <https://doi.org/10.1177/0958928716642947>
- Hannafi, C., & Marc, C. (2022). *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : Méthode et résultats*.
- Lambert, A. (2008). Quelle mesure officielle pour la pauvreté ? : *Regards croisés sur l'économie*, n° 4(2), 30-33. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0030>
- LOI n°88-1088 du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

- LOI n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.
- Lollivier, S., & Verger, D. (1998). Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. *Economie et statistique*, 308(1), 113-142. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2594>
- Marpsat, M. (2008). Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie: *Regards croisés sur l'économie*, n° 4(2), 70-82. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0070>
- Martin, H., & Périvier, H. (2018). Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales: *Revue économique*, Vol. 69(2), 303-334. <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0114>
- Maurin, L., & Leboyer, S. (2020). Pauvreté ou pauvretés ? In *AEMO, AED : contrôle social des pauvres ?* (p. 27-59). Éres. <https://doi.org/10.3917/eres.leboy.2020.01.0027>
- Méda, D., & Gomel, B. (2014). *Le RSA, un dispositif inadapté*. [https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20140311\\_rsa.pdf](https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20140311_rsa.pdf)
- Nauze-Fichet, E. (2013). Historique du système des minima sociaux. In S. Hazouard, R. Lasserre, & H. Uterwedde (Éds.), *L'aide au retour à l'emploi : Politiques françaises, allemandes et internationales* (p. 73-92). CIRAC. <https://doi.org/10.4000/books.cirac.297>
- Nauze-Fichet, E., & Lelièvre, M. (s. d.). *Les Minima sociaux en 2008-2009*.
- Nolan, B., & Whelan, C. T. (1996). *The Relationship between Income and Deprivation : A Dynamic Perspective*.
- Nolan, B., & Whelan, C. T. (2010). Using non-monetary deprivation indicators to analyze poverty and social exclusion : Lessons from Europe? *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), 305-325. <https://doi.org/10.1002/pam.20493>
- Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté*.
- Paugam, S., & Duvoux, N. (2013). Chapitre 2. De la disqualification sociale à l'échec de l'insertion ? In *La régulation des pauvres* (p. 33-55). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/la-regulation-des-pauvres--9782130619437-p-33.htm>
- Penne, T., & Goedemé, T. (2021). Can low-income households afford a healthy diet? Insufficient income as a driver of food insecurity in Europe. *Food Policy*, 99, 101978. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2020.101978>
- Richard, É. (2022). Devenir pauvre : Du revenu au ressenti: Transitions vers et hors la pauvreté et bien-être subjectif. *Revue des politiques sociales et familiales*, n°142-143(1), 23-45. <https://doi.org/10.3917/rpsf.142.0023>
- Sen A.K. (1993), *Éthique et économie*, Paris, Puf.
- Sen, A. K. (1994). Well-being, capability and public policy. *Giornale degli economisti e annali di economia*, 333-347.
- Sen, A.K. (1999). *Commodities and capabilities*. OUP Catalogue.
- Sénat. (2008). *La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : Quels indicateurs ?* (EE1; Etudes économiques).
- Townsend. (1979). Poverty in the United Kingdom : A Survey of Household Resources and Standards of Living. *American Journal of Sociology*. <https://doi.org/10.1086/227691>
- Van Parijs, P. (2011). 6. Au-delà de la solidarité. Les fondements éthiques de l'État-providence et de son dépassement. In *Repenser la solidarité* (p. 125-146). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2011.01.0125>

- Western, B., Bloome, D., Sosnaud, B., & Tach, L. (2012). Economic Insecurity and Social Stratification. *Annual Review of Sociology*, 38(1), 341-359. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-071811-145434>
- Zajdela, H. (2009). Comment et pour quoi activer les inactifs ? *Travail et emploi*, 118, 69-76. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.3608>

## Annexes

**Tableau 3** : Liste des 21 variables dépendantes utilisées après exclusions des variables contenant trop de valeurs manquantes et codage

**Note** : par convention, 0 = ménage ne déclarant pas la privation et 1 = ménage déclarant la privation

Intitulé	Nom de la variable dans SRCV	Code
<i>Indicateur de pauvreté en conditions de vie (8 privations sur 27)</i>		
Pauvreté en condition de vie	PCDVFR	0 = pas pauvre, 1 = pauvre
<i>Contraintes budgétaires</i>		
Avoir été en découvert bancaire plus d'une fois par an	REMPVAR	0 = non, 1 = oui
Revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage	EQUIL	0 = non, 1 = oui
Considérer sa situation financière comme difficile (réponses « vous y arrivez difficilement » et « vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dette »)	NIVACTB	0 = non, 1 = oui
<i>Variable supplémentaire non comprise dans l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie mais compris dans l'analyse comme une contrainte budgétaire</i>		
Moyens financiers de faire face par ses propres moyens à une dépense nécessaire non prévue d'un montant de 1 000 euros	NONPRE	0 = oui, 1 = non
<i>Retard de paiement</i>		
Avoir été dans l'impossibilité de payer de factures d'électricité ou de gaz au cours de ces 12 derniers mois	IPELEC	0 = non, 1 = oui
<i>Restrictions de consommation</i>		
Ne pas avoir les moyens financiers de maintenir son logement à la bonne température	TEMP	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Ne pas avoir les moyens financiers de se payer une semaine de vacances par an en dehors de chez soi	VAC	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Ne pas avoir les moyens financiers de s'acheter des vêtements neufs	VE'T	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande ou équivalent tous les 2 jours	VIAND	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Ne pas avoir les moyens financiers de recevoir parents ou amis pour boire un verre ou un repas au moins une fois par mois	RECEP	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Ne pas avoir les moyens financiers d'offrir des cadeaux	CAD	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens

Ne pas avoir les moyens financiers de posséder deux bonnes paires de chaussures par adultes	CHAUS	0 = avoir les moyens, 1 = ne pas avoir les moyens
Qu'une personne du ménage ait passé, au cours des 2 dernières semaines, une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent	REPAS	0 = non, 1 = oui
<i>Difficultés de logement</i>		
Avoir une salle de bain à disposition dans le logement	BAIN	0 = oui, 1 = non
Avoir des toilettes à disposition dans le logement	WC	0 = oui, 1 = non
Avoir un système de chauffage à disposition dans le logement	CHAUF	0 = oui, 1 = non
Avoir de l'eau chaude à disposition dans le logement	EAUCHAUD	0 = oui, 1 = non
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	DIFCHAUF	0 = non, 1 = oui
Logement trop petit ou n'ayant pas assez de pièces	PETIT	0 = non, 1 = oui
Logement ayant un toit percé, humidité, moisissures sur les montants de fenêtre ou sur les sols	TOIT	0 = non, 1 = oui
Problèmes de bruits liés à l'environnement extérieur (trafic routier, industries, avions) ou de bruits de voisinage (bruits en provenance des logements voisins)	BRUIT	0 = non, 1 = oui

**Tableau 4** : Pourcentage moyen des ménages déclarant les différentes privations autour du niveau de vie modal des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian)

Source : SRCV, INSEE, 2018

Note de lecture : en 2018, en moyenne 17% des ménages à 55% du niveau de vie médian déclare ne pas avoir les moyens de maintenir leur logement à la bonne température

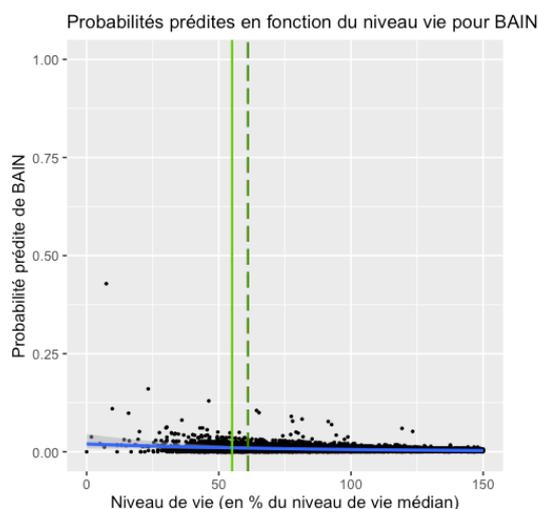
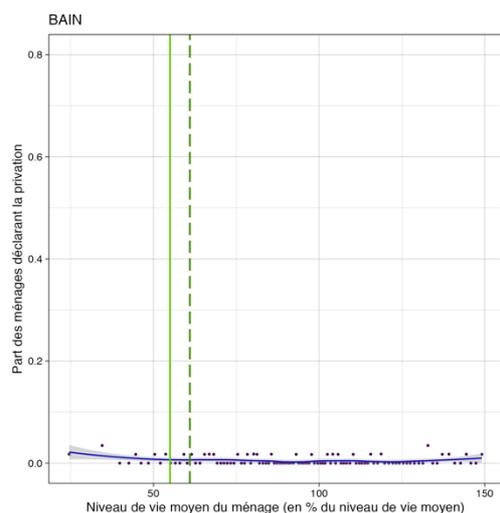
<b>Privation</b>	<b>Pourcentage moyen des ménages déclarant cette privation au niveau de vie modal des allocataires du RSA (55% du niveau de vie médian)</b>
Pauvreté en condition de vie (8 privations sur 27)	40%
Avoir été en découvert bancaire plus d'une fois par an	55%
Revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage	45%
Considérer sa situation financière comme difficile (réponses « vous y arrivez difficilement » et « vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dette »)	47%
Avoir été dans l'impossibilité de payer de factures d'électricité ou de gaz au cours de ces 12 derniers mois	16%
Ne pas avoir les moyens de maintenir son logement à la bonne température	17%
Ne pas avoir les moyens de remplacer des meubles hors d'usage	56%
Ne pas avoir les moyens de se payer une semaine de vacances par an en dehors de chez soi	59%
Ne pas avoir les moyens de s'acheter des vêtements neufs	36%
Ne pas avoir les moyens de recevoir parents ou amis pour boire un verre ou un repas au moins une fois par mois	26%
Ne pas avoir les moyens d'offrir des cadeaux au moins une fois par an	27%
Ne pas avoir les moyens financiers de posséder deux bonnes paires de chaussures par adultes	22%
Qu'une personne du ménage ait passé, au cours des 2 dernières semaines, une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent	12%
Avoir une salle de bain à disposition dans le logement	0%
Avoir des toilettes à disposition dans le logement	0%
Avoir un système de chauffage à disposition dans le logement	7%
Avoir de l'eau chaude à disposition dans le logement	0%
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	36%
Logement trop petit ou n'ayant pas assez de pièces	18%
Logement ayant un toit percé, humidité, moisissures sur les montants de fenêtres ou sur les sols	24%
Problèmes de bruits liés à l'environnement extérieur (trafic routier, industries, avions) ou de bruits de voisinage (bruits en provenance des logements voisins)	28%
Moyens financiers de faire face par ses propres moyens à une dépense nécessaire non prévue d'un montant de 1 000 euros	73%

Graphiques 22 à 65 : Courbes de Townsend et graphiques de probabilités prédites en fonction du niveau de vie, par privation

Sources : Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie, INSEE 2018

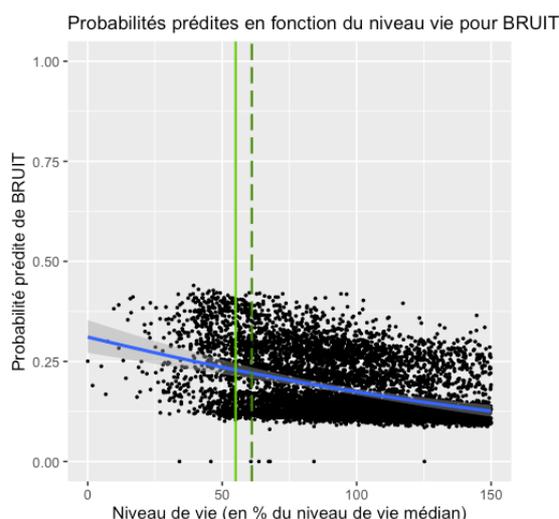
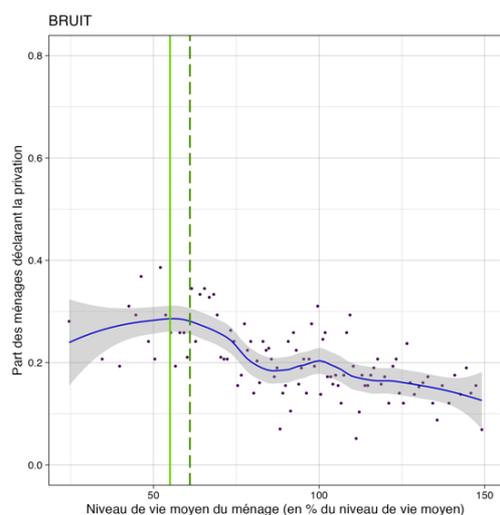
Légende : La ligne vert clair pleine correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA, soit 55% du niveau de vie médian. La ligne vert foncé pointillée correspond au niveau de vie modal des allocataires du RSA dans le cas d'une augmentation de 20% de l'allocation, soit 61% du niveau de vie médian.

Note : Intervalle de confiance pour les courbes de tendance fixé à 95%.



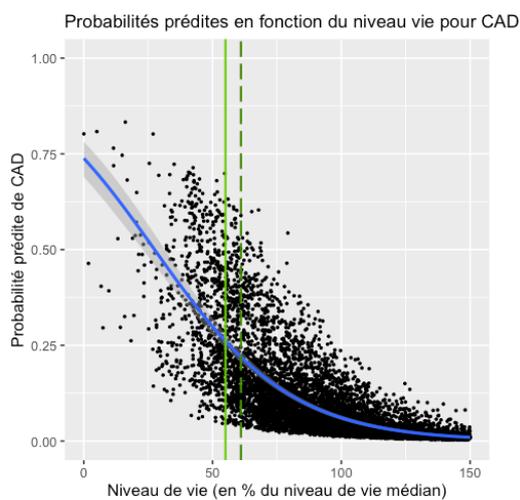
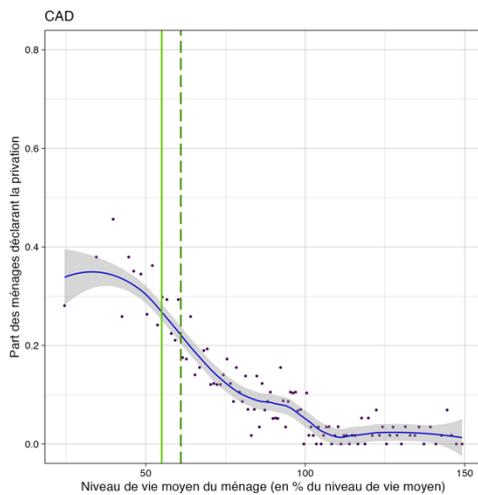
Graphique 22 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas accès à une salle de bain dans leur logement en fonction de leur niveau de vie

Graphique 23 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas accès à une salle de bain en fonction de son niveau de vie



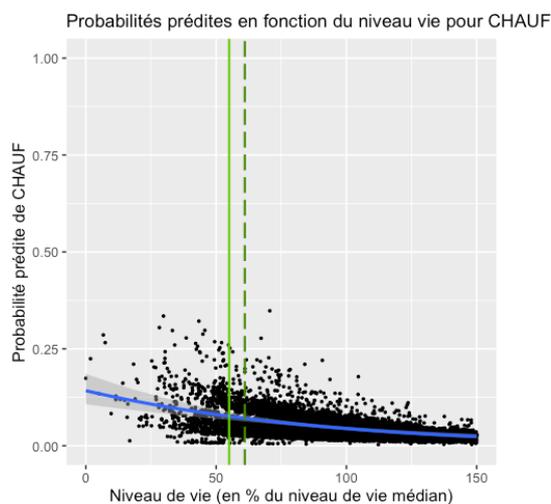
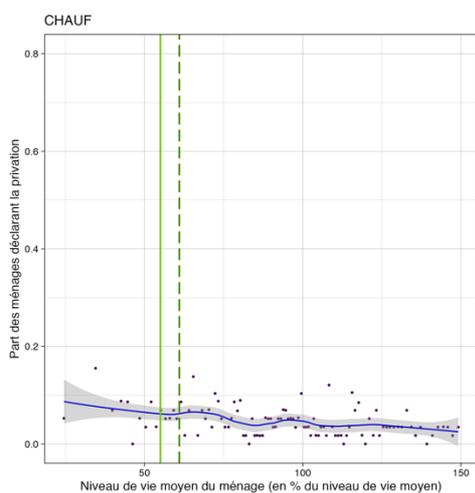
Graphique 24 (à droite) : Part des ménages habitant dans un logement à l'environnement bruyant fonction de leur niveau de vie

Graphique 25 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage habite dans un logement à l'environnement bruyant en fonction de son niveau de vie



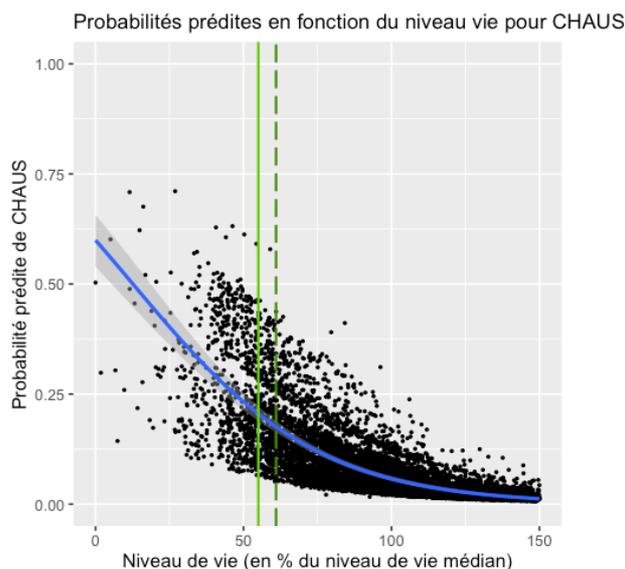
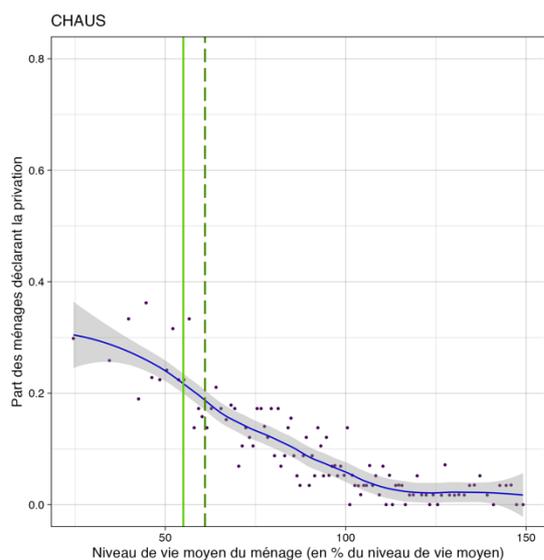
Graphique 26 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens d'acheter des cadeaux à leurs proches en fonction de leur niveau de vie

Graphique 27 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens d'acheter des cadeaux à ses proches en fonction de son niveau de vie



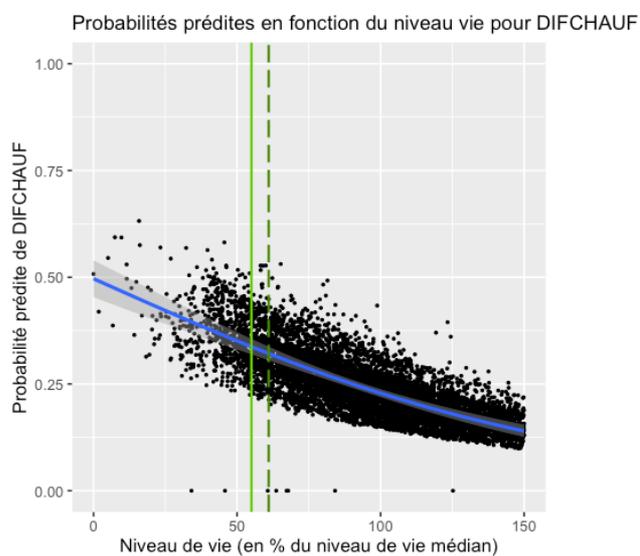
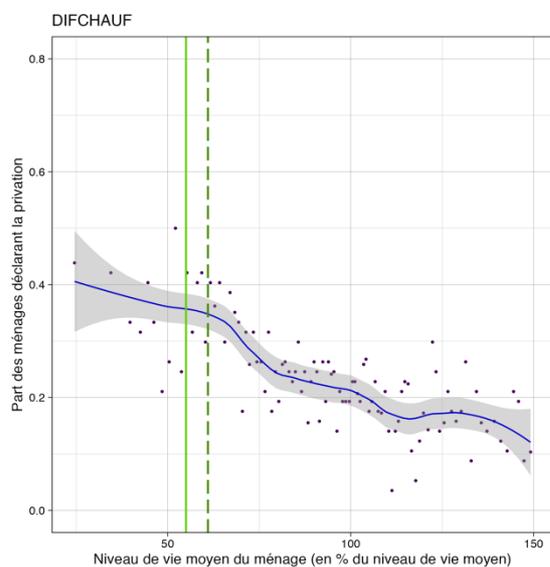
Graphique 28 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas de système de chauffage dans leur logement en fonction de leur niveau de vie

Graphique 29 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas de système de chauffage dans son logement en fonction de son niveau de vie



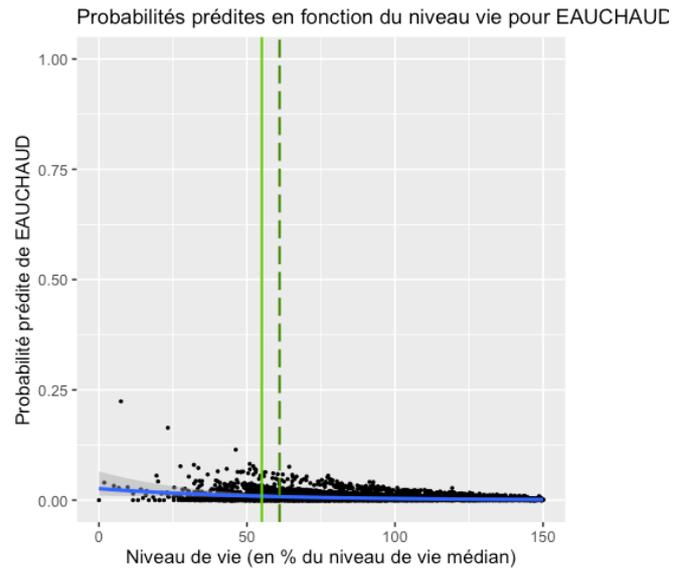
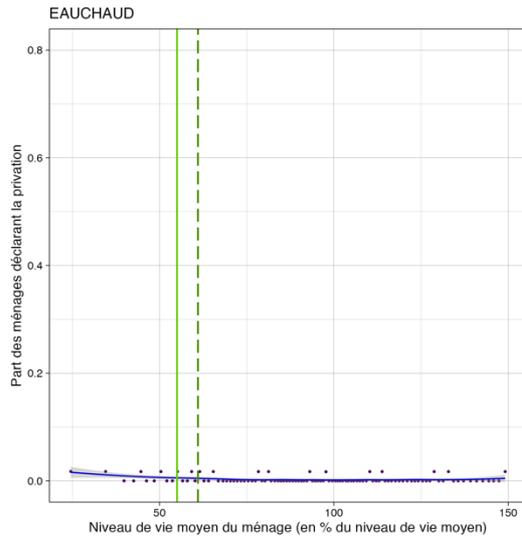
Graphique 30 (à droite) : Part des ménages où les adultes n'ont pas deux bonnes paires de chaussures, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 31 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes que les adultes du ménage n'aient pas deux bonnes paires de chaussures en fonction de leur niveaux de vie



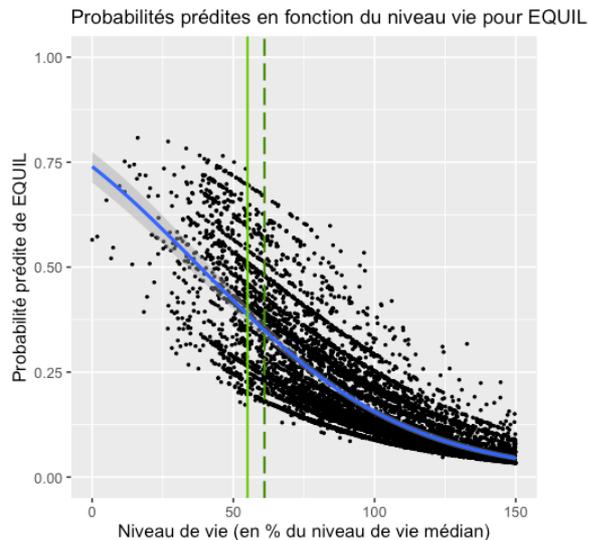
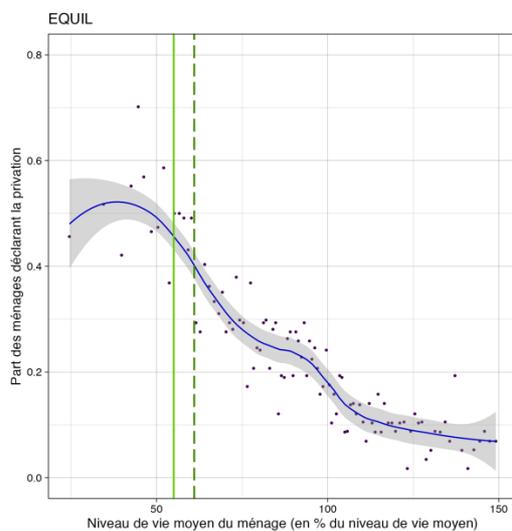
Graphique 32 (à droite) : Part des ménages dont le logement est difficile ou trop coûteux à chauffer, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 33 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage habite dans un logement difficile ou trop coûteux à chauffer en fonction de son niveau de vie



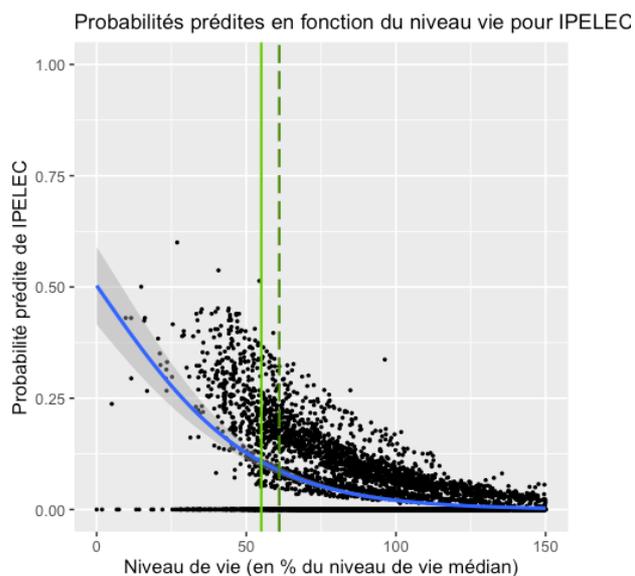
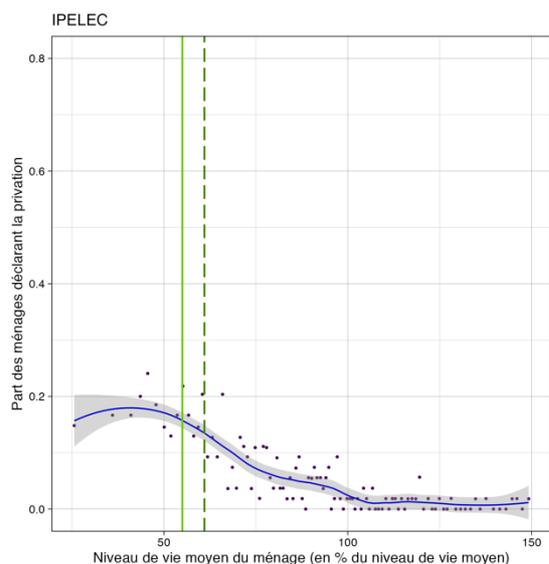
Graphique 34 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas accès à de l'eau chaude dans leur logement, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 35 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas accès à de l'eau chaude dans un logement en fonction de son niveau de vie



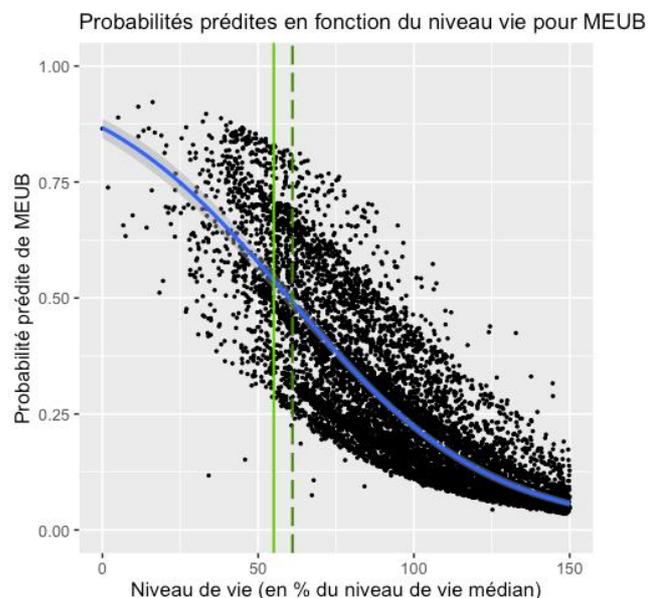
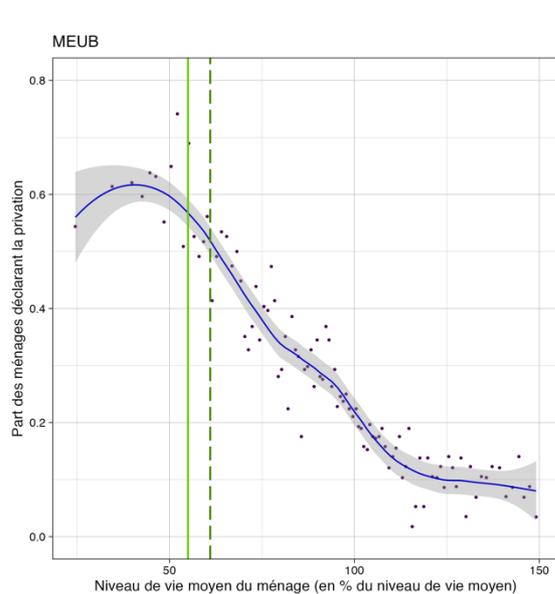
Graphique 36 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas des revenus suffisants pour équilibrer leur budget, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 37 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas assez de revenus pour équilibrer son budget en fonction de son niveau de vie



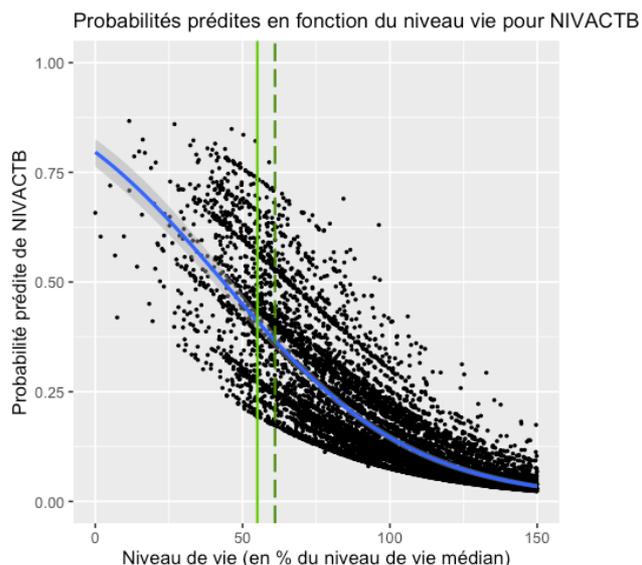
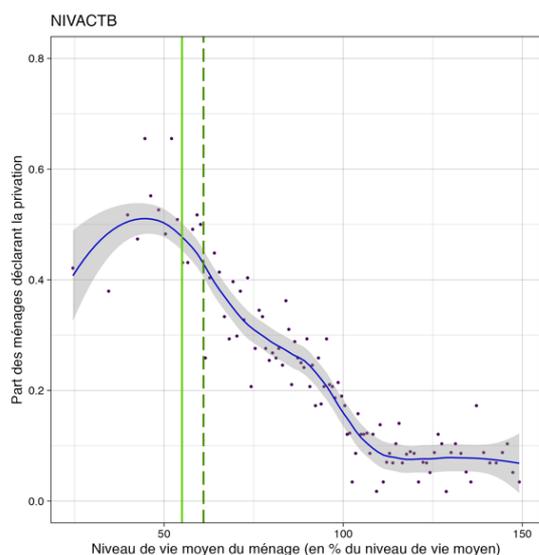
Graphique 38 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas pu payer à temps leurs factures d'électricité ou de gaz dans les 12 derniers mois, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 39 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas pu payer à temps ses factures d'électricité ou de gaz dans les 12 derniers mois, en fonction de son niveau de vie



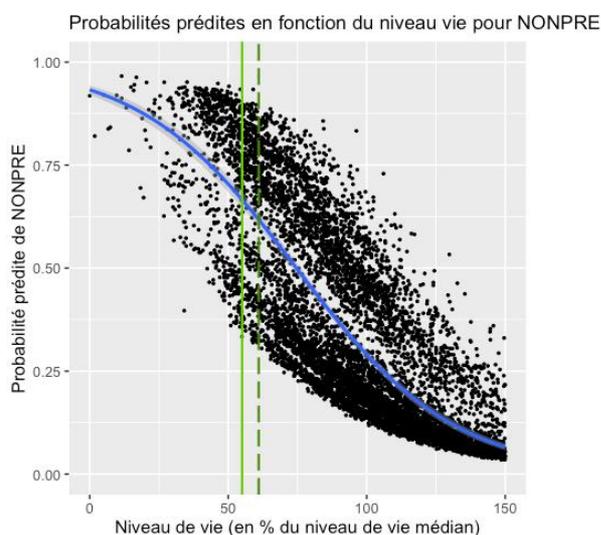
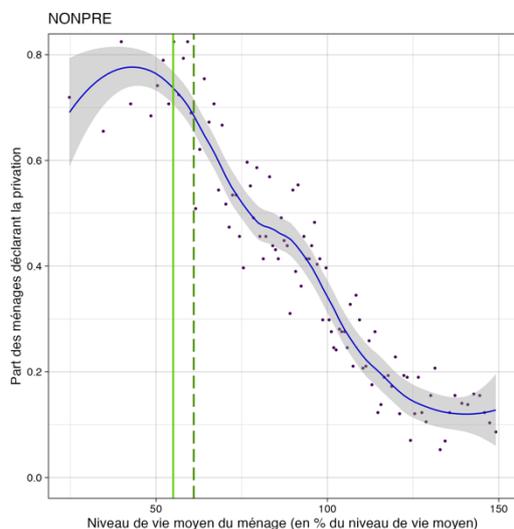
Graphique 40 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens de changer les meubles hors d'usage, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 41 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens de remplacer les meubles hors d'usage en fonction de son niveau de vie



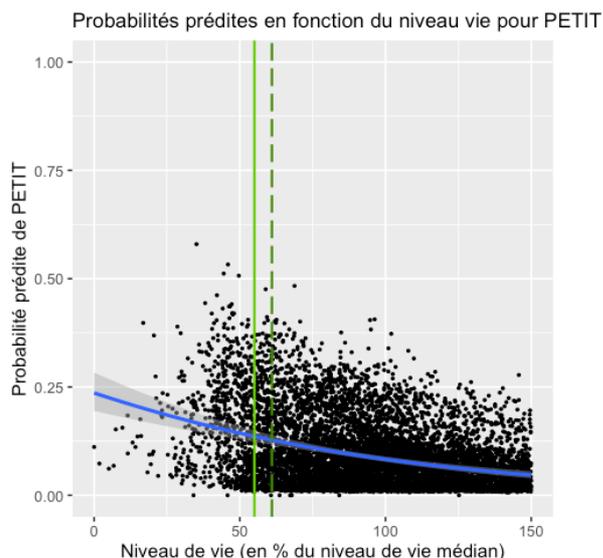
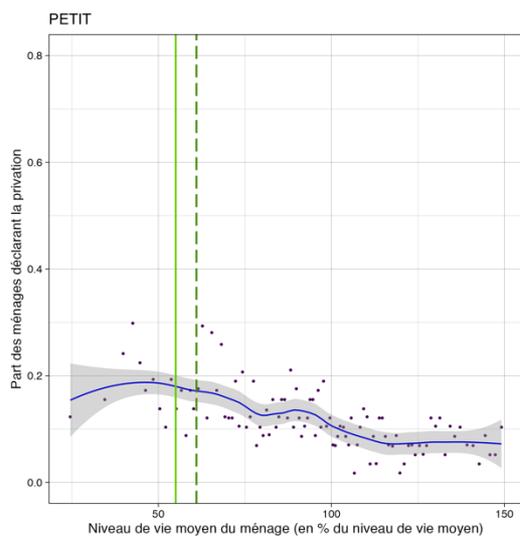
Graphique 42 (à droite) : Part des ménages considérant leur situation financière comme difficile, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 43 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage considère sa situation financière comme difficile, en fonction de son niveau de vie



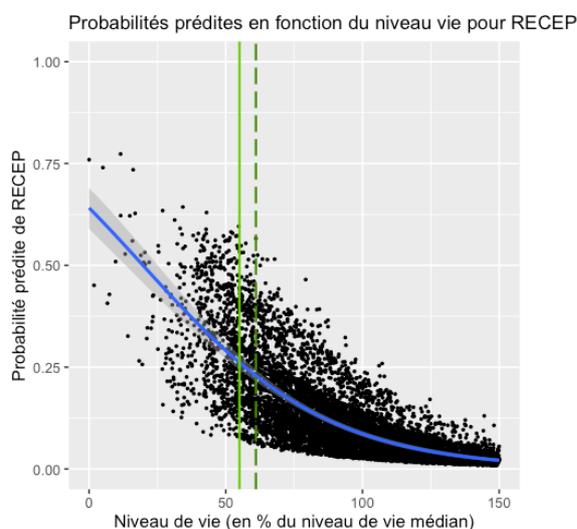
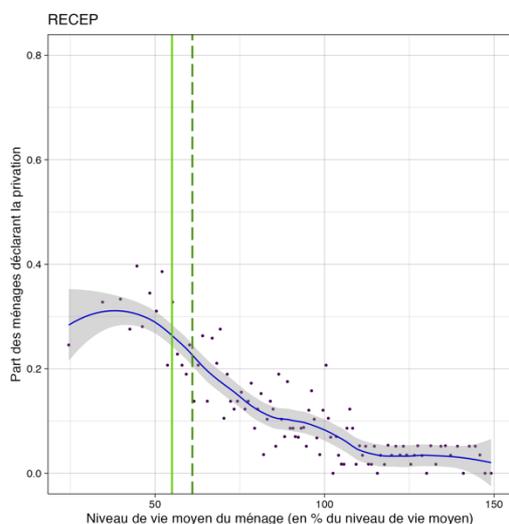
Graphique 44 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas des revenus suffisants pour faire face par soi-même à une dépense essentielle non prévue de 1000 euros, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 45 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas assez de revenus pour faire face par soi-même à une dépense essentielle non prévue de 1000 euros, en fonction de son niveau de vie



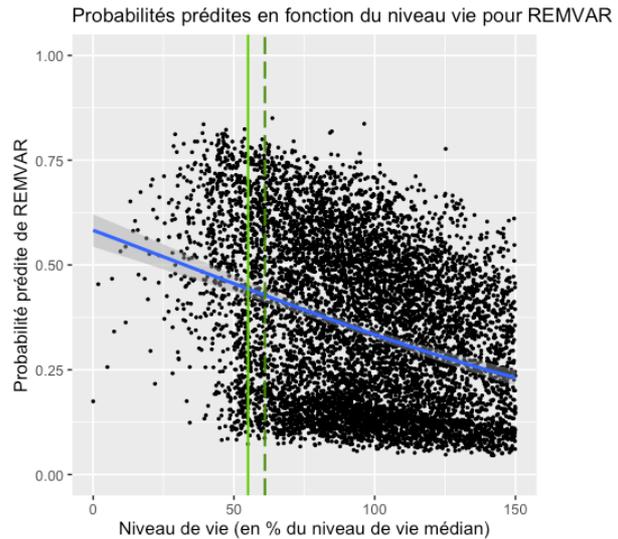
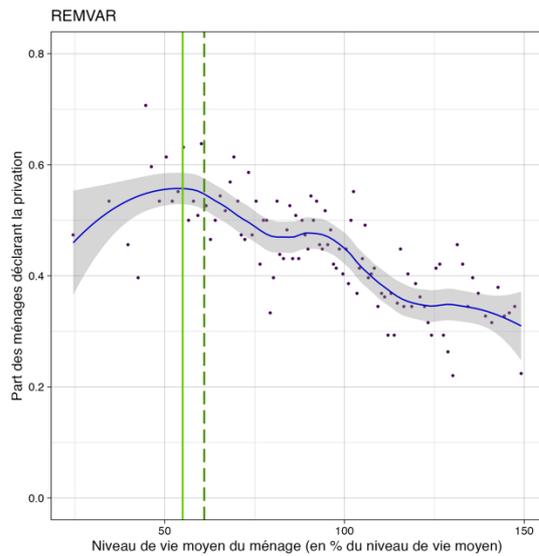
Graphique 46 (à droite) : Part des ménages habitant dans un logement trop petit ou n'ayant pas assez de pièces, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 47 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage habite dans un logement trop petit ou manquant de pièces, en fonction de son niveau de vie



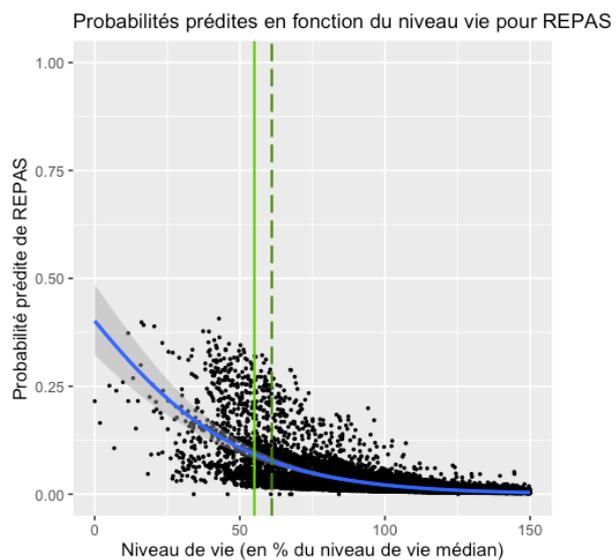
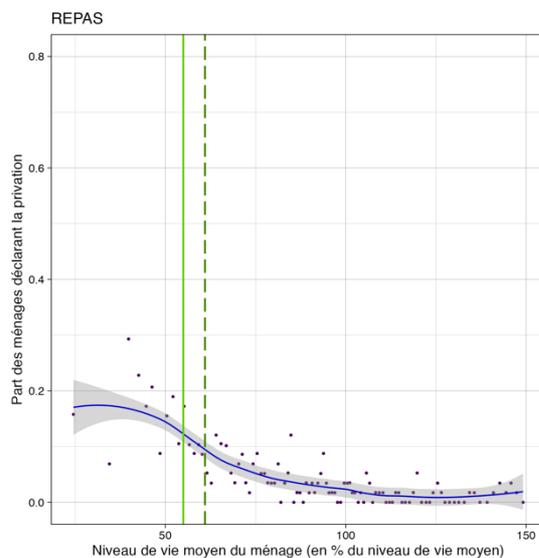
Graphique 48 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens de recevoir parents ou amis pour boire un verre ou un repas au moins une fois par mois, en fonction de son niveau de vie

Graphique 49 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens financiers de recevoir parents ou amis pour boire un verre ou un repas au moins une fois par mois, en fonction de son niveau de vie



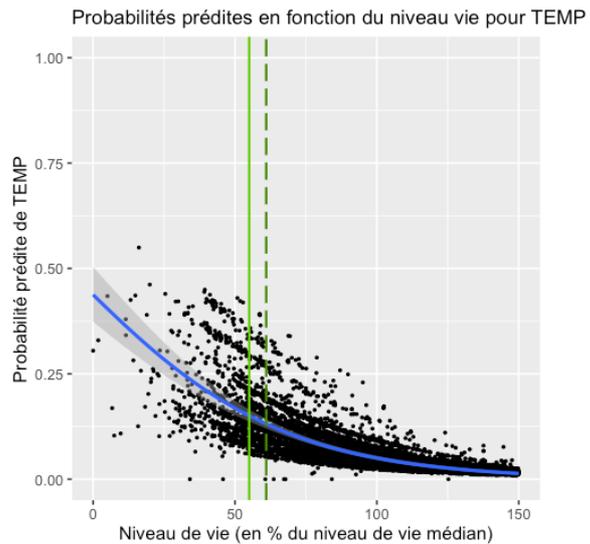
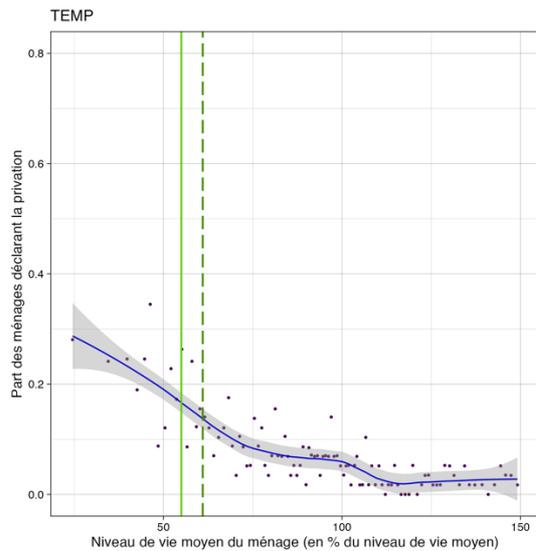
Graphique 50 (à droite) : Part des ménages ayant été en découvert bancaire au moins une fois dans les 12 derniers mois, en fonction de leur niveau de vie.

Graphique 51 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage ait été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois, en fonction de son niveau de vie.



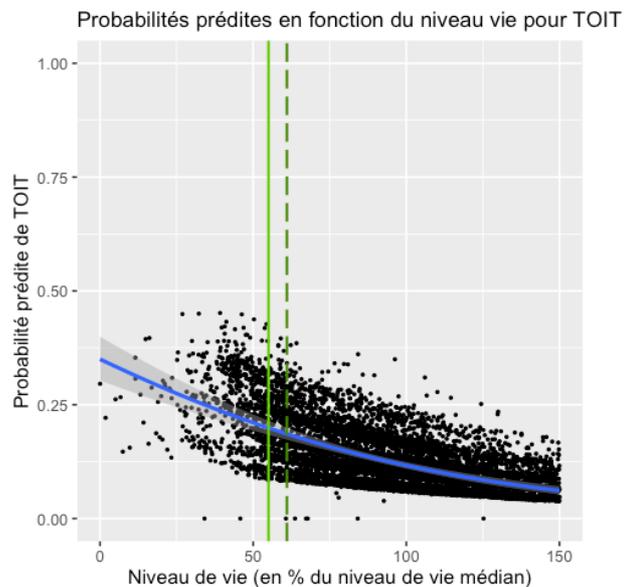
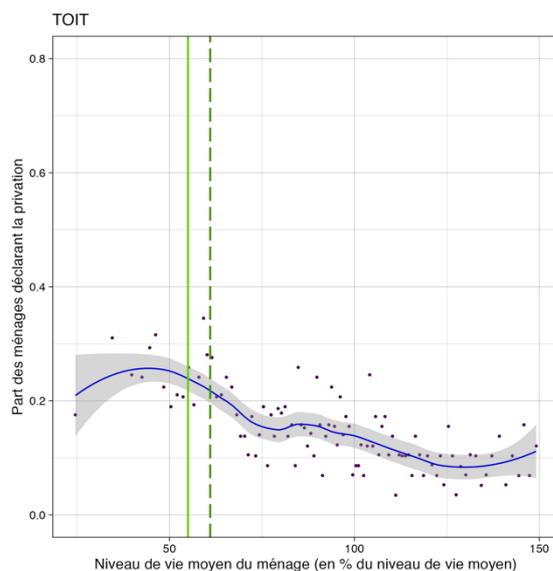
Graphique 52 (à droite) : Part des ménages dont l'un des membres ait passé une journée sans prendre de repas complet par manque d'argent dans les deux dernières semaines, en fonction de leur niveau de vie.

Graphique 53 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un membre du ménage ait passé une journée sans prendre de repas complet par manque d'argent dans les deux dernières semaines, en fonction de son niveau de vie.



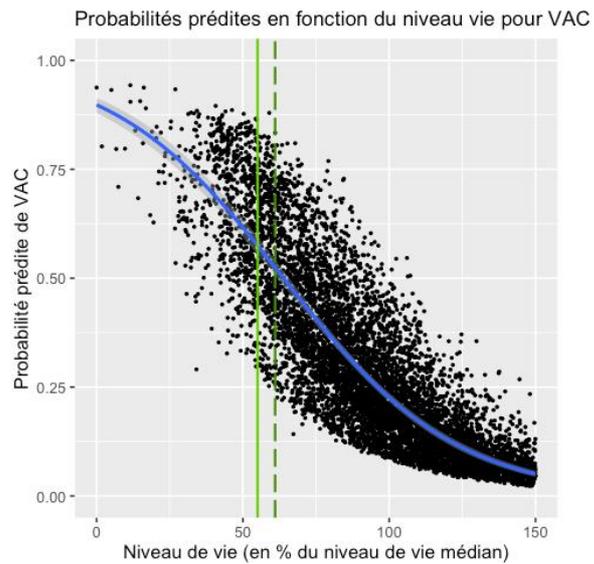
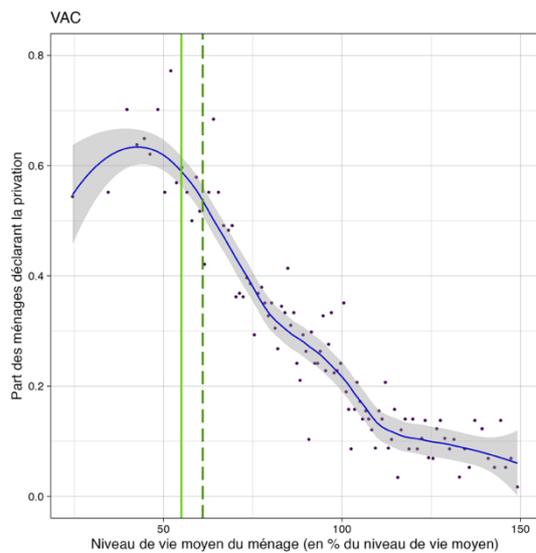
Graphique 54 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens financiers de chauffer leur logement à la bonne température, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 55 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens de chauffer son logement à la bonne température en fonction de son niveau de vie



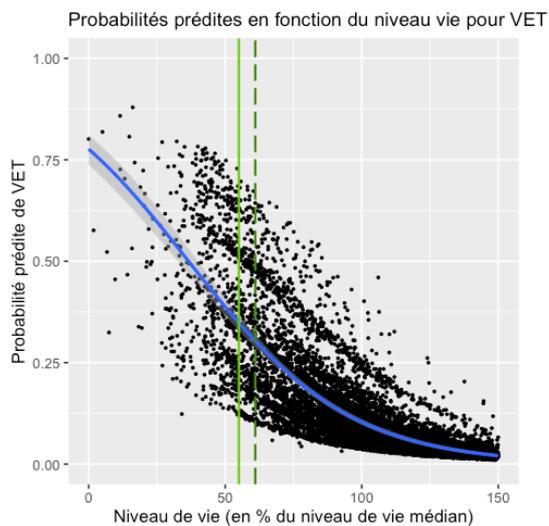
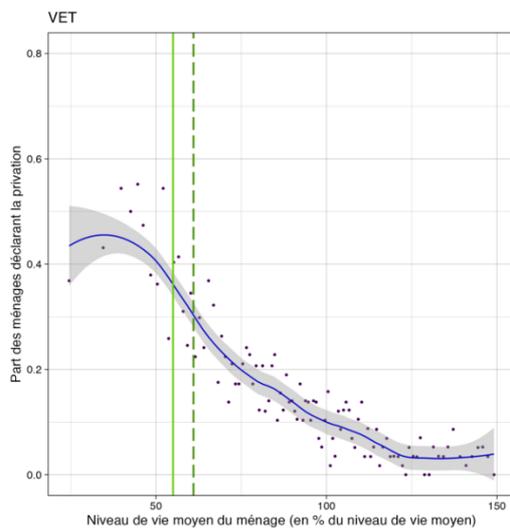
Graphique 56 (à droite) : Part des ménages habitant dans un logement humide, ayant un toit percé ou des moisissures, en fonction de leur niveau de vie

Graphique 57 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage habite dans un logement humide, ayant un toit percé ou des moisissures, en fonction de son niveau de vie



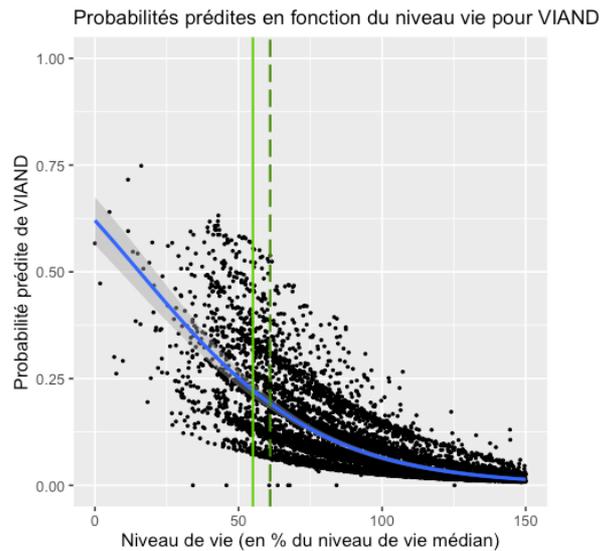
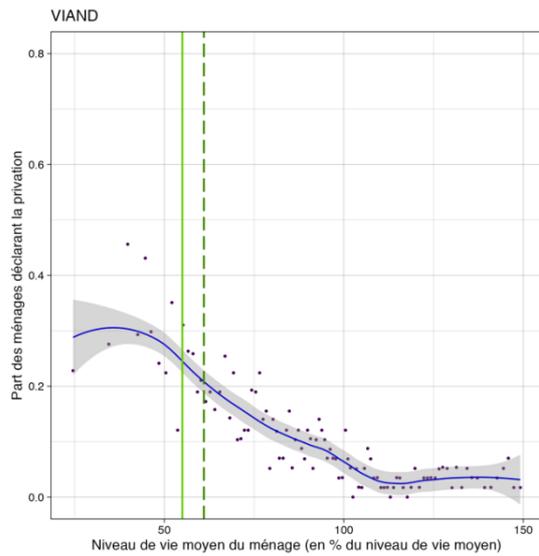
Graphique 58 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens de partir en vacances une semaine par an en dehors de chez eux en fonction de leur niveau de vie

Graphique 59 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens de partir en vacances une semaine par an en dehors de chez soi en fonction de son niveau de vie



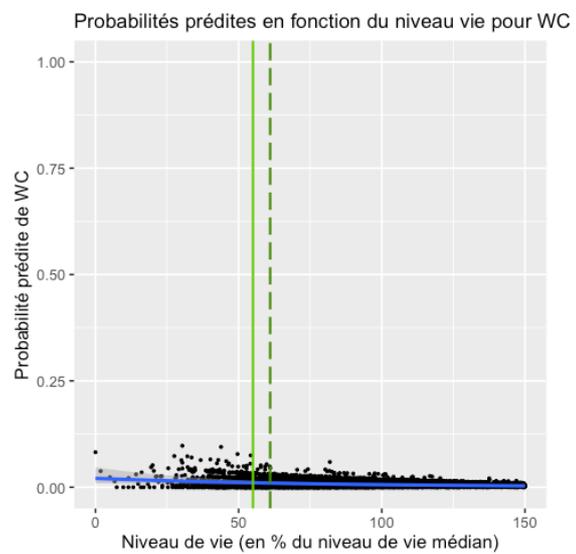
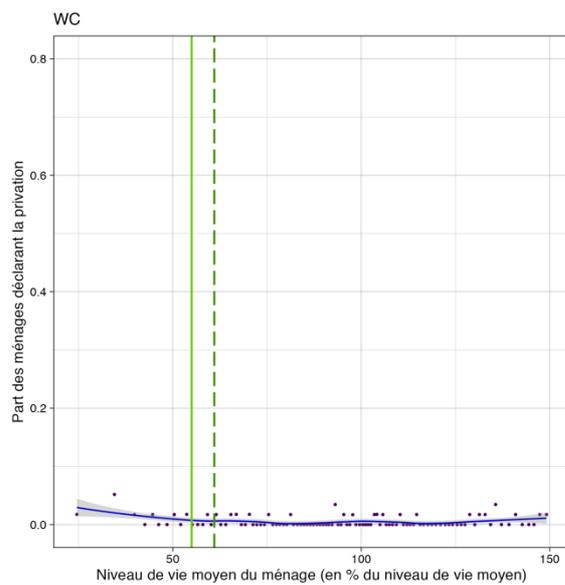
Graphique 60 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens d'acheter des vêtements neufs en fonction de leur niveau de vie

Graphique 61 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens d'acheter des vêtements neufs en fonction de son niveau de vie



Graphique 62 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas les moyens d'acheter de la viande ou équivalent tous les deux jours en fonction de leur niveau de vie

Graphique 63 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas les moyens d'acheter de la viande ou équivalent tous les deux jours en fonction de son niveau de vie



Graphique 64 (à droite) : Part des ménages n'ayant pas accès à des toilettes dans leur logement en fonction de leur niveau de vie

Graphique 65 (à gauche) : Probabilités prédites moyennes qu'un ménage n'ait pas accès à des toilettes dans son logement en fonction de son niveau de vie

**Tableau 5 :** Table de régression du risque de pauvreté en conditions de vie (8/27 privations) pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian  
**Note :** les coefficients en % correspondent à l'exponentiel du log-odds, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu'ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (exp(-logodds) - 1)$   
**Note de lecture :** En tenant les autres variables explicatives constantes, être une femme plutôt qu'un homme augmente en moyenne le risque de pauvreté en conditions de vie de 55.6%.  
**Source :** SRCV 2018

McFadden R2 : 0.22

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variabiles explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque de pauvreté en conditions de vie
Niveau de vie	-0.17 ***
Sexe de la personne de référence <sup>20</sup>	55.60 ***
Age de la personne de référence	0.22
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	Ref
Logé à titre gratuit	-50.89 ***
Propriétaire	-65.03 ***
<i>Taille de l'unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	Ref
Commune rurale	-38.22 ***
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	-45.35 **
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	-42.24 **
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	-39.71 **
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	-38.49 **
Unité urbaine de 50 000 à 99 999	-44.18 ***
Unité urbaine de 100000 à 199999 habitants	-60.84 ***
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	-49.70 ***
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	ref
Famille monoparentale	-4.02
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	-3.44
Deux adultes avec un enfant	-1.17
Deux adultes avec deux enfants	-7.57
Deux adultes avec au moins 3 enfants	-10.24
Autre type de ménage sans enfants	28.88
Autre type de ménage avec enfants	72.64 *
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	-14.34
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	Ref
Au chômage	205.7 ***
Retraité	-7.35
Inactif pour cause d'invalidité	143.75 ***
Femme ou homme au foyer	132.42 ***
Autre situation d'inactivité	72.45 *
Etudiant élève en formation ou stage non rémunéré	10.92
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-63.72

<sup>20</sup> Le code de cette variable est 0 = homme et 1 = femme

**Tableau 6 :** Table de régression du risque d’avoir un logement dont l’environnement est bruyant pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian  
Note de lecture : Habiter dans une commune rurale réduit en moyenne le risque d’avoir un logement à l’environnement bruyant de 70% par rapport à habiter à Paris, en tenant les autres variables explicatives constantes.

Note : les coefficients en % correspondent à l’exponentiel du log-odds, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu’ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$

Source : SRCV 2018

McFadden R2 : 0.06

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variables explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque d’avoir un logement dont l’environnement est bruyant
Niveau de vie	-0.02 **
Sexe de la personne de référence <sup>21</sup>	6.0
Age de la personne de référence	-0.9
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	Ref
Logé à titre gratuit	-30.10
Propriétaire	-39.67 **
<i>Taille de l’unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	Ref
Commune rurale	-70 ***
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	-57.52 ***
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	-49.39 ***
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	-48.84 ***
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	-37.22 ***
Unité urbaine de 50 000 à 99 999	-30.97 **
Unité urbaine de 100000 à 1999999 habitants	-40 ***
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	-19.13 *
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	Ref
Famille monoparentale	-5.6
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	-2.0
Deux adultes avec un enfant	-9.15
Deux adultes avec deux enfants	-8.28
Deux adultes avec au moins 3 enfants	-32.86 *
Autre type de ménage sans enfants	6.68
Autre type de ménage avec enfants	0.25
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	11.04
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	Ref
Au chômage	33.65 *
Retraité	-12.20
Inactif pour cause d’invalidité	49.92 *
Femme ou homme au foyer	27.23
Autre situation d’inactivité	-8.0
Etudiant élève en formation ou stage non rémunéré	5.21
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-100

<sup>21</sup> Le code de cette variable est 0 = homme et 1 = femme

**Tableau 7 :** Table de régression du risque d’avoir un logement trop petit ou manquant de pièces pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian  
Note de lecture : Être propriétaire réduit en moyenne le risque d’avoir un logement trop petit de 55% par rapport à être locataire, en tenant les autres variables explicatives constantes.

Note : les coefficients en % correspondent à l’exponentiel du log-odds, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu’ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$

Source : SRCV 2018

McFadden R2 : 0.13

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variables explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque d’avoir un logement trop petit ou manquant de pièces
Niveau de vie	-0.04**
Sexe de la personne de référence <sup>22</sup>	7.9
Age de la personne de référence	-3.1***
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	Ref
Logé à titre gratuit	-22.33
Propriétaire	-55 ***
<i>Taille de l’unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	Ref
Commune rurale	-69.12 ***
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	-60.7 ***
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	-55.1 ***
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	-68.57 ***
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	-50 ***
Unité urbaine de 50 000 à 99 999	-52.52 ***
Unité urbaine de 100000 à 1999999 habitants	-57.40 ***
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	-51.57 ***
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	ref
Famille monoparentale	11.84
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	-15.47*
Deux adultes avec un enfant	25.51
Deux adultes avec deux enfants	46.60 **
Deux adultes avec au moins 3 enfants	112.59 ***
Autre type de ménage sans enfants	25.41
Autre type de ménage avec enfants	61.31 *
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	-36.90
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	Ref
Au chômage	14.05
Retraité	-14.19
Inactif pour cause d’invalidité	63.68 *
Femme ou homme au foyer	65.83
Autre situation d’inactivité	-14.49
Etudiant élève en formation ou stage non rémunéré	-45.69
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-100

<sup>22</sup> Le code de cette variable est 0 = homme et 1 = femme

**Tableau 8 :** Table de régression du risque d’avoir un logement humide pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian

Note de lecture : Être propriétaire réduit en moyenne le risque d’avoir un logement humide de 46.32% par rapport à être locataire, en tenant les autres variables explicatives constantes.

Note : les coefficients en % correspondent à l’exponentiel du log-odds, centré sur 0 et multiplié par 100 pour qu’ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$

Source : SRCV 2018

McFadden R2 : 0.06

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variables explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque d’avoir un logement humide, au toit percé ou avec des moisissures
Niveau de vie	-0.06***
Sexe de la personne de référence <sup>23</sup>	12.85
Age de la personne de référence	-0.35
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	Ref
Logé à titre gratuit	-7
Propriétaire	-46.32 ***
<i>Taille de l’unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	Ref
Commune rurale	-25.96 *
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	-19.55
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	-26.67 *
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	-27.25
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	-29.67 *
Unité urbaine de 50 000 à 99 999	-33.51
Unité urbaine de 100000 à 1999999 habitants	-36.58 **
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	-42.81 ***
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	ref
Famille monoparentale	-8.39
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	5.78
Deux adultes avec un enfant	35.82*
Deux adultes avec deux enfants	-4.69
Deux adultes avec au moins 3 enfants	22.50
Autre type de ménage sans enfants	50.15 *
Autre type de ménage avec enfants	46.95
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	-9.96
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	Ref
Au chômage	52.53 **
Retraité	-21.90
Inactif pour cause d’invalidité	11.24
Femme ou homme au foyer	-7.41
Autre situation d’inactivité	38.70
Etudiant élève en formation ou stage non rémunéré	-60.82
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-100

<sup>23</sup> Le code de cette variable est 0 = homme et 1 = femme

**Tableau 9 :** Table de régression du risque d’avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian  
**Note de lecture :** Habiter dans une commune rurale augmente en moyenne de 66.8% le risque d’avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer par rapport à habiter à Paris, en tenant les autres variables explicatives constantes.

**Note :** les coefficients en % correspondent à l’exponentiel du *log-odds*, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu’ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (exp(-logodds) - 1)$

**Source :** SRCV 2018

McFadden R2 : 0.04

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variables explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque d’avoir un logement difficile ou trop coûteux à chauffer
Niveau de vie	-0.05 ***
Sexe de la personne de référence <sup>24</sup>	29.12 ***
Age de la personne de référence	0.68 *
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	Ref
Logé à titre gratuit	-13.29
Propriétaire	-31.29 ***
<i>Taille de l’unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	Ref
Commune rurale	66.8 ***
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	52.93 **
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	50.01 **
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	64.60 ***
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	27.92
Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants	48.88 **
Unité urbaine de 100000 à 199999 habitants	-5.41
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	14.90
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	ref
Famille monoparentale	-0.64
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	-9.24
Deux adultes avec un enfant	22.17
Deux adultes avec deux enfants	-11.90
Deux adultes avec au moins 3 enfants	1.13
Autre type de ménage sans enfants	9.35
Autre type de ménage avec enfants	25.46
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	0.90
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	Ref
Au chômage	55.63 ***
Retraité	5.03
Inactif pour cause d’invalidité	35.60
Femme ou homme au foyer	0.63
Autre situation d’inactivité	62.65
Etudiant élève en formation ou stage non rémunéré	192.14 *
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-100

<sup>24</sup> Le code de cette variable est 0 = homme et 1 = femme

**Tableau 10 :** Table de régression du risque de ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 150% du niveau de vie médian

**Note de lecture :** Être propriétaire réduit en moyenne le risque de ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température 33.6% par rapport à être locataire, en tenant les autres variables explicatives constantes.

**Note :** les coefficients en % correspondent à l'exponentiel du *log-odds*, recentré sur 0 et multiplié par 100 pour qu'ils correspondent à des pourcentages. Calcul :  $coeff = 100 * (\exp(-logodds) - 1)$

**Source :** SRCV 2018

McFadden R2 : 0.04

Signif. Codes : \* p < 0.1 ; \*\* p < 0.05 ; \*\*\* p < 0.01

Variables explicatives	Coefficients de régression (en %) des variables explicatives du risque de ne pas avoir les moyens de chauffer son logement à la bonne température
Niveau de vie	-0.12***
Sexe de la personne de référence	36.83*
Age de la personne de référence	-0.26
<i>Statut de logement</i>	
Locataire	<i>Ref</i>
Logé à titre gratuit	-31.57
Propriétaire	-33.6 ***
<i>Taille de l'unité urbaine en 2010</i>	
Agglomération de Paris	<i>Ref</i>
Commune rurale	60.91*
Unité urbaine de 2000 à 4999 habitants	29.43
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants	67.35*
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	50.67
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	43.34
Unité urbaine de 50 000 à 99 999	54.83
Unité urbaine de 100000 à 199999 habitants	16.63
Unité urbaine de 200000 à 1999999 habitants	4.89
<i>Type de ménage</i>	
Personne seule	<i>ref</i>
Famille monoparentale	-26.17
Deux adultes sans enfants de moins de 65 ans	-19.70
Deux adultes avec un enfant	-29.87
Deux adultes avec deux enfants	36.09*
Deux adultes avec au moins 3 enfants	-46.71 **
Autre type de ménage sans enfants	-37.56
Autre type de ménage avec enfants	-9.18
Deux adultes sans enfants dont au moins un a plus de 65 ans	-36.55 **
<i>Situation vis-à-vis du marché du travail</i>	
Occupe un emploi	<i>Ref</i>
Au chômage	158.54***
Retraité	29.18
Inactif pour cause d'invalidité	39.52
Femme ou homme au foyer	-5.98
Autre situation d'inactivité	213.66***
Étudiant en formation ou stage non rémunéré	-61.76
Apprenti sous contrat ou stagiaire rémunéré	-100

## Public Policy Master Thesis Series

---

Cette collection rassemble les mémoires de Master en Politiques Publiques et en Affaires européennes de l'École des affaires publiques de Sciences Po. Elle vise à promouvoir des mémoires de recherche de haut niveau reposant sur une approche analytique interdisciplinaire et débouchant sur des recommandations politiques fondées sur des résultats de recherche.

### **Revenu minimum de solidarité et lutte contre la pauvreté**

Les effets d'une augmentation du RSA sur les conditions de vie des allocataires en France

Deliana Renou

#### Résumé

Alors que l'un de ses objectifs est d'assurer à ses allocataires des « moyens convenables d'existence », le montant du Revenu de Solidarité Active (RSA) est en-deçà des normes de niveau de vie décents ou acceptables. Par ailleurs, en 2018, 68% des allocataires du RSA sont pauvres en conditions de vie, particulièrement sujets à des contraintes budgétaires et des restrictions de consommation. La pauvreté en conditions de vie se concentre directement sur la pauvreté matérielle et sociale des ménages, plutôt que sur les causes de la pauvreté tel que le manque de revenu. A partir de ces deux constats, nous cherchons à estimer 1) quel serait l'effet d'une augmentation du RSA sur la pauvreté en conditions de vie des allocataires et 2) si cette augmentation du RSA affecterait de manière équivalente les différentes privations de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie. Nous utiliserons le cas d'une augmentation du RSA de 20% pour illustrer cette sensibilité. A partir des Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie de l'Insee, nous estimons qu'une augmentation de 20% du RSA réduirait en moyenne de 18,7% le risque de pauvreté en conditions de vie des allocataires. Les restrictions de consommation et contraintes budgétaires sont très sensible à une augmentation du niveau de vie entre 40% et 80% du niveau de vie médian (tranches de revenus où se situent deux tiers des allocataires), tandis que les difficultés de logement ne le sont pas ou peu.

**Mots clés :** Minima sociaux, Économie politique, Pauvreté en conditions de vie, SRCV